



19 AOUT 1986

# bulletin de la société neuchâteloise de géographie



Neuchâtel (Suisse)

N° 26 1981

Numérisé par BPUN



# bulletin de la société neuchâteloise de géographie



<u>Sommaire</u>		<u>Page</u>
Avant - propos	Un nouveau Bulletin	3
André Jeanneret	Aménagement du territoire - Plan directeur cantonal	5
Jean-Paul Ferrier	Du territoire à l'espace géogra- phique ou le métier des géographes	25
Bernard Clerc	Le patrimoine bâti du canton de Neuchâtel	61
André-Louis Sanguin	Déclin ou renouveau de la géogra- phie régionale ?	87
Didier Delaleu Tiziano Gianoni	Médiateurs et mythe : la production d'un espace de loisirs	121
Notes de lecture		141
Activités de la société neuchâteloise de géographie		151
Activités de l'Institut de Géographie de l'Université de Neuchâtel		155

Publication annuelle - parution en septembre

Comité de rédaction : Eric Berthoud, Didier Delaleu, Marc Renaud,  
Pierre-Alain Rumley

Adresse : Institut de géographie, Clos-Brochet 30, CH-2000 Neuchâtel

Délai de réception des articles : fin mars

Pour l'achat ou l'échange de Bulletins, s'adresser au siège de la  
Société : Bibliothèque de la Ville, Place Numa-Droz, CH-2000 Neuchâtel



# AVANT—PROPOS

## PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Par ANDRÉ JEANNERET, Ing. EPFZ,

Chef du service cantonal des aménagements fonciers  
et de l'aménagement

### Un nouveau Bulletin

Cette année, le Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie fait peau neuve :

- au niveau de la présentation :  
impression offset, nouvelle page de couverture
- au niveau du contenu  
les textes seront dorénavant orientés vers les problèmes régionaux (suisses et neuchâtelois en particulier) et vers les applications de la géographie (p. ex. en relation avec l'aménagement du territoire).

Le Bulletin se situera ainsi dans la ligne de l'enseignement dispensé à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel ; une collaboration avec les autres disciplines s'occupant de problèmes régionaux à Neuchâtel (économistes, sociologues, ethnologues, etc.) est également souhaitée.

Le Bulletin restera annuel ; la publication se fera dorénavant en septembre.

Au nom de la Société neuchâteloise  
de géographie

P.-A. RUMLEY  
Président



# AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Par ANDRE JEANNERET, ing. EPFZ,  
Chef du service cantonal des améliorations foncières  
et de l'aménagement du territoire (SCAFAT)

### I. DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le rôle de l'aménagement du territoire est clair :  
"...veiller à assurer une utilisation mesurée du sol...  
et à réaliser une occupation du territoire propre à ga-  
rantir un développement harmonieux de l'ensemble du pays"  
(Loi sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979,  
LAT, article premier).

Rappelons à ce propos l'équation très générale à résoudre  
partout dans le monde :

La simple croissance démographique entraîne l'augmenta-  
tion des besoins les plus divers. La satisfaction de ceux-  
ci exige l'exploitation accrue des ressources naturelles  
et des matières premières, ainsi que leur transformation  
en produits nourriciers, manufacturés et autres. Ces trans-  
formations consomment des quantités d'énergie toujours  
plus considérables et le fonctionnement des installations  
industrielles et domestiques provoque des pollutions que  
seuls des systèmes de plus en plus perfectionnés arrivent  
à atténuer ou à supprimer. Par ailleurs, il y a conflit  
entre les besoins grandissants en terrains nourriciers  
et les besoins (encore plus importants ?) en terrains à  
bâtir et industriels. Ces facteurs interfèrent conjointe-  
ment dans un cycle dont l'ampleur est elle-même limitée  
par les dimensions de notre planète.



Exprimé plus simplement, cela veut dire que même indépendamment de toutes autres considérations (économiques, philosophiques, éthiques, etc.), seule l'augmentation continuelle de la population globale, sur une planète non extensible, est la cause de la plupart de nos maux et de nos préoccupations.

La solution du problème se complique du fait que plus un peuple se "civilise" plus ses habitants deviennent exigeants en matière de besoins et surtout d'espace. En outre, et cela ne facilite pas les choses, les pays industrialisés se livrent entre eux à une concurrence sans merci et, du moins en ce qui concerne l'Europe, la montée du Tiers-Monde provoque paradoxalement et pour l'instant un ralentissement des affaires !

La croissance de la population n'est évidemment pas la même partout et si les pays du Tiers-Monde connaissent des taux de croissance élevés, bien des pays dits "développés" voient leur population diminuer... ce qui ne les empêche pas de continuer à être d'extraordinaires "consommateurs" de sol.

Une première question essentielle se pose : doit-on tenir compte, chez nous, de ces phénomènes de fluctuations de populations et de diminution rapide et inexorable du sol naturel lorsqu'on planifie à quelque niveau que ce soit : commune, région, canton, pays ? Doit-on se montrer économe de notre sol, plus particulièrement du sol agricole ?

Nous estimons que, vu la nature mondiale du problème, son ampleur et sa présence dans la quasi totalité des nations du globe, nous devons faire face à ce défi partout où on le rencontre et nous efforcer de trouver des solutions.



Le parlement fédéral ne s'y est pas trompé lui qui a justement admis comme premier but de l'aménagement du territoire l'utilisation mesurée du sol.

Cette vision des choses peut paraître sommaire et simpliste. En l'exprimant, nous n'ignorons pas l'opinion de tous ceux qui ne voient de solution aux problèmes actuels que dans la "fuite en avant" : produire plus, en innovant sans cesse, pour occuper plus de monde et assurer ainsi un fonctionnement continu de l'ensemble de l'économie.

Nous revenons ainsi à l'équation du début. Nous l'avons dit : elle est la même partout, à quelques nuances près, et comme ailleurs notre canton est appelé à la résoudre :

- une population vieillissante et en régression; malgré cela, une très forte demande en terrains à bâtir (dans d'autres pays une population jeune et très prolifique avec d'épineux problèmes fonciers),
- une économie pour l'instant en perte de vitesse, avec peu de terrains industriels à mettre à la disposition d'éventuels promoteurs (ailleurs des économies en pleine évolution dans de vastes espaces plus ou moins riches naturellement et souvent à la merci de gouvernements, d'individus et d'entreprises peu scrupuleux),
- un niveau de vie élevé, difficile à modifier ou à adapter à une situation sans cesse changeante, accompagné pourtant, dans notre canton, d'un retard considérable dans bien des domaines : culture, tourisme, sport etc. (dans d'autres parties du monde des misères endémiques...).

Pourquoi ce tour d'horizon assez sombre qui semble nous



éloigner de notre sujet ? Parce que l'aménagiste doit s'interroger sur la finalité de son travail et ne négliger aucun aspect des phénomènes qui se déroulent sous ses yeux. Une personnalité française déclarait récemment que "la plus grande erreur que l'on puisse commettre était de croire à l'humanisation de notre société. Tout comme un individu, cette société est frappée de maladies et il n'y a pas à s'en formaliser: il y aura toujours des pauvres et des riches, des dominés et des dominants, des conflits de toute sortes... c'est la vie !...". Nous estimons personnellement que de même l'individu malade fait appel à un médecin, pour le soigner, la société a besoin d'un minimum d'individus qui se penchent sur ses maux pour les atténuer.

## II. L'ESPRIT ET NON SEULEMENT LA LETTRE

C'est peut-être le lieu de dire quelques mots d'un phénomène assez symptomatique relatif à l'interprétation de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979.

Pour la plupart des cantons suisses, l'aménagement de leur territoire n'a réellement commencé que le 17 mars 1972, date à laquelle le Conseil fédéral a pris un arrêté instituant des mesures urgentes en la matière. Il s'agissait, on s'en souvient, d'éviter qu'une spéculation effrénée ne se développe et n'entraîne une défiguration irréversible du pays pendant les quelques années que l'on allait consacrer à l'élaboration de la loi.

Plusieurs cantons, dont Neuchâtel, disposaient cependant de bases légales suffisantes pour réaliser un aménagement valable. Des dispositions fédérales se révélaient tout de même nécessaires si l'on voulait éviter de trop grosses différences d'aménagement d'une région à l'autre. Une loi



très structurée et très complète fut donc mise sur pied avec la collaboration des cantons et de très larges milieux intéressés. Elle fut rejetée en votation populaire les 12 et 13 juin 1976 par 654'201 non contre 626'224 oui.

On lui reprochait d'être technocratique, trop centralisatrice sous certains aspects, et très peu fédéraliste dans son esprit. Or que constate-t-on aujourd'hui ? La nouvelle loi est beaucoup plus souple : de directrice elle est devenue coordinatrice; plus simple, elle laisse plus de liberté aux cantons.

Il n'en fallait pas plus pour semer le désarroi ! Peu habitués à jouir d'une réelle liberté de mouvement, les cantons s'interrogent sur ce que l'on attend d'eux ! D'où d'innombrables symposiums, séminaires, conférences, débats, articles, publications et autres ouvrages. Pourtant tout paraît bien clair : réaliser une occupation du territoire propre à garantir un développement harmonieux de l'ensemble du pays. A la limite ce texte devrait suffire ! Et bien non ! Il faut faire appel au juriste et le prier d'interpréter la loi : c'est grave, car ainsi la lettre risque de dominer, plutôt que l'esprit ! Des litiges surgiront parce que des objectifs, pourtant fort louables et parfaitement justifiés, auront été atteints selon des formes non prévues par la loi... et ceci à une époque où, plus que jamais, la mobilité d'esprit et la faculté d'adaptation devraient être développées. Cette liberté de mouvement est d'autant plus nécessaire que la loi doit s'appliquer aussi bien aux problèmes de l'extension rapide et désordonnée des grandes villes qu'à la dépopulation des vallées alpestres ou jurassiennes les plus retirées.



En conclusion, chaque canton doit prendre courageusement son destin en mains sans trop demander de conseils à gauche et à droite et sans compter sur les autres pour s'en sortir !

### III. LES BASES LEGALES DES PLANS DIRECTEURS DES CANTONS

Les articles de la LAT relatifs aux plans directeurs des cantons figurent dans le Titre deuxième : "Mesures d'aménagement", dans un chapitre intitulé "Plans directeurs des cantons" et qui comporte 7 articles (art. 6 - 12).

L'alinéa premier de l'article 6 donne le ton :

"En vue d'établir leurs plans directeurs, les cantons déterminent dans les grandes lignes le cours que doit suivre l'aménagement de leur territoire"

On rejoint ici un des éléments fondamentaux de la loi rejetée en votation populaire : la notion de conceptions directrices et de plans directeurs. Sur la base d'études adéquates, les cantons auraient dû se faire une idée, une image, de leur développement futur et traduire celles-ci dans un plan directeur. Ce dernier qualificatif, trop brutal, avait heurté nombre d'esprits libéraux si bien que dans la nouvelle loi, on a jugé bon de préciser que les plans directeurs définissent au moins : "la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire, compte tenu du développement souhaité" (art. 8 alinéa 1).

Dans toute la loi, l'accent est donc mis sur la coordination plutôt que sur une planification en apparence très diri-



giste. Mais pour coordonner, il faut d'abord planifier, afin de se rendre compte des lieux où la coordination est nécessaire; si bien qu'en définitive, on en est un peu revenu, à la première loi qui, dans cette partie, exigeait des plans directeurs !

On consacre aujourd'hui énormément de temps, dans les Hautes Ecoles et dans les associations professionnelles, au contenu et à la portée des plans directeurs.

La loi définit ces deux éléments à son article 6 :  
alinéa 2, 3 et 4.

6<sup>2</sup> Ils (les plans directeurs) désignent les parties du territoire qui :

- a) se prêtent à l'agriculture,
- b) se distinguent par leur beauté ou leur valeur, ont une importance pour le délasserment ou exercent une fonction écologique marquante;
- c) sont gravement menacées par des forces naturelles ou par des nuisances.

6<sup>3</sup> Ils définissent l'état et le développement souhaité :

- a) de l'urbanisation;
- b) des transports et communications, de l'approvisionnement ainsi que des constructions et installations publiques.

6<sup>4</sup> Ils tiennent compte des conceptions et plans sectoriels de la Confédération, des plans directeurs des cantons voisins, ainsi que des programmes de développement régional et des plans d'aménagement régional.



Remarquons que l'alinéa 6<sup>2</sup> traite des modes d'utilisation qui "conservent" le sol (agriculture et éléments naturels) alors que l'alinéa 6<sup>3</sup> s'occupe des modes d'utilisation qui "modifient" le sol de manière durable (urbanisation, transports et communications etc.).

Trois éléments importants sont encore à retenir :

- 1) Les plans directeurs ont force obligatoire pour les autorités; ils peuvent être modifiés si les circonstances l'exigent et doivent être réexaminés intégralement tous les dix ans (art. 9). Cette dernière disposition se passe de commentaires, du moins dans notre canton, où le décret sur la protection des sites naturels, le décret sur la protection des biotopes, la loi sur la viticulture, ainsi que les décisions à prendre prochainement au sujet des rives du lac sont autant de mesures directrices à ne pas remettre en question pendant longtemps ou uniquement en cas d'urgente nécessité. Elles ont toutes été prises, en effet, pour des périodes très étendues.
- 2) Les cantons règlent la compétence et la procédure ainsi que la manière dont les communes et d'autres organismes intéressés à l'aménagement du territoire sont appelés à coopérer à l'élaboration des plans directeurs.
- 3) Enfin ces plans sont soumis à l'approbation du Conseil fédéral qui peut, en cas de difficulté au niveau de la coordination, ordonner une procédure de conciliation.



#### IV. COMMENT LA SITUATION SE PRESENTE-T-ELLE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL ?

Normalement, le plan directeur du canton devrait précéder l'élaboration des plans d'affectation (plans d'urbanisme) des communes. Or, dans notre canton, toutes les communes disposent déjà d'un plan d'aménagement (ou d'affectation) sanctionné.

Comme d'autre part la LAT stipule que les communes ont à délimiter dès maintenant les surfaces nécessaires à la construction dans les 15 ans à venir, on en arrive à constater que les autorités cantonales devront s'interroger sur ce qui se passera jusqu'à la fin du siècle, "grosso modo".

Il est indéniable qu'une décision politique importante (et l'élaboration d'un plan directeur en est une !) dépend dans une large mesure des circonstances du moment. Le canton de Neuchâtel, comme le reste du monde occidental, est actuellement traumatisé par les phénomènes de récession : la concurrence se fait de plus en plus forte, les commandes se font plus rares et dans presque tous les secteurs d'activité les emplois diminuent.

Soucieuses de ne pas laisser la situation se dégrader les autorités cantonales et communales ont réagi. Le canton a prévu une série de mesures propres à soutenir l'économie et, d'entente avec les communes, il facilite l'implantation de nouvelles industries. L'aide est accordée en priorité aux trois districts les plus touchés par la crise : Le Val-de-Travers et les deux districts du Haut.

De leur côté, les régions en question doivent s'efforcer de créer les zones industrielles nécessaires à l'accueil



des promoteurs. Cette opération s'est faite avec la collaboration très active des Services de l'Etat. Contrairement à ce qui se passait jusqu'à aujourd'hui, les surfaces demandées par les industriels sont en général très importantes. Il a donc fallu délimiter de nouveaux espaces, agrandir les zones existantes et s'assurer la possession du tout (par achats de terrains, échanges, remaniements parcellaires etc.). L'équipement du terrain a suivi : terrassements, voies d'accès, eau, électricité, gaz, égouts etc.

La mise à disposition de nouveaux postes de travail par l'installation d'industries doit d'abord garantir l'occupation des personnes qui ont perdu leur emploi dans la région et permettre ensuite l'arrivée de nouvelles forces de travail. Pour loger celles-ci, Le Val-de-Travers, constitué en région LIM (Loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagnes, du 22 juin 1974), a prévu l'ouverture de lotissements de villas et des facilités d'accession à la propriété privée.

Les quelques considérations ci-dessus, nous montrent déjà comment peut s'esquisser un plan directeur : mesures de relance prises dans des régions bien déterminées, équipement correspondant, politique foncière etc.

Remarquons tout de même, au passage, que dans son article 6, alinéa 2, la LAT préconise de délimiter en première urgence les terrains qui se prêtent à l'agriculture. Hélas ! on a tellement pris l'habitude de se "servir" dans cette grande réserve (plus pour longtemps !) que constituent les terrains cultivés, que la majorité des aménagistes n'imaginent pas qu'on puisse se pencher sur son sort ! Ils ne se soucient que du meilleur "développement" des constructions au détriment des espaces libres !



Cet article de la LAT ne constituerait-il qu'un élément destiné à donner bonne conscience aux auteurs de la loi et serons-nous amenés, à la fin de ce siècle, à regarder avec nostalgie les images de "ces étranges maisons appelées fermes; occupées naguère par d'étranges personnages appelés paysans !" (Paroles du cinéaste Henry Brandt, dans son film : "Terres à vendre").

L'art. 6 al. 1 demande aux cantons de déterminer les grandes lignes de l'aménagement de leur territoire. Le gouvernement neuchâtelois devra donc se livrer à une appréciation de la situation du canton.

Un bref coup d'oeil sur la carte de ce canton permet de constater ceci :

- Du fait de la poussée des constructions (figure 1), le Littoral ne dispose plus de grandes réserves de terrains et pourtant, la beauté du site, sa situation privilégiée, son accessibilité en constante amélioration (N5), vont en faire peu à peu un endroit résidentiel recherché.

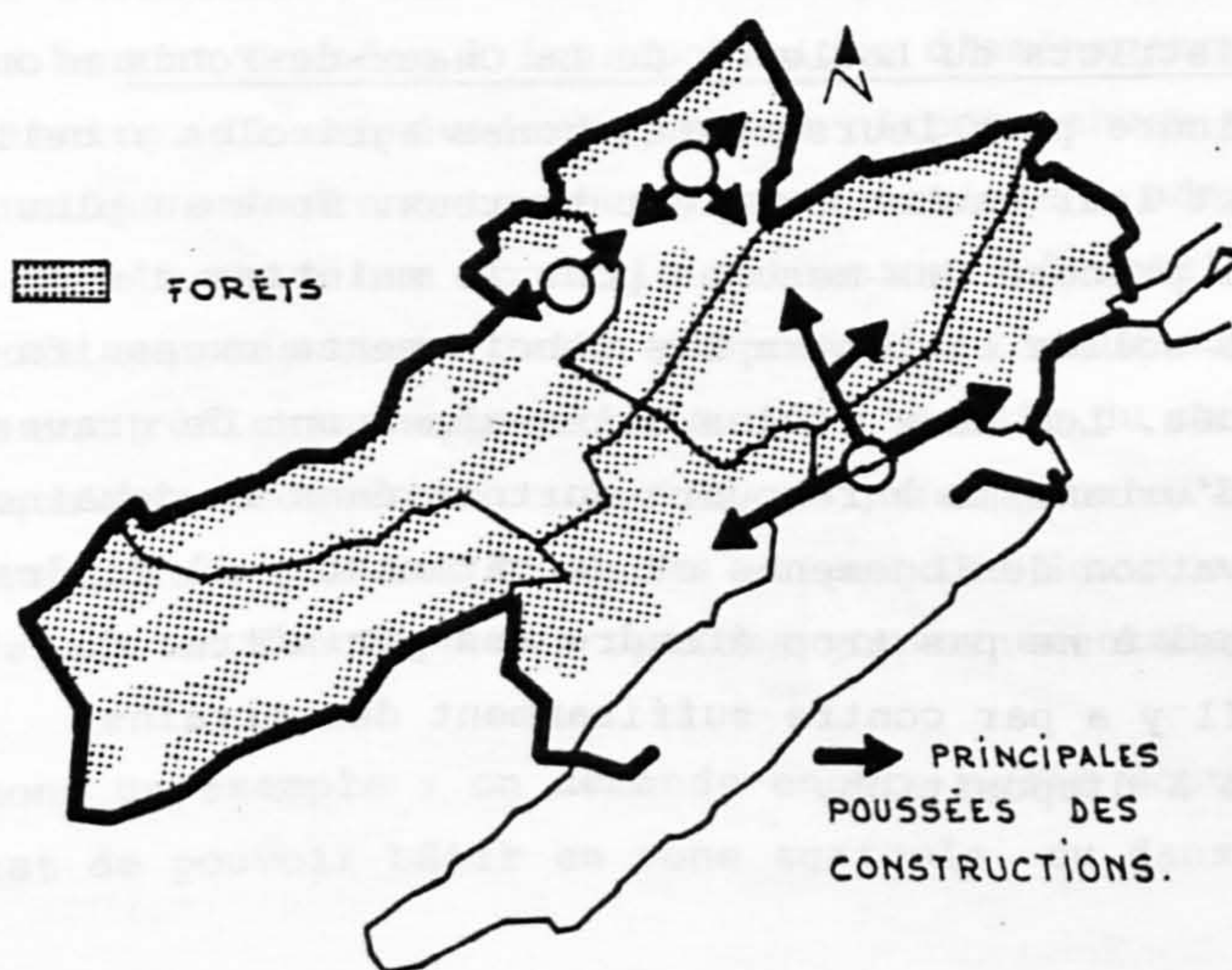


Fig. 1



Les possibilités d'installation industrielles sont par contre beaucoup plus limitées que dans le reste du canton, voire inexistantes, si l'on tient à maintenir une certaine agriculture.

- A première vue, c'est Le Val-de-Ruz qui devrait "bénéficier" des excédents de demandes de terrains que le Littoral n'aura pas pu satisfaire. La figure 1 montre que le mouvement vers le nord est déjà amorcé. De nombreuses personnes travaillant à Neuchâtel ont élu domicile dans notre "grenier à blé", ou du moins sur son pourtour.
- Continuant dans l'axe routier sans cesse amélioré de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds on peut se demander quelle sera l'influence sur toute la région du tunnel sous la Vue des Alpes actuellement à l'étude. Les Chaux-de-Fonniers le souhaitent sans le craindre, les gens du Val-de-Ruz s'en inquiètent et les habitants du Littoral aimeraient bien savoir si de nombreuses personnes du Haut éliront domicile au bord du lac tout en travaillant dans les montagnes.
- Les deux districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds n'ont rien à craindre pour leurs vastes zones agricoles : celles-ci garderont leur cachet et c'est heureux. Tout au plus faudra-t-il prendre des mesures pour le maintien d'une agriculture solide et contre les reboisements excessifs et mal situés. Les deux villes elles-mêmes ont de graves problèmes d'urbanisme à résoudre surtout dans le domaine de la rénovation de logements et de bâtiments. Il faudra veiller aussi à ne pas trop étendre les périmètres de localité. Il y a par contre suffisamment de terrains industriels à disposition.



- Un peu isolé, hélas, Le Val-de-Travers dispose tout de même d'un atout non négligeable : la volonté quasi unanime de la population de ne pas baisser les bras, malgré une situation préoccupante. Nous avons déjà parlé des efforts faits pour l'industrie et l'habitat, il nous reste à constater que dans les domaines de la culture, du tourisme, du sport, des services en général, l'esprit de décision et de création, l'imagination et le courage n'ont jamais fait et ne feront jamais défaut aux Valloniers.

#### V. CONCEPTIONS DIRECTRICES

Nous l'avons déjà dit : de même qu'à la base de tout ordre militaire de caractère tactique ou stratégique, il y a une "idée de manoeuvre", on ne peut pas, en aménagement du territoire, élaborer de plan directeur sans avoir au préalable esquissé des conceptions directrices (contenu du plan ; idée d'aménagement). Rappelons qu'en vertu de l'article 9, LAT, les plans directeurs ont force obligatoire pour les autorités. Cela signifie que ces dernières devront s'en tenir strictement aux orientations que, par les plans, elles auront données à leur politique d'aménagement du territoire. Il est évident que des circonstances exceptionnelles amèneront toujours ces autorités à adapter un plan directeur à une nouvelle situation. L'article 9 le prévoit expressement. Cette disposition légale suppose donc une réflexion approfondie sur l'avenir du canton puisque les décisions courantes et quasi journalières qui seront prises par les communes et par les Services de l'Etat, se feront en fonction des options gouvernementales.

Donnons un exemple : on demande encore assez souvent à l'Etat de pouvoir bâtir en zone agricole, ou dans le décret



du 14 février 1966, ou également dans une zone réservée à une autre destination que celle prévue pour la construction envisagée. On insiste pour obtenir une dérogation en invoquant l'absolue et vitale nécessité, l'intérêt général, la particularité du cas etc.

On peut imaginer plusieurs conceptions directrices. Celles que nous esquissons ci-dessous n'ont pas encore fait l'objet d'études spéciales ou de réflexions approfondies. Nous les livrons à l'appréciation du lecteur en l'invitant à imaginer lui-même les effets des variantes suggérées. Nous n'avons personnellement fait encore aucun choix.

Le Conseil d'Etat est d'avis, faut-il le préciser, que le développement économique du canton de Neuchâtel et de ses districts en particulier dépend dans une très large mesure des voies de communications (voir figure 2). C'est évidemment une condition nécessaire mais pas suffisante. Il n'en reste pas moins que le plan directeur va être influencé par cette vision des choses.

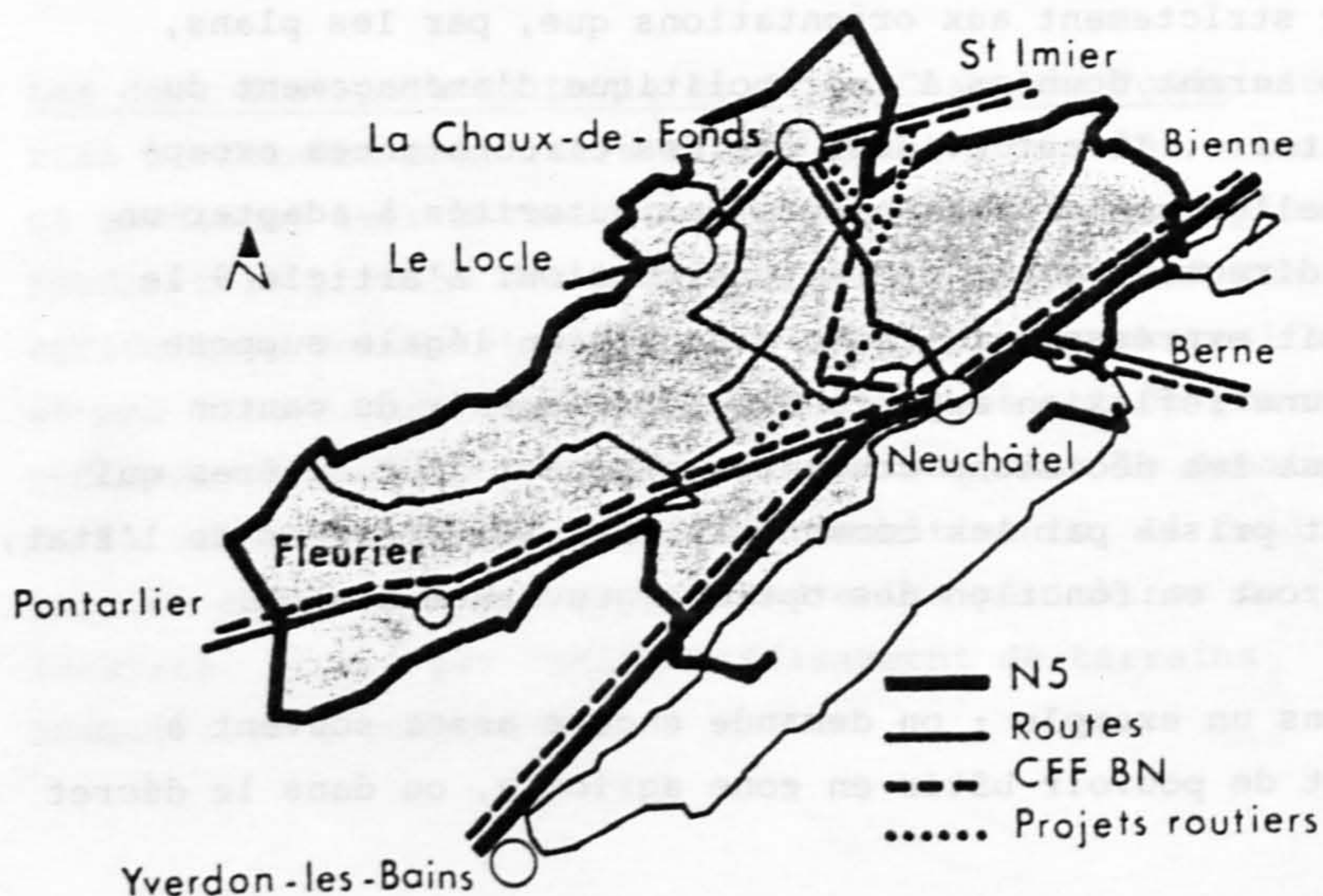


Fig. 2



Examinons maintenant quelques variantes.

A. Variante "Maintien de la tendance"

On pourrait imaginer que le canton continue à se développer comme il l'a fait jusqu'à maintenant, dans le cadre d'une législation sur l'aménagement suffisante et bien conçue, appliquée avec une certaine rigueur mais sans esprit trop tatillon.

Ce ne serait peut-être pas la plus mauvaise solution ! Les communes adapteraient leurs plans d'aménagement aux nécessités du moment, au fur et à mesure des besoins, demandant par exemple l'agrandissement de leurs zones à bâtir au moment où les zones sanctionnées seraient pleines. L'autonomie communale y gagnerait mais pas l'aménagement du territoire car il existe bien des problèmes qui ne peuvent être résolus qu'au niveau de la région ou du canton. On respecterait scrupuleusement les lois et décrets tels que ceux sur la protection des Sites naturels, du 14 février 1966, des biotopes, du 19 novembre 1969, la Loi sur la viticulture, les réglementations communales. On se montrerait très stricts à l'égard des modifications de périmètres de localité de façon à maintenir une agriculture qui ne diminuerait ainsi que très lentement.

B. Variante "Nature et agriculture"

Cette conception directrice se rapprocherait de la précédente. Elle n'en différerait que par le fait qu'on définirait des zones agricoles intangibles (voir figure 3). On délimiterait, dans chaque district, les meilleures terres agricoles; celles-ci seraient à maintenir à tout



prix pour qu'en cas de crise grave sur le plan européen ou mondial on puisse assurer un ravitaillement minimum de la population.

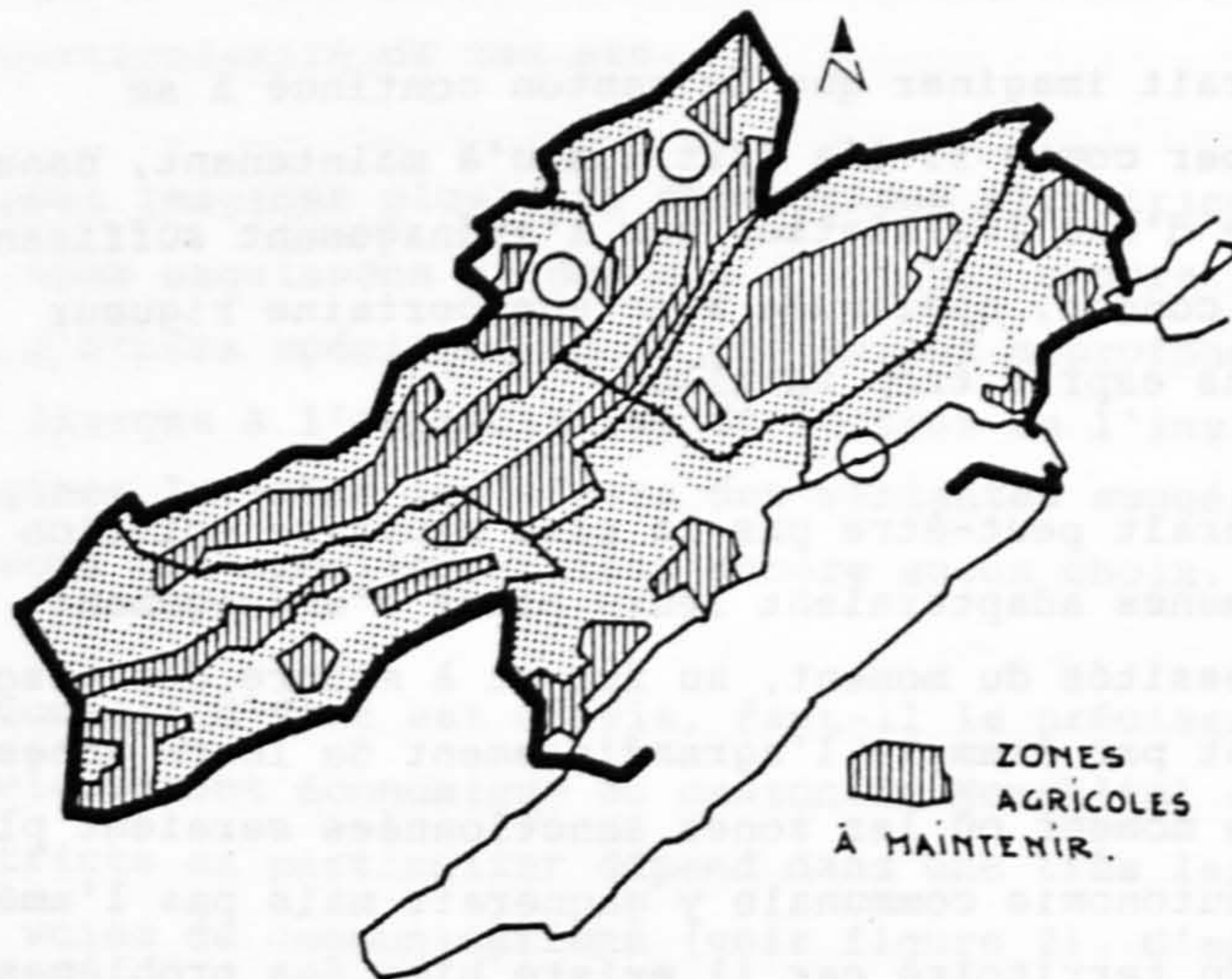


Fig. 3

Une telle préservation des terres nourricières n'a de sens que si elle s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de la Confédération. Cette politique à adopter en cas de crise existe et des chiffres indicatifs ont été fournis aux cantons en septembre 1980. La Confédération estime que le pays devrait pouvoir disposer de 450.000 ha de "surfaces en assolement minimales : terres ouvertes + prairies artificielles intercalaires". La part incombant au canton de Neuchâtel représenterait 8.200 ha. Or, sur les 32.000 ha de terres agricoles que compte notre canton, 4.657 ha seulement étaient ouvertes en 1980 !

Cette variante présente l'avantage de fixer des limites



et on développe des zones à bâtir sur le pourtour de la cuvette en étendant les périmètres de localité en direction des forêts et des localités voisines.

Les villages situés dans le centre de la vallée elle-même limitent leur extension au strict minimum.

- \* Le tunnel sous la Vue des Alpes se révèle très utile. Il n'a pas vidé les deux villes du Haut mais quelques citoyens ont élu domicile au Val de Ruz tout en continuant à travailler au Locle ou à La Chaux-de-Fonds.
- \* Dans les deux districts du Haut, les périmètres de localité n'ont pas bougé, mais la politique pratiquée par le gouvernement a permis de remplir les zones industrielles ou du moins de les équiper de façon à accueillir d'éventuels promoteurs.

L'Etat ne mettra pas d'entraves au développement des villages agricoles des deux districts, pour autant que ce développement se fasse régulièrement, de façon ordonnée et dans le respect du cachet des hautes vallées.

- \* La région LIM "Val-de-Travers" pourra poursuivre sa politique d'industrialisation et de promotion de l'habitat individuel

## VI. CONCLUSION

Nous venons de donner une idée très générale de ce que l'on entend par plan directeur.

Les auteurs de la LAT ne se sont pas très bien rendus compte



d'utilisation du sol à ne pas dépasser. L'inconvénient c'est que les communes seront tentées d'utiliser sans retenue et rapidement les surfaces de terrains non prévues dans la zone agricole intangible.

Cela nous amène à une autre variante :

### C. Variante "Urbanisation"

Il saute aux yeux que les variantes B et C sont complémentaires. Tout ce que l'agriculture perd est utilisé à des fins de construction d'immeubles, de routes, d'installations diverses.

On peut mener une politique d'économie du sol comme dans les variantes A et B en ne cédant que ce qui est absolument indispensable mais on peut aussi partir des localités et s'étendre vers les espaces libres sans se soucier du sol que l'on bétonne : c'est ce qui se passe aux alentours de nos villes où l'on s'étonne encore qu'un paysan puisse refuser de vendre ses terres !

### D. Variante "train de vie"

La variante D s'appliquera partout où un gouvernement cantonal voudra assurer l'emploi et maintenir le développement économique et le niveau de vie atteints ce jour.

C'est en somme une variante C qui ignorerait délibérément l'agriculture. Seuls compteraient l'ouverture de zones industrielles, la construction de villas, le développement de zones de délasserement etc. Ce n'est plus à la cadence actuelle de  $1 \text{ m}^2$  par seconde que



disparaîtrait le sol agricole mais à un rythme beaucoup plus rapide.

Les quatre variantes que nous venons d'esquisser ne sont qu'un prélude aux conceptions directrices, qu'une première phase. Ce sont des réflexions de base. La conception directrice elle-même ne vient que dans une deuxième phase, celle qui a trait au choix des localisations : des zones de développement urbain, des secteurs d'industrialisation, des régions agricoles etc.

On pourrait alors avoir une conception directrice cantonale du genre suivant :

- \* Les deux districts du Littoral sont ouverts à la résidence et à l'industrie, là où celle-ci peut encore s'implanter.

Les protections légales des ensembles naturels sont maintenues, le vignoble est gardé intact.

Les rives sont rendues au public sur toute leur longueur et aménagées en fonction du délassement.

On ne maintient que de petites zones agricoles soit comme zones de verdure ou de transition entre les localités, soit parce que le terrain ne peut pas, pour l'instant, être utilisé à d'autres fins (les hauts de La Béroche).

- \* Le Val-de-Ruz garde dans l'ensemble son caractère agricole.

On y délimite une ou deux zones industrielles régionales



de ce que cela représente, surtout à une époque en continue évolution. Les prévisions à long terme sont extrêmement difficiles à faire et l'obligation de s'en tenir à des schémas adoptés à un moment donné pourrait bien compromettre un aménagement logique et bien conçu.

Le canton de Neuchâtel a eu l'audace d'adopter des mesures de protection qui se sont révélées bénéfiques pour tout le monde. Il n'y a pas de raison pour que notre population ne se dote pas d'un plan directeur assez strict pour garder l'harmonie générale du pays, assez souple pour en maintenir la vitalité, assez humain pour que le citoyen se sente bien chez lui.



# DU TERRITOIRE A L'ESPACE GEOGRAPHIQUE, OU LE METIER DES GEOGRAPHES.

JEAN-PAUL FERRIER

professeur de géographie à l'université d'Aix

"Les idées hardies et les anticipations injustifiées sont nécessaires pour interpréter la nature : la réflexion théorique est notre seul organe, notre seul outil pour appréhender la réalité. Nous devons en courir le risque : ceux d'entre-nous qui ne veulent pas exposer leurs idées au feu de la critique ne jouent pas le jeu scientifique".

Karl POPPER (1959)

The logic of scientific discovery (p. 280)  
cité par Peter HAGGETT (1973)  
in L'analyse spatiale en géographie  
humaine (p.39)  
Paris A. Colin (390 p.)

° nous devons beaucoup à l'accueil et à la qualité des débats que nous ont offerts les étudiants, les chercheurs et les enseignants de l'Institut de géographie de Neuchâtel ainsi que les membres de la Société neuchâteloise de géographie; que tous soient ici remerciés, et en particulier  
MM. F. CHIFFELLE et P.A. RUMLEY







de TERRITOIRE symbolisable par (T), un ensemble de signes représentant une portion plus ou moins vaste de la surface terrestre, "objet" oekouménisé qui rend compte de l'expérience spatiale de tout homme, POUR CONSTRUIRE dans le monde de la théorie, sous le concept d'ESPACE GEOGRAPHIQUE symbolisable par (Eg), un objet abstrait obéissant le plus largement possible aux conventions historiques du discours scientifique. Le projet du géographe est donc d'"occuper" un "espace particulier" qui s'interroge à la fois sur ce qui relève du territoire (T), de l'espace géographique (Eg), des opérateurs ( $\otimes$ ), et sur leurs interactions, c'est-à-dire une partie du monde de l'empirie, une partie du monde de la théorie, une partie du monde des opérations de pensée et de leurs interférences : un espace particulier où se réalise la fonction\*  $Wsg = T \otimes Eg$

La signification générale (valable pour toute activité scientifique) et locale (valable pour la seule activité géographique) de la fonction Wsg renvoie à un ensemble de questions (rapports géographique et théories; nature des notions et des concepts, i.e des construits particuliers à cette science; contenu des axiomes préalables ou du moins des principes mis en oeuvre; règles de lecture des territoires de la vie quotidienne, i.e aux échelles qui permettent de rendre compte des relations phénoménologiques de l'homme avec son territoire\*\*...) dont nous retenons pour notre part les solutions qui ont été explorées dans les travaux des différents GEOPOINT organisés par les universités de Genève et Lausanne et le Groupe DUPONT\*\*\*.

\* Lire Wsg "égale" T "croix" Eg (pour Wsg : travail scientifique  
du géographe)

cette formalisation nous paraît suffisante pour exprimer le projet des géographes et fournir les bases permettant d'unifier les différentes entreprises engagées dans la continuation d'un effort millénaire

\*\* FERRIER J.P. (1982) op.cité, en particulier pour l'étude des liens entre le paradigme logique en géographie et le référentiel habitant

\*\*\* cf bibliographie



Leur analyse synthétique (FERRIER J.P., 1981) nous a fourni une véritable "grille de lecture" qui nous a permis de révéler toute la puissance logique de la pensée géographique : cette entreprise d'explicitation des conduites souvent menée de façon empirique libère selon nous toute la puissance opératoire du métier des géographes; et les rend plus aptes à se "saisir" de toute nouvelle portion de territoire, aujourd'hui, quand la révolution du monde des outils (technologiques et/ou culturels) construit un nouveau rapport de l'homme aux lieux, inséparable d'une nouvelle territorialité.

C'est cette "radiographie" du corpus géographique que nous présentons ici, en analysant le cadre notionnel-conceptuel du discours géographique, et en le rattachant au cadre théorique correspondant.



## 1. L'ORGANISATION NOTIONNELLE-CONCEPTUELLE DU CORPUS GEOGRAPHIQUE

L'étude du territoire (T), en vue de la construction de l'espace géographique (Eg), repose sur l'emploi de 10 classes ou géoconcepts (G1 à G10) de notions et/ou de concepts qui peuvent être regroupés en trois catégories (tableaux no 2 et 3) :

- (1) celle des fondements principaux qui sont des fondements spatiaux;
- (2) et (3) celles des fondements complémentaires que sont les fondements sociétaux (2) et les fondements chronospatiaux (3).

Ces dix géoconcepts fonctionnent comme de véritables "poupées russes" où se classent les termes utilisés en géographie dans le cadre d'un vocabulaire progressivement constitué; ils servent aussi à désigner sous des termes volontairement nouveaux des représentations qui nous paraissent jouer un rôle plus souterrain dans le travail géographique : c'est l'interrogation préalable sur les procédures de la mesure qui en a sans doute favorisé la mise en évidence. En effet, le géographe est constamment confronté aux spécificités de sa localisation sur une portion du globe ET aux manifestations de ce qu'il est commode d'appeler l'interface nature-culture, c'est-à-dire cette articulation qui fonctionne également en nous, entre les déterminants physico-biologiques et les déterminants sociaux-culturels.

### 1.1 Les fondements spatiaux de la géographie

Les cinq premiers géoconcepts, dont les rôles ne peuvent être disjoints si l'on veut aller au bout du projet spatial de la géographie, rassemblent l'ensemble des notions et/ou des concepts qui fondent la géographie comme une science transdisciplinaire aux différentes branches actuelles de la discipline. L'interface nature-culture, dont les procédures spécifiques sont explorées en (G2), est consubstantielle à ces cinq géoconcepts, avec un



rapport nature-culture qui s'inverse progressivement du premier au dernier. Seule la part relative des différents géoconcepts varie selon les objectifs de l'étude et la place de chaque géographe dans la division actuelle du travail. L'ensemble des termes considérés est assez bien défini dans les dictionnaires géographiques existants : on est ici au coeur du "langage" des géographes; c'est de l'approfondissement des rapports avec la mesure et la théorie que les progrès de la conceptualisation doivent être selon nous attendus.

1. Les fondements spatiaux de la géographie	
mésococepts	notions et/ou concepts principaux
(G1) PHYSIOGRAPHIE  Description du territoire en terme de surface et/ou de "points" (géopoles) particuliers et/ou de segments entre ces points particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>. ensemble des notions et/ou concepts :               <ul style="list-style-type: none"> <li>. appartenant au vocabulaire <u>descriptif</u> de la topographie, géomorphologie, biogéographie et géoécologie, géopédologie, géoclimatologie, géohydrologie i.e des sciences qui rendent compte des aspects "physiques" ou biophysiques du territoire et en établissent des <u>cartographies</u></li> <li>. appartenant au vocabulaire <u>descriptif</u> des <u>cartes d'utilisation du sol</u></li> </ul> </li> <li>. ensemble des concepts des mathématiques appliquées à l'espace à une, deux ou trois dimensions               <ul style="list-style-type: none"> <li>. géométrie</li> <li>. topologie</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: right;">.. / ..</p>



<p>(G2) INTERFACE NATURE-CULTURE</p> <p>Reconnaissance des structures vitales, évaluation des consommations, repérage des seuils et des formes d'adaptation qui sont en oeuvre dans le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. ensemble de notions et/ou concepts :             <ul style="list-style-type: none"> <li>. appartenant au vocabulaire <u>explicatif</u> en terme de géostructure (ex. : morphologie structurale) ou de géosystème (ex. : géoécologie) des disciplines de la géographie physique indiquées en G1</li> <li>. appartenant "légitimement" au vocabulaire explicatif des sciences de l'homme concernées par les descripteurs rassemblés en G1</li> </ul> </li> <li>. concepts susceptibles de rendre compte de l'<u>équilibre écologique</u> et de l'<u>autonomie</u></li> </ul>
<p>(G3) TERRITORIALITE</p> <p>Reconnaissance des phénomènes biologiques et culturels "d'appartenance" à un territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. ensemble de notions et/ou concepts susceptibles de rendre compte des phénomènes d'inclusion/exclusion à un territoire et donc de tout ce qui se rattache à la notion de frontière</li> </ul>
<p>(G4) PAYSAGE</p> <p>Reconnaissance des phénomènes bioculturels de "perception" d'un territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. ensemble des notions et/ou concepts susceptibles de rendre compte des <u>formes</u> paysagées et des <u>mécanismes de lecture</u> qui sont à l'interface homme/territoire</li> </ul>
<p>(G5) HABITANT</p> <p>Affirmation d'un référentiel à l'analyse du territoire qui détermine le niveau d'analyse des phénomènes de différenciation spatiale selon les pratiques effectives de la personne humaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. ensemble de notions et/ou concepts permettant une description-explication du territoire se rattachant à la notion d'<u>homme-habitant</u> et permettant l'observation de la <u>vie quotidienne</u> considérée comme un <u>système de pratiques spatiales</u></li> <li>. concepts susceptibles de rendre compte de l'<u>autonomie</u></li> </ul>



Tableau no 2 : les géoconcepts spatiaux de la géographie

1.2 Les fondements sociétaux et les fondements chronospatiaux de la géographie

Si la géographie relève incontestablement de fondements spatiaux, ses fondements "complémentaires" servent à articuler l'espace géographique dans l'histoire du monde et à régler son rapport au temps qui n'est pas seulement "chrono-logique"\*. Si les termes de ces derniers géoconcepts (Tableau no 3) sont plus rares, d'un emploi moins courant, et si nous avons dû plus souvent recourir à l'emploi de néologismes, c'est principalement, à notre avis, parce qu'ils sont trop souvent "remplacés" par des représentations étrangères à la géographie, ou que la géographie ne va pas au "bout" de son projet de science. Aussi, un approfondissement théorique de la géographie, tout à la fois, multipliera l'emploi de concepts solides appartenant à ces cinq géoconcepts, et étendra l'usage des géoconcepts spatiaux.

\* rappelons à ce sujet que les Grecs disposaient de deux concepts pour rendre compte du temps, derrière la personnalisation de dieux distincts : Chronos, pour le temps linéaire, qui s'écoule et ne revient pas (et qui dévore ses enfants)..., et Kairos, pour le temps cyclique, du retour des saisons et des ères, et des renaissances.



## 2 et 3. Les fondements complémentaires de la géographie

mésococepts

notions et/ou concepts principaux

(2) Les fondements sociétaux(G6) STRUCTURES  
ANTHROPOLOGIQUES

Reconnaissance des structures physiques, biologiques et culturelles qui peuvent jouer un rôle dans les conduites de l'homme dans le rapport de l'homme à l'homme

- . concepts susceptibles de rendre compte des structures "profondes" de l'homme
- ex. : conduites se rattachant à l'existence du "vieux cerveau"
- ex. : conduites se rattachant au "pouvoir"

(G7) STRUCTURES  
ECONOMICOLOGIQUES

Reconnaissance des structures culturelles dont le fondement biophysique ne peut être ignoré, qui peuvent rendre compte des rapports de l'homme aux choses du monde (biens matériels et immatériels, institutions...)

- . concepts susceptibles de rendre compte des structures "économiques" au-delà des explications réductionnistes de l'économie :
- . étatgénéisme
- . bourgeoisisme
- . marchandisme
- . rareté
- . spectacle

(3) Les fondements chronospaciaux

## (G8) DUREE

reconnaissance des structures liées aux mécanismes de l'écoulement linéaire et cyclique du temps

- . concepts susceptibles de rendre compte des réalités possibles de l'articulation de l'espace et du temps et de ce qui est rattachable à notre passé :
- . chronospacialité
- . temps long
- . mémoire

.. / ..



<p>(G9) PRESENT</p> <p>Reconnaissance des structures liées à l'expérience de la quotidienneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. concepts susceptibles de rendre compte de nos <u>représentations</u> de notre inscription concrète dans le temps :</li> <li>. 1975/inflexion de l'histoire</li> <li>. crise/non crise</li> <li>. post-observation</li> <li>. plan</li> </ul>
<p>(G10) AVENIR</p> <p>Reconnaissance des structures liées à notre représentation du futur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. concepts susceptibles de rendre compte de nos <u>représentations</u> de notre inscription projectuelle dans le temps :</li> <li>. futur (comme possibles repérables dans le présent)</li> <li>. prospective</li> </ul>

Tableau no 3 : les géoconcepts sociétaux et chronospaciaux de la géographie

Les deux premiers géoconcepts (G6) et (G7) appartiennent aux fondements sociétaux de l'espace géographique, c'est-à-dire qu'ils permettent la prise en compte de tout ce qui, dans l'organisation du territoire comme produit partiel des conduites humaines, dépend du statut même de l'existence humaine individuelle comme "machine" historique : une "machine", résultat partiel de l'histoire même de la vie terrestre, depuis la première cellule vivante\*, et de la culture, depuis le début de l'hominisation et de la multiplication des outils. Il s'agit principalement de saisir ici dans le territoire, ce qui est à rattacher aux conduites individuelles et interpersonnelles de l'homme. Il s'agit aussi de saisir tout ce qui dans l'organisation du territoire comme produit partiel des conduites humaines, dépend du statut même de l'existence humaine collective comme "machine" historique : une "machine" de production de biens et

\* et donc l'histoire même de la matière...



de services, où se joue fondamentalement la relation de l'homme aux objets. Relations irréductibles à une logique des choses, qui ne veulent oublier les relations aux autres dans le travail et l'ostentation, et les effets de l'imaginaire qui travestit les mécanismes de la consommation.

Ces deux géoconcepts ont pour but d'élargir une problématique fondée sur l'idée que, dans la structuration de tout territoire, il y a plus de choses en oeuvre que dans l'acceptation habituelle des concepts superstructure/infrastructure. De même que (G6) Structures anthropologiques contribue à "dissoudre" la dominante sociale des lectures territoriales, de même (G7) Structures économicologiques en fait de même avec la dominante économicologique.

Ainsi, étatgénéétisme définira le processus commandant l'accès aux lieux, aux biens et aux services, aux responsabilités et aux gratifications diverses qui sont rattachables à l'existence trans-historique de l'Etat; bourgeoisisme, le processus commandant la possession des lieux, des biens et des services, des responsabilités et des gratifications diverses, qui sont rattachables à l'existence trans-historique des hommes, c'est-à-dire, le développement de conduites qui sont irréductibles à la seule logique du calcul économique de la rentabilité financière; marchandisisme, en fait de même pour tout ce qui irréductible à la seule logique économique du rapport qualité/prix...

Les trois derniers géoconcepts (G8), (G9) et (G10), rendent compte des fondements chronospaciaux de l'espace géographique. Ils permettent la prise en compte de tout ce qui, dans l'organisation du territoire comme produit de l'histoire du monde et de l'histoire des hommes, dépend de cette dimension même des existences qui est le temps, inséparable d'une articulation espace-temps, et donc d'un ensemble de réalités chronospaciales.



Avec durée (G8) nous proposons que soient classés l'ensemble des termes qui peuvent rendre compte des manifestations de l'écoulement linéaire et cyclique du temps qui jouent un rôle dans la structuration et l'usage structuré-structurant du territoire, donc de saisir la quatrième dimension de l'espace, à l'exception des aspects concernés par le présent (G9) et l'avenir (G10).

Présent (G9) focalise l'attention sur l'ensemble des termes qui doivent rendre compte de ce fait central que le géographe est concerné par les manifestations contemporaines du territoire, en évitant au mieux les valorisation/dévalorisation idéologiques de l'actualité. Les termes proposés comme exemple ont pour but de provoquer le géographe à s'interroger "géographiquement" sur son époque; et à participer ainsi utilement au débat interdisciplinaire.

Avenir (G10) joue le même rôle en ce qui concerne la dimension projectuelle des lectures territoriales, inséparable de toute réflexion sur la nature des lois à mettre en évidence en géographie comme de toute participation aux travaux de la planification et de l'aménagement. Si l'interrogation sur le futur est encore partielle chez les géographes, les interprétations sociétales du temps seraient dangereusement appauvries si elles étaient privées de la contribution de ceux qui sont les guetteurs des lieux...

Ainsi, l'exploration du discours de l'"explorateur" a révélé les "facettes" d'une lecture du monde qui a l'avantage de ne jamais être complètement distincte de l'expérience de chaque homme avec les lieux de sa vie et de s'être "professionnalisée" très précocement dans la production successive de grands "récits" : car la géographie est fondamentalement, selon la formule célèbre, "la carte en prose". Cette mise en évidence,



en nous réappropriant la totalité de l'entreprise géographique, dynamise les tâches à venir. Certes, une mise en ordre est toujours sujette à discussion, -et la discussion est source de dépassements-; mais nous félicitons de la convergence que nous constatons avec les travaux de A. THIBAUT (1972-1,2) ainsi que l'illustre le tableau no 4. Et déjà, la problématique des géographes s'élargit : car d'une part, s'impose progressivement l'idée que la logique du discours géographique permet de saisir un peu de la logique du monde, parce que nous croyons que la logique du monde commande la logique de nos discours sur le monde (à ce titre, les textes géographiques sont un matériau archéologique irremplaçable); et que d'autre part, puisqu'il est nécessaire de partir de l'idée que nos théories du monde préexistent à nos recueils des "faits" du monde, il nous faut reconnaître les articulations principales de la théorie géographique pour aller au bout du projet d'explicitation du travail scientifique, nous transformer dans cette entreprise autoanalytique, et nous donner finalement les bases du développement méthodique de la théorie, et donc les moyens de la démarche déductive inséparable de la vérification expérimentale.



Méso-concepts Composantes	G 1 Physiographie	G 2 Interface nature-culture	G 3 Territorialité	G 4 Paysage	G 5 Habitant	G 6 Structure anthropologique	G 7 Structure économique	G 8 Durée	G 9 Présent	G 10 Avenir	"image" de l'importance de chaque composante selon A. THIBAUT (1 mm = 10 %)
Climat		X		X				X	X	X	
Relief	X	X		X				X	X	X	
Eaux	X	X		X				X	X	X	
Sols	X	X		X				X	X	X	
Biosphère	X	X		X				X	X	X	
Agriculture	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Circulation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Industrie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Services	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Capital			X		X	X	X	X	X	X	
Population		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Habitat	X		X	X	X	X	X	X	X	X	
Social		X	X		X	X	X	X	X	X	
Communauté		X	X		X	X	X	X	X	X	
Synthèse											

Tableau n° 4 : L'équivalence notionnelle-conceptuelle de l'espace géographique (Eg) et de l'espace régional dans les thèses françaises selon les travaux de A. THIBAUT (1972-1,2)



## 2. LA STRUCTURATION THEORIQUE DU CORPUS GEOGRAPHIQUE

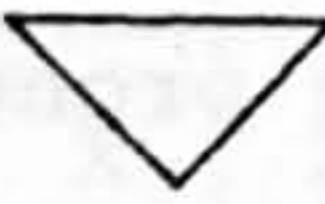
Au coeur de toute description du monde réside toujours un ensemble d'"idées" qui en commande la construction et en constitue au sens exact la théorie au moins implicite. Pour le géographe, le champ de ses observables dépend ainsi de combinaisons d'éléments ou de facteurs qui rendent compte d'aires spatiales différenciées dont il pense généralement qu'elles retentissent sur le fonctionnement de la société humaine dans le cadre d'un mécanisme de causalité spatiale : ainsi se dégagent les trois premiers "noyaux" de la théorie géographique (TG1, TG2, TG3). Nous pensons qu'il y a suffisamment partagé de ces convictions dans la communauté des géographes pour qu'elles jouent effectivement, au moins de façon implicite, le rôle dévolu à toute théorie : commander la construction des faits d'observation et leurs structurations; nous nous dispensons donc de développer ici ce que nous convenons d'appeler le contenu implicite de la théorie géographique sur lequel la littérature est abondante (cf sélection bibliographique).

Par contre, il est plus utile de se prononcer sur le contenu plus souterrain de la théorie géographique, les "noyaux" que nous pensons en cours de "cristallisation" et dont les effets seront à terme les plus puissants sur la lecture géographique du monde, et donc finalement sur l'organisation des champs du "visible" et de l'"invisible" dans la société contemporaine. C'est sans doute notre interprétation structuraliste de l'espace géographique qui commande les propositions que nous faisons ici : elles en renforcent effectivement la cohérence. En effet, dans la mesure où les éléments saisis, leurs relations mutuelles, leurs formes diverses de structuration, constituent une totalité susceptible de disposer d'un mécanisme de causalité spatiale (TG3), il est légitime de considérer que l'espace géographique dispose aussi de la propriété de toute totalité : pouvoir se perpétuer, c'est-à-dire trouver les moyens de durer, ce que




nous proposons d'appeler "métastabilité" (TG4). Par ailleurs, comme l'espace géographique n'est pas séparable de la société humaine, car par définition il rend compte de son interface nature-culture par la médiation du territoire, nous pouvons considérer qu'il représente la face visible, la dimension non cachée pour utiliser une expression en rapport avec les formulations de E.T. HALL (1966), d'une structure plus vaste que l'on peut nommer "machine sociétale" (TG5). Enfin, considérant que cette machine sociétale n'échappe pas plus que le territoire aux jeux multiples du temps, nous proposons le terme "topochronie" (TG6) pour désigner le fondement théorique des interrogations que la géographie porte sur les phénomènes et les mécanismes qui relèvent de l'articulation des temps et des lieux.

Ainsi, la théorie géographique constituerait un "canevas logique", identique et préalable, qui sous-tend l'ensemble du discours géographique : nous considérons que les six "noyaux" qui la constituent, articulés en deux trinomes

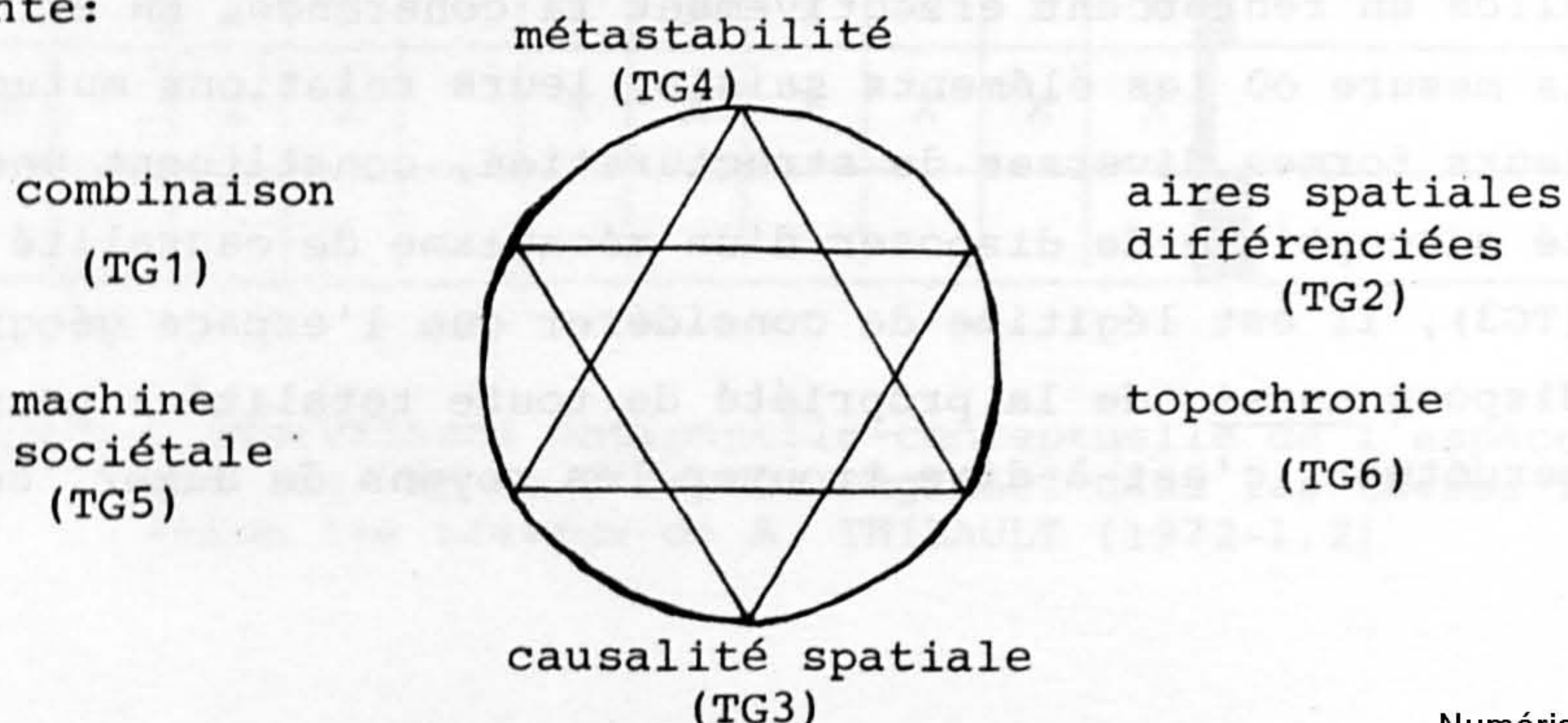
combinaison (TG1)  (TG2) aires spatiales différenciées

(TG3) causalité spatiale

(TG4) métastabilité

machine sociétale (TG5)  (TG6) topochronie

peuvent être utilement réunis par la solution graphique suivante:





Ce que nous attendons d'une telle représentation, surtout lorsqu'elle mobilise un symbole aussi universel (qui est entre-autre celui de l'Etoile de David), c'est une stimulation de l'imagination logique par l'exploration itérative des relations possibles : dans le cadre de chacun des trinomes, dans celui de leur articulation superposée/croisée, dans celui d'une "circularité" entre les six noyaux théoriques, dans celui de toutes les relations possibles entre chaque noyau et un ou plusieurs des autres, dans le cadre de la surface du cercle et de son extérieur...

Une telle "image" des fondements de la théorie géographique doit être considérée comme un opérateur logique qui commande le travail du géographe sur le territoire : c'est le fondement de la structure chronospatiale qui rend compte par l'espace géographique de l'"espace" et de "temps" en oeuvre dans tout territoire particulier, et règle le fonctionnement de la structure géographique correspondante. Cet opérateur va devoir être mobilisé dans l'étude de chaque territoire proposé pour permettre la construction du système d'interrogation correspondant, et poursuivre l'exploration territoriale dans le monde de la théorie. Mais auparavant, il nous reste à en éclairer les aspects les moins connus (TG4), (TG5), (TG6).

#### (TG4) Métastabilité

Sous ce terme se trouvent rassemblées un ensemble de considérations qui rendent compte des propriétés reconnues à toute structure, de s'"autoconserver" grâce à un "système de transformations refermé sur lui-même", que l'on peut considérer comme un véritable "autoréglage" (J. PIAGET, 1968) :

"le troisième caractère fondamental des structures est de se régler elles-mêmes, cet autoréglage entraînant leur conservation et une certaine fermeture\*... Ces caractères de conservation\* avec stabilité des frontières malgré la construction

\* souligné par nous



indéfinie de nouveaux éléments supposent donc un autoréglage des structures, et c'est sans doute cette propriété essentielle qui assure l'importance de la notion et les espoirs qu'elle suscite en tous les domaines car lorsqu'on parvient à réduire un certain champ de connaissances à une structure autorégulatrice, on a l'impression d'entrer en possession du moteur intime du système. Cet autoréglage s'effectue d'ailleurs selon des procédés ou des processus divers, ce qui introduit la considération d'un ordre de complexité croissante et ramène par conséquent aux questions de construction et en définitive de formation." (op. cité pp. 13-14)

Cette autoconservation des structures n'est pas immobilisme : elle est au contraire activité constante, dans le cadre d'un "système" de transformations refermé sur lui-même, qui aboutit à faire émerger constamment dans le présent une contemporanéité qui est l'expression actualisée d'une réalité durable, dont il faut repérer les relations permanentes.

Partir de ces considérations, c'est ré-enraciner la "réalité" d'aujourd'hui dans l'histoire, c'est se donner les moyens de "voir" les permanences sous l'écume des jours et des modes idéologiques, et donc de comprendre les articulations véritables de la machine sociétale.

Comment contourner en effet, quand on se penche sur l'observation du territoire, l'"évidence" des longues durées dans sa genèse : trois milliards d'années pour l'histoire de la Terre\*, dont sans doute un milliard pour l'histoire de la vie, deux millions d'années pour l'aventure de l'hominisation, quarante mille ans pour l'Homo Sapiens, quelques milliers d'années pour les climats actuels et l'agriculture, les trois derniers siècles depuis la Renaissance où nous plaçons une articulation majeure qui explique (?) l'émergence de notre société technicienne, qui inscrit dans le monde d'aujourd'hui les "outils" de l'automatisation, de l'informatique et des manipulations génétiques ?

\* inséparable de l'histoire de l'Univers

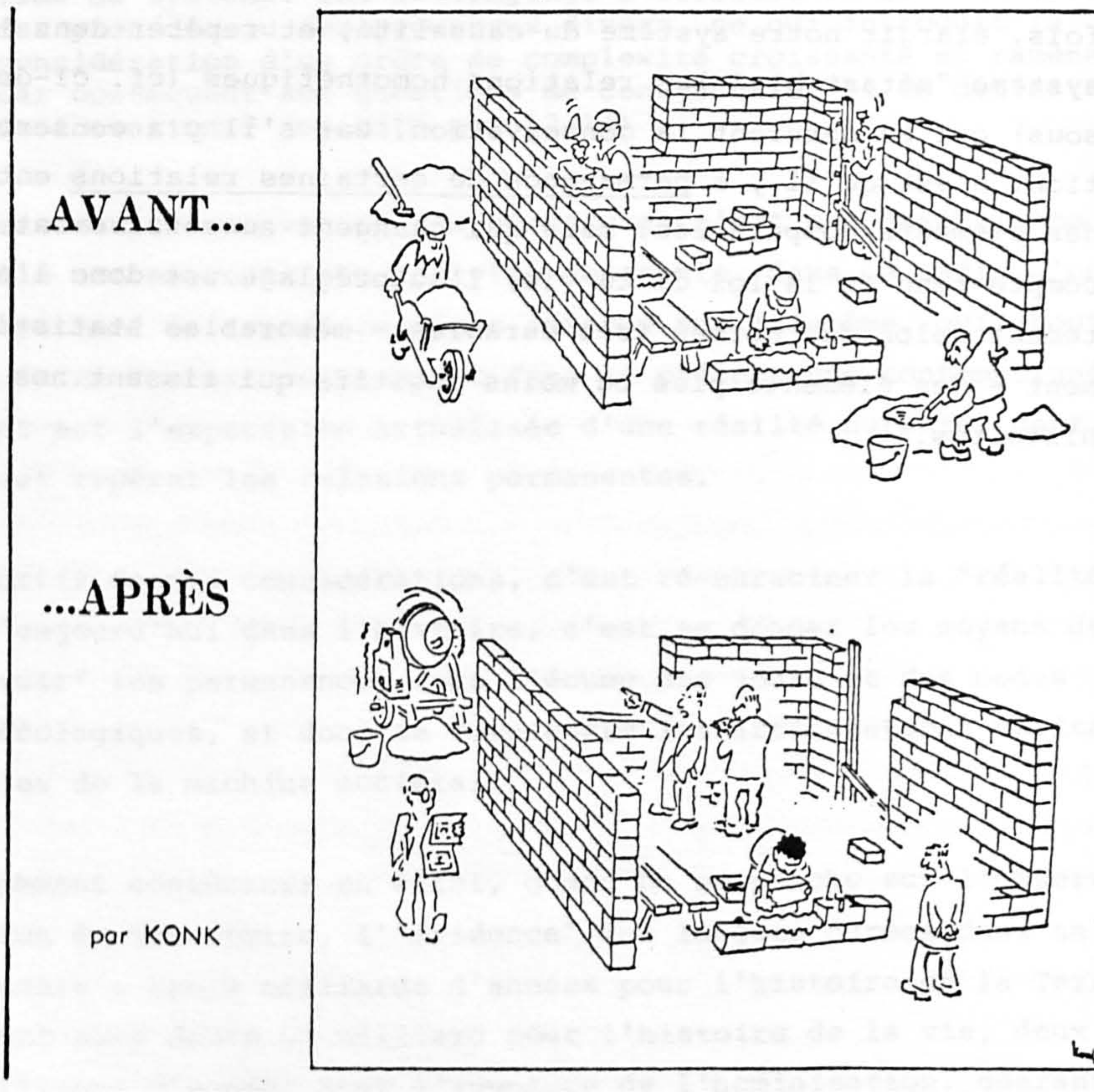


C'est la théorie géographique qui nous commande donc de rechercher nos systèmes de causalité dans des articulations structurelles, qui vont bien au-delà des formes illusoire d'un monde "nouveau" qui serait "sans histoire". Mettre en évidence la métastabilité de l'espace géographique est à la fois, élargir notre système de causalité, et repérer dans le système "métastable" les relations homothétiques (cf. ci-dessous) qui en assurent la conservation. Car s'il y a conservation, c'est qu'il y a permanence de certaines relations entre des éléments comparables, mais qui changent successivement compte-tenu de la loi de la vie; l'autoréglage est donc l'ajustement selon des normes très durables - mesurables statistiquement - des éléments plus ou moins fugitifs qui tissent nos histoires.





(1) Le dessin de KONK (doc no 5) pourrait se passer de commentaire... Indiquons seulement qu'il recompose sous deux époques différentes, en prenant en charge soigneusement les transformations sociales et technologiques, des relations stables.



Doc no 5 : pour illustrer la métastabilité...

Source : Le Monde (25 et 26 mai 1975)

Le dessin "cerne" un système de pratiques importantes dans notre société et le réinscrit dans le temps : par cette démarche, le présent retrouve des sources et gagne à la fois du sens et la clé d'un changement possible.



(2) P. BAIROCH (1977) nous apporte, sous une forme différente, une démonstration comparable, quand il repère, dans les sociétés occidentales pré-industrielles et au XIXème siècle, à l'occasion d'estimation du revenu national, une relation constante entre le salaire quotidien d'un manoeuvre et le produit par habitant. Pour tous les pays étudiés, la reconstitution des salaires et du produit brut par habitant montre à la fois l'évolution (en hausse) du P N B par habitant (évalué en dollar US 1960), et la fixité du rapport salaire quotidien d'un manoeuvre et P N B moyen par habitant (ratio de l'ordre de 200). Ce fait est remarquable, et sa mise en évidence a des conséquences considérables sur l'analyse sociétale : aussi bien sur des propositions aussi idéologiques que celle de la paupérisation absolue, que sur le sens des évènements historiques qui ont ponctué l'histoire de ces pays. Nous retiendrons de cette étude deux illustrations concernant l'Angleterre (à cause de l'étendue de la période et de son rôle dans la révolution industrielle), et la France (Tableau no 6).

Revenu moyen par habitant (en \$US, 1960)		1688	1798	1815	1830	1850	1870	1885	1900	1913	
		Angleterre	300	285	-	410	515	675	780	925	1025
	France	-	-	240	265	335	465	515	605	680	
Ratio produit national brut par habitant/salaire quotidien		Angleterre	-	-	-	191	188	206	220	220	230
		France	-	210	184	207	202	203	193	180	213

Tableau no 6 : Comparaison des revenus moyens (en \$US 1960) et du ratio P N B brut par habitant/salaire quotidien d'un manoeuvre en Angleterre et en France du XVIème siècle à 1913 (selon A. BAIROCH)



Le rapport obtenu présente une remarquable stabilité dans la plupart des sociétés occidentales "entre le début de la révolution industrielle et jusqu'à la généralisation des systèmes de redistribution d'une part sensible du revenu national par le biais des divers systèmes d'assurances sociales".

(BAIROCH A., 1977, op.cité p. 191)

La machine sociétale est donc caractérisée à cette occasion, pendant toute la période étudiée, par une structure métastable illustrée ici par deux éléments et une relation entre ces éléments. Les deux éléments perdurent en se transformant : le salaire moyen journalier du manoeuvre passe en France de 1,15 F en 1781-1790 à 4,60 F en 1905-1913 (au prix du marché), et le P N B par habitant passe de 240 \$ en 1815 à 680 \$ en 1913 (\$ US 1960). Mais la relation entre les deux éléments reste stable, autour de 200. Nous pouvons donc dire qu'il y a "homothétie", ce qui peut se formaliser de la façon suivante :

$$\left[ \begin{array}{c} \text{P N B / Habitant} \\ \hline \text{salaire journalier} \\ \text{moyen d'un manoeuvre} \end{array} \right]_{t_i} : : \left[ \begin{array}{c} \text{P N B / Habitant} \\ \hline \text{salaire journalier} \\ \text{moyen d'un manoeuvre} \end{array} \right]_{t_j} = 200$$

Les deux rapports aux temps  $t_i$  et  $t_j$  sont en effet équivalents\*, alors que les trois variables (PNB, nombre habitants, salaire journalier moyen du manoeuvre) prennent des valeurs différentes. Ce résultat peut être généralisé de la manière suivante :

$$Eg_{t_i} : : Eg_{t_j}$$

qui postule la stabilité de certaines relations internes aux structures  $Eg$  aux temps  $t_i$  et  $t_j$ . Il est alors possible de déduire les propositions suivantes qui resteront à vérifier :

\* : : lire "équivalent"



$$(1) \quad W_{t_i} :: W_{t_j}$$

où W est la force de travail exprimée en

nombre d'hommes	X	durée moyenne du travail	X	taille moyenne de l'exploitation ou de l'entreprise	X	indicateur de la mécanisa- tion*
--------------------	---	--------------------------------	---	-----------------------------------------------------------	---	----------------------------------------

$$(2) \quad D_{t_i} :: D_{t_j}$$

où D est la dynamique sociale exprimée en

étendue X population X énergie X information.

"Vérifier" ces propositions signifie, rassembler un corpus documentaire adéquat, et déterminer si ces relations existent, leurs natures, leurs conditions de temps et de lieux, ou au contraire, chercher nécessairement dans une autre direction. La théorie géographique, avec la métastabilité, implique donc la recherche de structures homothétiques\*\* qui vont jouer un rôle considérable dans l'interprétation de la machine sociale (TG5), et éventuellement dans celle des changements coordonnés qui peuvent apparaître à certaines périodes particulières ou "crises"; la période actuelle mérite à ce titre une analyse attentive, que nous conduisons dans le cadre d'une hypothèse particulière, interne au bloc théorique (TG6) topochronie.

\* selon L. PUISEUX (1977), l'agriculture néolithique et le paysan de 1789 disposaient de la même quantité d'énergie/habitant (12 kg/an d'équivalent charbon/habitant au XVIIIème siècle - selon F. BRAUDEL -, à comparer aux 5 T d'aujourd'hui)

\*\* cette approche théorique se place évidemment dans une perspective dynamique qui prend en charge l'histoire des structures (cf supra (TGl)). Mais en attirant l'attention sur ce qui "peut" durer, elle a une signification considérable pour la connaissance scientifique et donc aussi pour l'action.



(TG5) Machine sociétale

"Machine sociétale" permet de prendre acte de l'existence d'une totalité complexe, irréductible à la division actuelle du travail scientifique, qui ne se laisse pas réduire à une explication exclusivement sociologique, ou économique, ou écologique... de la société humaine. Et de partir de notre immersion dans une totalité difficilement connaissable, dont le géographe cerne un "reflet" majeur et particulièrement significatif par l'étude du territoire.

Mais c'est postuler, de façon beaucoup plus opératoire, que la machine sociétale possède des propriétés de métastabilité correspondant vraisemblablement à des articulations majeures à repérer. Et c'est s'autoriser alors à entreprendre les constructions théoriques qui permettront de relier entre elles ces articulations. Ainsi, dans le cadre de la production progressive de l'espace géographique, s'élabore une théorie partielle de la société humaine. Il est en effet permis d'attendre une forte charge explicative d'une construction théorique qui rendrait compte de façon suffisamment satisfaisante de ces sous-totalités métastables et de leurs relations mutuelles.

Quatre relations principales, énoncées selon une règle de généralisation décroissante, peuvent être posées :

- (1) rationalité économique / niveau de contrainte
- (2) secteur international / secteur public / secteur privé
- (3) Etat / entreprises / ménages / habitants
- (4) entreprises / marchandises / habitants

(1) rationalité économique / niveau de contrainte

Cette proposition, située au niveau le plus élevé possible de généralisation prend en charge la relation existant entre "l'impératif" de rationalité économique et la "forme concrète"



de liberté sociale ou niveau de contrainte qui existe dans une société. En effet, toute société se trouve, à chaque moment de l'histoire, confrontée à la fois à la nécessité, d'utiliser de la façon la plus judicieuse possible les biens (rares) qui sont à sa disposition, et de régler les relations entre les hommes considérés partiellement comme force de travail. Il y a donc, "gouvernement" sur les choses, et "gouvernement" sur les hommes, dont on peut se demander s'ils ne correspondent pas, selon les périodes, à des classes de "solutions" inscrites sur des courbes d'équitépartition où se mesurerait une relation homothétique entre les deux variables.

Notre schéma no 7 illustre ce rapport, et permet de comprendre le rôle des concepts d'étatgénéralisme et de bourgeoisisme qui prennent en charge l'intervention de l'Etat et celle des habitants dans la dynamique économique. Cette solution graphique permet de poser l'hypothèse, qu'à chaque période suffisamment distincte de l'histoire (des temps  $t_i$  à  $t_k$ ), les situations concrètes peuvent s'inscrire sur des courbes d'équitépartition, offrant une solution "moyenne" et des variantes gestion des biens/liberté des hommes du type, meilleure gestion des biens/plus faible contrainte sur les hommes, ou inversement, illustrant la formule qui dit que "lorsque l'on ne compte plus le prix des choses, on ne compte plus la peine des hommes".



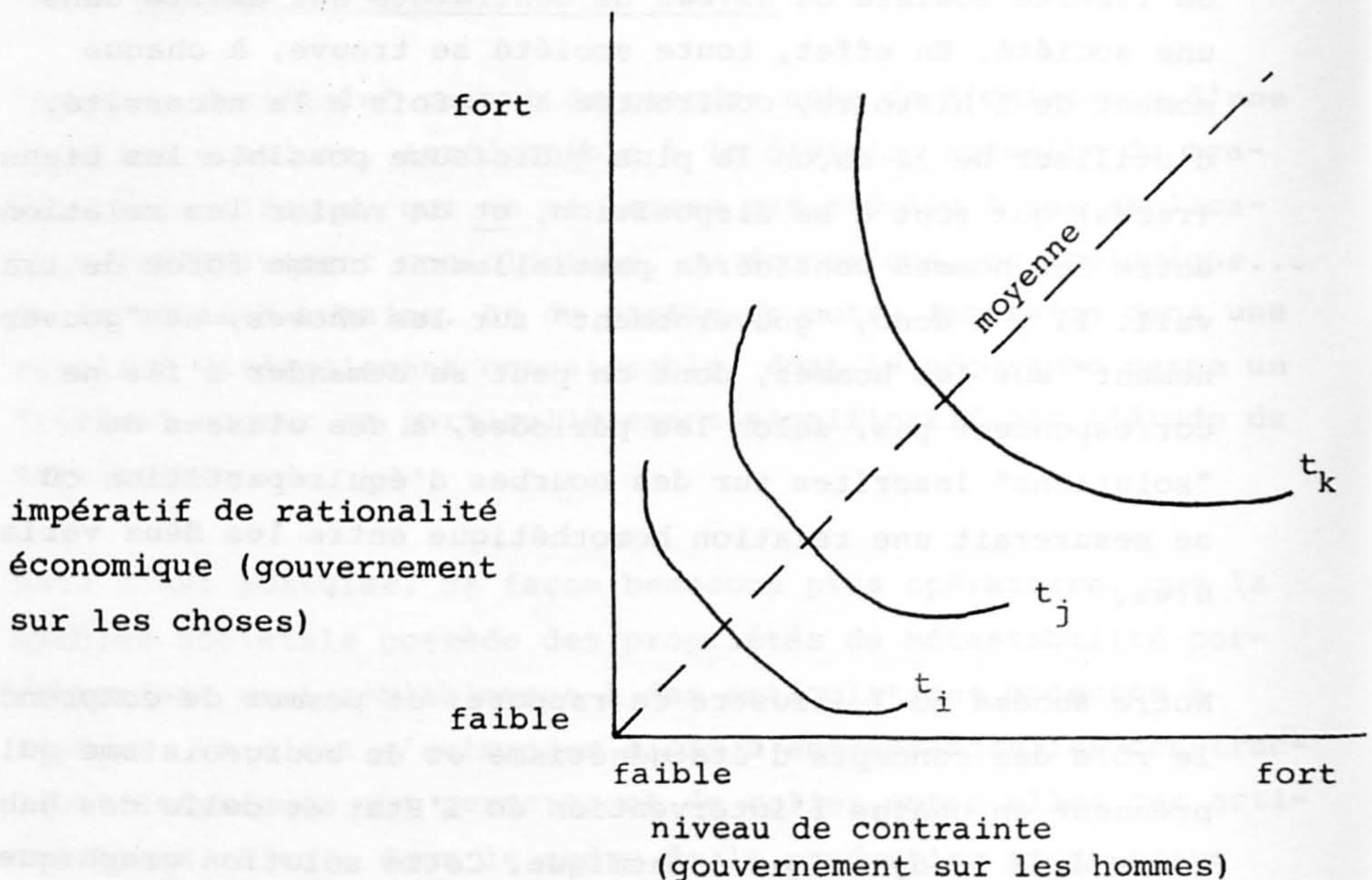


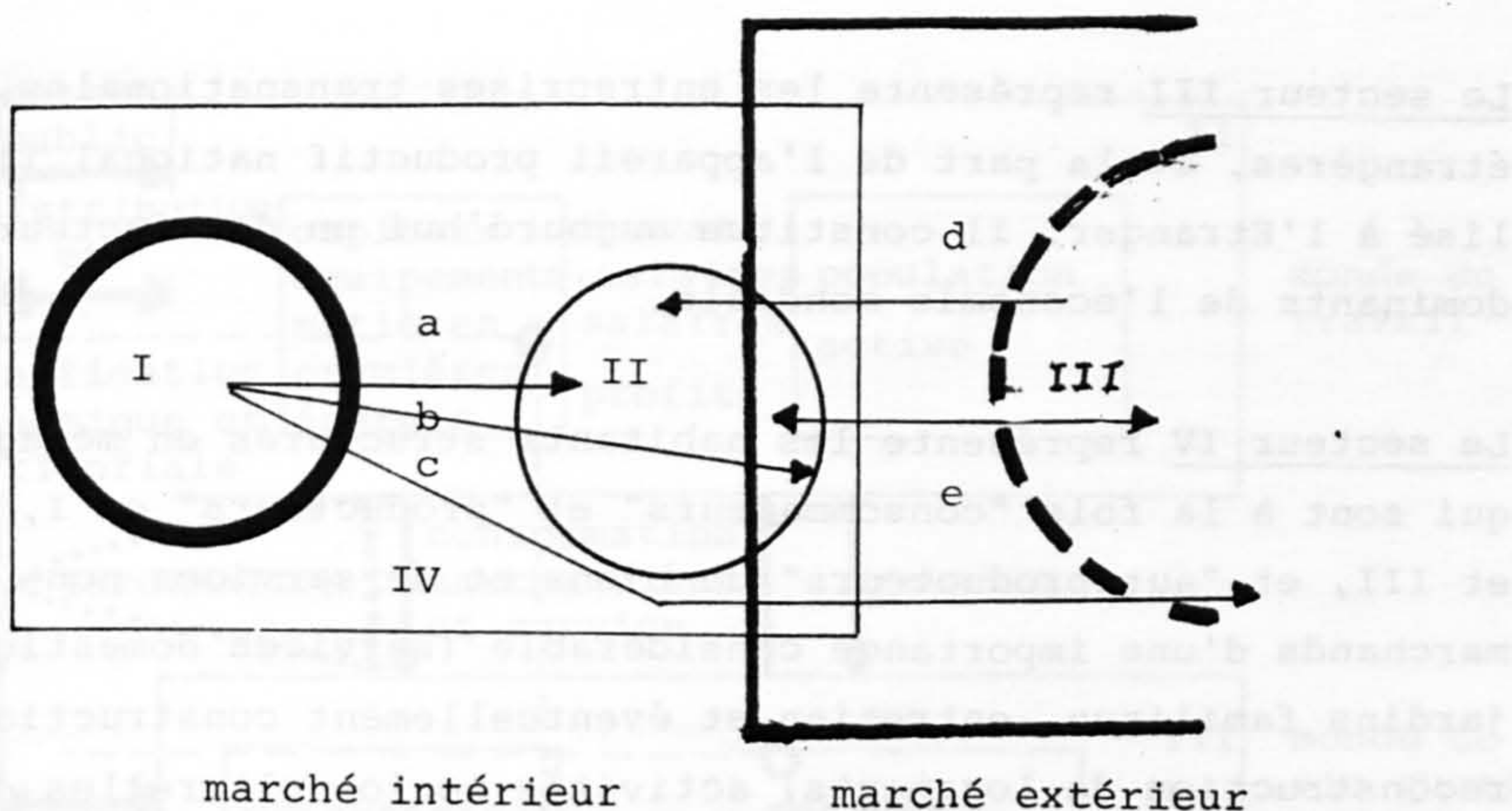
Schéma no 7 : rationalité économique et contrainte sociale dans l'hypothèse d'une relation homothétique selon les périodes

(2) secteur international / secteur public / secteur privé

Cette proposition a pour but de donner une représentation de la machine économique d'un pays contemporain (schéma no 8), en mettant en évidence les relations existant entre les différentes entreprises et les ménages.

Le secteur I illustre le rôle fondamental de l'Etat dans la société actuelle. Rôle exercé par la gestion du budget, l'exercice des fonctions "régaliennes", l'action des administrations, des entreprises publiques (et semi-publiques), l'effet des marchés passés avec les entreprises privées nationales ou internationales. Nous disposons ainsi d'un schéma d'une structure étatgénétiq.





- I : secteur public  
a, b, c : impulsions de l'Etat
- II : secteur privé
- III : entreprises localisées hors du territoire national  
d et e : impulsions des entreprises étrangères et transnationales
- IV : le "reste", c'est-à-dire en France, plus de vingt millions de ménages

Schéma no 8 : les quatre composantes de la machine économique

Le secteur II représente l'ensemble des activités économiques liées aux entreprises privées. Il peut être décomposé en trois sous-secteurs :

IIa et IIb qui se rattachent partiellement au secteur I;

IIc et IIe qui peuvent s'y rattacher également, mais qui dépendent pour une part plus ou moins importante de l'appareil économique transnational et des mécanismes du marché extérieur;

II (tout le "reste") représente des activités nécessairement très liées au marché intérieur (i.e. au volume de la population), où se repèrent des niveaux minimum d'activité par branches. Ce sous-secteur constitue une véritable structure endogénétique.



Le secteur III représente les entreprises transnationales, étrangères, et la part de l'appareil productif national localisé à l'Etranger. Il constitue aujourd'hui un des facteurs dominants de l'économie mondiale.

Le secteur IV représente les habitants structurés en ménages, qui sont à la fois "consommateurs" et "producteurs" en I, II et III, et "autoproducteurs" de biens et de services non-marchands d'une importance considérable (services domestiques, jardins familiaux, entretien et éventuellement construction-reconstruction de logements, activités socio-culturelles diverses...). Ce "reste", qui dépasse largement la sphère de la consommation, a toujours occupé une place privilégiée dans l'investigation géographique et rend compte d'une structure sans doute particulièrement métastable de la machine sociétale.

### (3) Etat / entreprise / ménages / habitants

Le regroupement de ces quatre composantes de la machine sociétale permet, indépendamment des solutions de la Comptabilité Nationale, de proposer un schéma (no 9) qui donne une place plus explicite à l'habitant et à ses relations au monde, par la médiation de la marchandise et du territoire. En l'observant dans le déroulement concret de sa vie, on dispose d'une représentation plus conforme au projet géographique : au-delà des flux monétaires (figurés ici sous les termes de salaires, profits, revenus et redistribution) sont prises en compte les relations de travail, d'épargne, de consommation, et la fonction normative de l'Etat. Car le travail n'est pas seulement un flux monétaire lié à la vente d'une "force de travail", il est aussi rapport aux autres, aux choses, et à la sphère de l'argent, qui est un des accès au monde de la marchandise et au territoire, et ruses multiples... Et avec le territoire et la marchandise s'ouvrent les mondes complexes de l'épargne et de la consommation, qui, au-delà de leurs dimensions ethnocul-



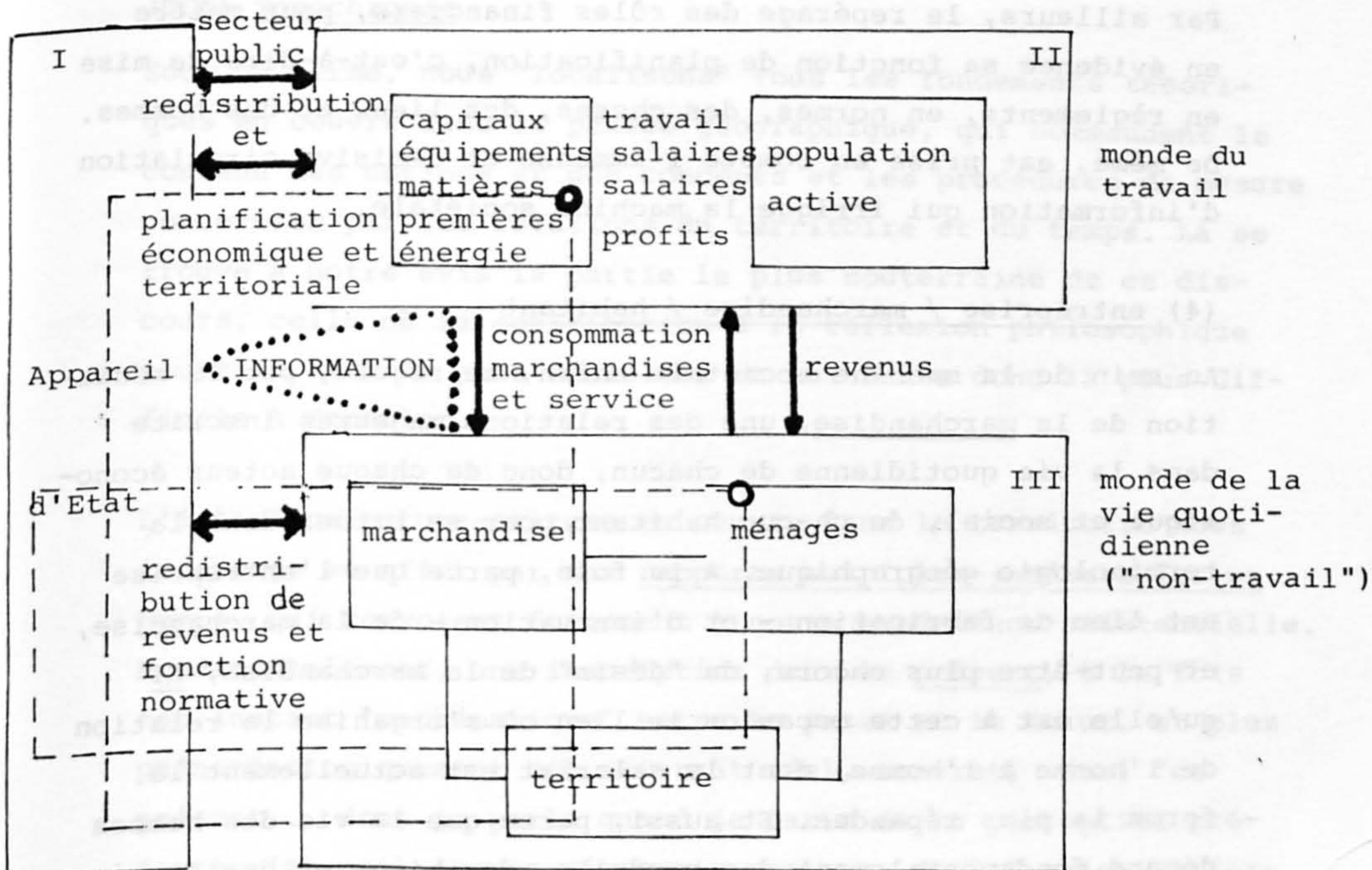


Schéma no 9 : la machine sociétale et l'habitant saisi dans le déroulement concret de sa vie dans le "monde du travail" et dans le "monde de la vie quotidienne" (en pointillé : double boucle inflationniste cf. infra)

turelles, servent de point d'appui à ce que nous avons appelé la double boucle inflationniste : les "jeux" d'épargne/endettement et de spéculation plus ou moins anticipative des ménages (par exemple, par l'achat d'un objet de collection, d'un logement ou d'un terrain); les mêmes "jeux", mais en grand, des entreprises, par combinaison de leurs moyens propres et des opportunités de l'appareil d'Etat (par exemple, le recours excessif aux frais généraux ou la participation à des marchés publics dans des conditions plus ou moins monopolistes).



Par ailleurs, le repérage des rôles financiers, pour mettre en évidence sa fonction de planification, c'est-à-dire de mise en règlements, en normes, des choses, des lieux et des hommes. De même, est prise en compte l'immense et décisive circulation d'information qui irrigue la machine sociétale.

(4) entreprise / marchandise / habitant

Au sein de la machine sociétale enfin, se régule, par la médiation de la marchandise, une des relations majeures inscrite dans la vie quotidienne de chacun, donc de chaque acteur économique et social, de chaque habitant, pour se situer dans la terminologie géographique. A la fois, parce que l'entreprise est lieu de fabrication - et d'innovation - de la marchandise, et peut-être plus encore, du "désir" de la marchandise, ET qu'elle est à cette occasion le lieu où s'organise la relation de l'homme à l'homme, dont le salariat est actuellement la forme la plus répandue. Et aussi, parce que la vie des hommes dépend fondamentalement des produits, des biens et des services qui l'entourent, de leurs caractéristiques et de leurs modes de production : l'évolution de la consommation, et donc les rapports à la pauvreté et à la justice sociale, dépendent complètement de la nature des produits, des biens et des services à venir, et de leurs conditions de réalisation et d'accession, autoproduction, don, ou échange.

Ainsi, de la réflexion la plus générale à l'interrogation la plus locale et quotidienne, la machine sociétale est apparue porteuse d'articulations structurales : les quatre illustrations retenues ont permis de cerner les interrogations les plus présentes dans la pensée géographique, et l'appeler ainsi à des réponses encore plus précises.



(TG6) Topochronie

Sous ce terme, nous "localisons" tous les fondements théoriques en oeuvre dans la pensée géographique, qui commandent le contenu des notions et des concepts et les procédures de mesure concernées par les relations du territoire et du temps. Là se trouve à notre avis la partie la plus souterraine de ce discours, celle où sa contribution à la réflexion philosophique pourrait être la plus décisive, et qui reste donc la plus difficile à formuler.

L'interface nature-culture en oeuvre dans le territoire nous interroge en effet par ses rapports multiples-inséparables au temps, qui renvoient fortement à notre expérience existentielle. Fondamentalement, une inscription dans le présent, à la fois cet instant "mathématique" entre le passé et le futur, et plus phénoménologiquement cet existant réel, concret, vécu, "ce présent... dont je parle quand je parle de ma perception présente, (et qui) occupe nécessairement une durée" selon la formule de BERGSON. Un temps présent du territoire, qui en fixe le projet d'observation, et en commande le mode d'interprétation par l'importance décisive de la démarche généalogique. Et donc un rapport à la durée, non seulement le sentiment de la durée (cf supra), mais une confrontation pratique à nos jugements sur l'ancien et le nouveau, c'est-à-dire nos façons de qualifier la "valeur" des choses. Double expérience qui commande à la fois notre quotidienneté et notre enracinement, où le rapport corps-territoire reproduit sans doute des mécanismes hérités de l'histoire même du Cosmos. Là sont quelques-unes des clés de notre territorialisation et de nos rapports aux autres... Mais aussi, une place particulière dans un cycle, et donc la disposition d'un ensemble de propriétés spécifiques et transitoires, liées à la jeunesse, la maturité, la vieillesse, inséparables du rapport de la vie et de la mort, et plus encore peut-être de notre idée de cycle et de renaissance ?



Avec la topochronie, la théorie géographique est donc concernée par l'inscription du territoire dans le temps contemporain, et inévitablement aussi, par nos "idées" de l'histoire... C'est-à-dire aussi de l'histoire à venir, où se situe partiellement la contribution du géographe à l'oeuvre collective du développement et de la planification. Dans la mesure où cette lecture particulière du monde révèle une structure chronospatiale, elle n'échappe pas à une interrogation sur le sens de ce qui dure (et ses conditions), et le sens aussi de ce qui est émergent, difficile à discerner, et peut-être fugitif, ou au contraire porteur d'une nouvelle pérennité. Or, cette capacité de repérer à la fois la stabilité et la nouveauté, d'évaluer la tradition et l'innovation, dépend pour une grande part de notre manière de mettre en perspective les leçons du présent inscrites dans le territoire, de notre attention à certains signes plutôt qu'à d'autres, et donc d'une certaine idée\* du souhaitable, du probable, du devenir.

\* cette "certaine idée", nous l'éclairons sous le nom d'hypothèse "nouveau moyen-âge" qui a pour origine notre "sentiment" que la panoplie des "outils" à la disposition de la société contemporaine induit un état du monde radicalement neuf, qui s'éclaire particulièrement si on le confronte à une réinterprétation de la Renaissance (J.P. FERRIER, J.B. RACINE, Cl. RAFFESTIN, 1978) : un monde où la force physique de l'homme, puis son intelligence, sont remplacées progressivement par des outils, et donc à la fois économisées (ce qui est "positif", au sens de libération de l'homme qui n'est plus condamné à épuiser sa force), ET déqualifiées (ce qui est "négatif", au sens de disparition de l'emploi et ainsi de développement du chômage). La principale conséquence de cette hypothèse "NMA", compte-tenu plus particulièrement de l'importance des préoccupations d'équilibres écologiques, de solidarités internationales, et de la forte probabilité d'une réduction massive de la durée du travail (vers la semaine de 24 heures ?)... en serait le phénomène de reterritorialisation (renforcement et sophistication des liens de l'habitant avec ses lieux d'habitat).



Ces considérations achèvent notre exploration des fondements théoriques de la géographie : nous pensons qu'elles auront permis de rendre compte, de façon suffisamment convaincante, de la partie la plus abstraite, et actuellement la plus souterraine, de l'armature théorique qui commande les travaux des géographes, et donc l'élaboration de l'espace géographique. Une armature théorique, que nous nous sommes efforcés de présenter de la façon la plus générale possible, la plus proche de l'ambition épistémologique partagée par les sciences contemporaines, afin que les "règles du jeu" rarement annoncées apparaissent en pleine lumière, et y trouvent une plus grande opérationnalité. Et les meilleures conditions de développement.



- BAIROCH P. (1977) Estimation du revenu national dans les sociétés occidentales pré-industrielles et au XIXème siècle in Revue Economique no 2 (pp 177-207)
- BEAUJEU-GARNIER J. (1971) La géographie, méthodes et perspectives Paris Masson (141 p.)
- CHOLLEY A. (1951) La géographie. Guide de l'étudiant Paris PUF (216 p.)
- DUMOLARD P. (1981) L'espace différencié Paris Economica (207 p.)
- FERRIER J.P., RACINE J.B., RAFFESTIN Cl. (1978) Vers un paradigme critique : matériaux pour un projet géographique in L'espace géographique no 4 (pp 291-297)
- FERRIER J.P. (1981) Prolégomènes au discours géographique suivis de discours géographique sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Aix Thèse d'Etat document multigraphié (1049 p.)
- FERRIER J.P. (1982) Le territoire de la vie quotidienne et le référentiel habitant Avignon Groupe DUPONT - GEOPOINT 82 (24 p.)
- GEOPOINT 76 Théorie et géographie Avignon Groupe DUPONT (192 p.)
- GEOPOINT 78 Concepts et construits dans la géographie contemporaine Avignon Groupe DUPONT (264 p.)
- GEOPOINT 80 Axiomes ou principes en géographie Avignon Groupe DUPONT (213 p.)
- GEOPOINT 82 Les territoires de la vie quotidienne Avignon Groupe DUPONT (sous presse)
- GLANSDORFF P., PRIGOGINE I. (1971) Structure, stabilité et fluctuation Paris Masson (288 p.)
- HAGGETT P. (1973) L'analyse spatiale en géographie humaine Paris A. Colin (392 p.)
- HALL E.T. (1966) La dimension cachée Paris Seuil (256 p.)
- HUSSERL E. (1929) Logique formelle et logique transcendantale Paris PUF (447 p.)
- NICOLAS-OBADIA G. (1979) Le héros de l'espace : essai sur l'axiomatisation de la théorie géographique, tome 1 : La problématique en géographie. Lausanne Thèse d'Etat document multigraphié (503 p.)
- PIAGET J. (1968) Le structuralisme Paris PUF (124 p.)
- PUISEUX L. (1977) La Babel nucléaire, énergie et développement Paris Galilée (303 p.)
- RITTER C. (1852) Introduction à la géographie générale comparée Paris Annales littéraires de l'université de Besançon (255 p.)
- SORRE M. (1961) L'homme sur la terre Paris Hachette (365 p.)
- THIBAUT A. (1952) L'analyse des espaces régionaux en France depuis le début du siècle in Annales de géographie no III - IV (pp 129-170)



THIBAUT A. (1972) Le système d'inter-relations en géographie régionale. Tentative méthodologique in L'analyse de l'espace no IX (pp 50-87)

THOMM R. (1974) Modèles mathématiques de la morphogénèse Paris UGE (319 p.)

VENDRYES P. (1973) Vers la théorie de l'homme Paris PUF (284 p.)



# LE PATRIMOINE BÂTI DU CANTON DE NEUCHÂTEL

BERNARD CLERC, architecte EPF/SIA

## Préambule

"Voir ce que l'on voit". Cette fort belle phrase du Corbusier exprimant une évidence difficile motive le but d'une telle étude. Car l'habitant de la République, confronté quotidiennement à ses paysages familiers, finit par ne plus les percevoir. Il est plus sensible à la défiguration de son environnement, au saccage des rives du lac, à la dégradation de l'habitat qu'à la normalité de l'héritage historique. Car à l'heure où vous me lisez, des massacres se préparent dans de sombres officines. Notre siècle coule à l'enseigne du paradoxe. Ne pensons pas que tout ce qui est vieux est bon. Ne faisons pas du canton un musée. Il s'agit cependant de préserver certaines valeurs essentielles du patrimoine. Une plante ne peut croître que si son dynamisme est soutenu par de saines racines.

J'ai donc choisi l'image pour traiter ce sujet essentiellement visuel, le texte ne se voulant qu'un support complémentaire. Je tiens à préciser que bien des indications historiques (dates, etc...) ainsi que bon nombre de précisions diverses proviennent, outre de mes recherches personnelles, de la littérature, entre autre et en premier lieu des trois excellents volumes des Monuments d'Art et d'Histoire consacrés au canton de Neuchâtel (J. Courvoisier). Pour le reste, on se référera à la liste bibliographique en fin d'article.

Les esquisses utilisées n'ont aucune prétention scientifique. Elles ont été brossées sans souci thématique à l'origine. Je ne présenterai donc pas un panorama exhaustif de l'architecture admise et reconnue, le choix des objets relevant dans la plupart des cas du hasard. Cela me paraît d'autant moins gênant que l'histoire de l'architecture est en général faussée par un parti pris axé sur le monumentalisme. Je



suis plus enclin à m'intéresser aux maisons simples, aux demeures de la vie. Il ne sera pas question ici de la Grande ni de la Petite Rochette, de l'Hôtel DuPeyrou, ni même de la magnifique ferme du Grand Cachot de Vent, objets bien connus et appréciés de tous, et déjà suffisamment décrits. Cela dit j'espère tout de même arriver à présenter une perception globale équilibrée du canton. Je n'apporterai rien que le lecteur établi ici ne sache déjà. C'est plutôt de la manière d'appréhender la substance construite de ce pays qu'il est question. J'essayerai simplement de montrer une optique possible parmi d'autres. Pour ce faire - et pour aérer le sujet - je ferai même un bref détour asiatique.

Au fait, l'architecture du pays de Neuchâtel vaut-elle qu'on s'y arrête ? Je répondrai sans hésiter : tout à fait et même particulièrement. Elle se distingue par une singulière richesse en contrastes. La ferme jurassienne en bois implantée en habitat dispersé constitue pour ainsi dire l'antithèse de la maison vigneronne en pierre, ouverte sur un vaste panorama, et contiguë dans une rangée compacte. Distantes d'une trentaine de kilomètres, en général moins, ces types constructifs se différencient plus radicalement l'un de l'autre que le mazot valaisan de son frère jumeau népalais. Climat oblige. Le canton est en outre particulièrement riche en témoignages du virage industriel caractéristique du 19e siècle.





Sur place, la découverte d'un objet n'est pas toujours simple. "L'étage, par exemple, a été construit au 19<sup>e</sup> siècle, le rez date du 16<sup>e</sup> s. et un examen plus minutieux montre qu'il existe des vestiges de fondation du 12<sup>e</sup> s. Dans la cave, on découvre des traces romaines et sous la cave se trouve une grotte comblée, avec quelques outils de silex. Encore en-dessous existent des restes de faune glaciaire". C. G. Jung prend cet exemple pour ajouter que "telle serait à peu près la structure de notre âme". Cette heureuse comparaison montre la diversité portée par la plupart des constructions un peu anciennes.

### Approche historique et géographique

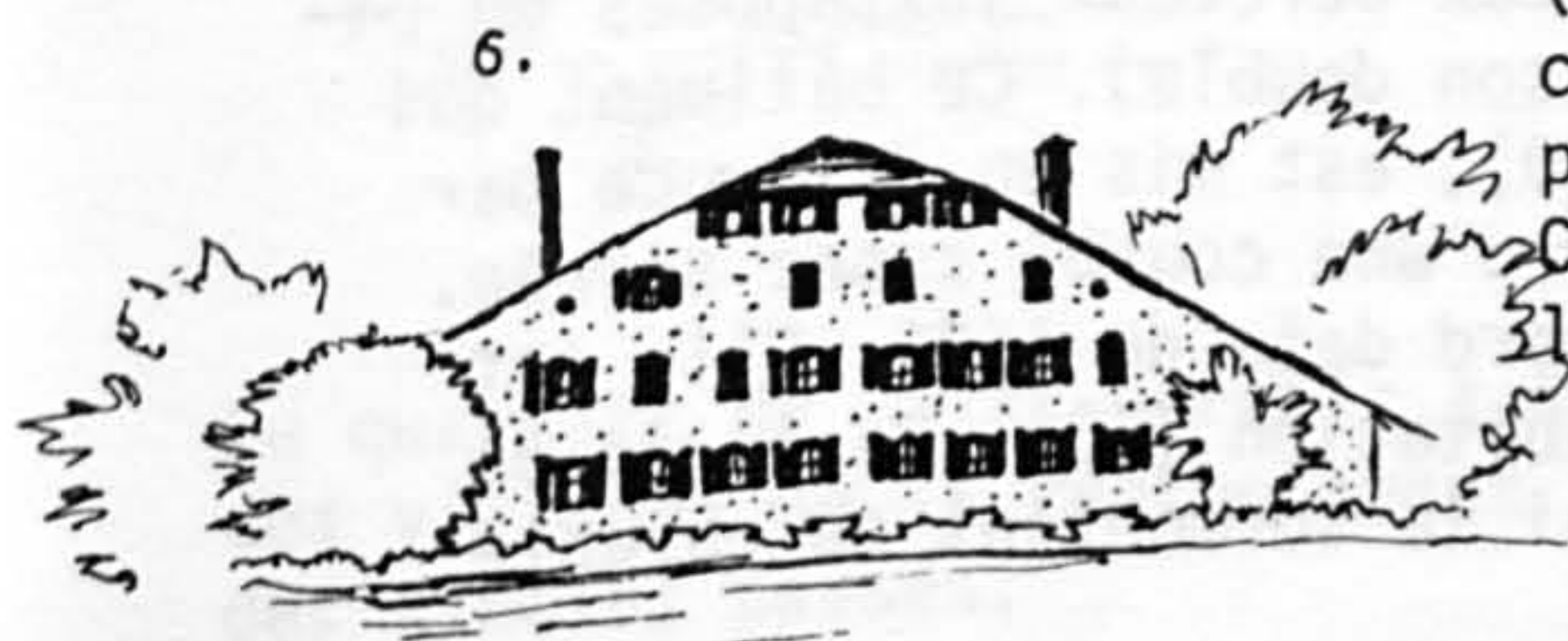
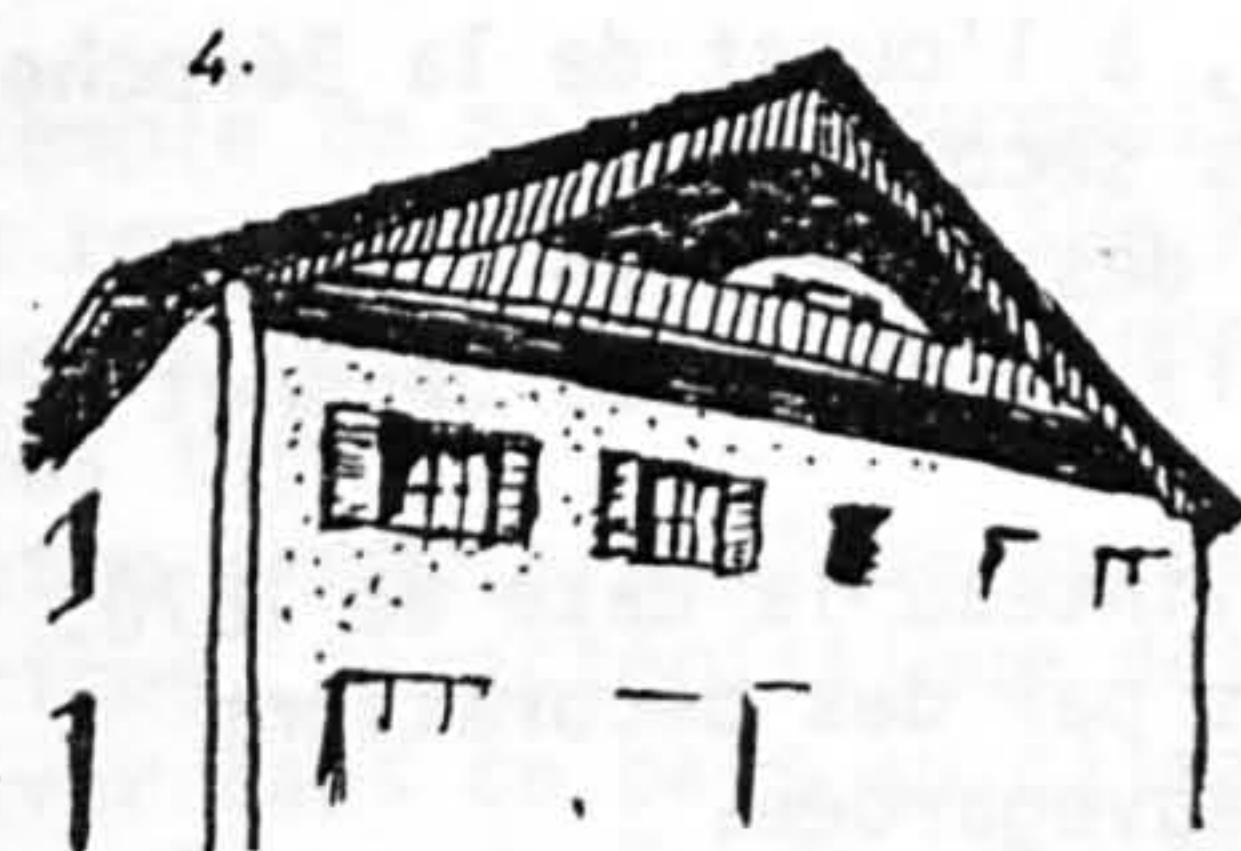
Les Barbares venus de l'est arrivent en Helvétie vers l'an 250. Les Alémanes chassent la population et s'arrêtent à l'est là où les Romanches sont encore. A l'ouest, ils s'arrêtent à Délémont, au Landeron, à Thielle. Comme le dit Jacques Béguin, "Wavre parle français, Gampelen allemand, Wavre construit en pierre, et Gampelen en bois". Par sa position stratégique, Neuchâtel constitue l'un des contreforts de la francophonie, en quelque sorte un arc-boutant de la Bourgogne des cathédrales. Mais les échanges avec le bassin de l'Aar étaient aisés. Berne influença considérablement l'histoire politique et religieuse du canton, tandis que des liens culturels existèrent très tôt avec Genève. Les premiers colons des Hauts-Geneveys ou des Geneveys-sur-Coffrane étaient probablement genevois (comme ceux de La Neuveville).

Exemples : (1) Habitation à colombages (Riegelbau) à Gampelen. Mode germanique. (2) Bâtiments en pierre à gauche de la Thielle, Montmirail. Mode celte et latin, pays de vigne.

(3) A Couvet, cette ferme du 18<sup>e</sup> s. transformée en hôtel à la fin du siècle dernier, présente un pignon protégé par un avant-toit en berceau surmonté d'un pan rabattu révélant une influence bernoise évidente (importée). (4) A La Sagne, ce berceau typique protégeant une galerie est caractéristique de la région. Ce mode participe de l'architecture jurassienne et franc-comtoise.

(5) Par la disposition irrégulière des fenêtres révélant un souci de vérité, l'ancienne maison Sandoz à Dombresson montre un parti propre à l'esprit gothique (néo-gothique en l'occurrence). Elle date de 1682.

(6) L'alignement régulier des fenêtres cintrées de cette ferme à Fontaines est caractéristique de l'esprit baroque très soucieux des apparences extérieures. Cette belle bâtisse est donc née - probablement - au 18<sup>e</sup> siècle.

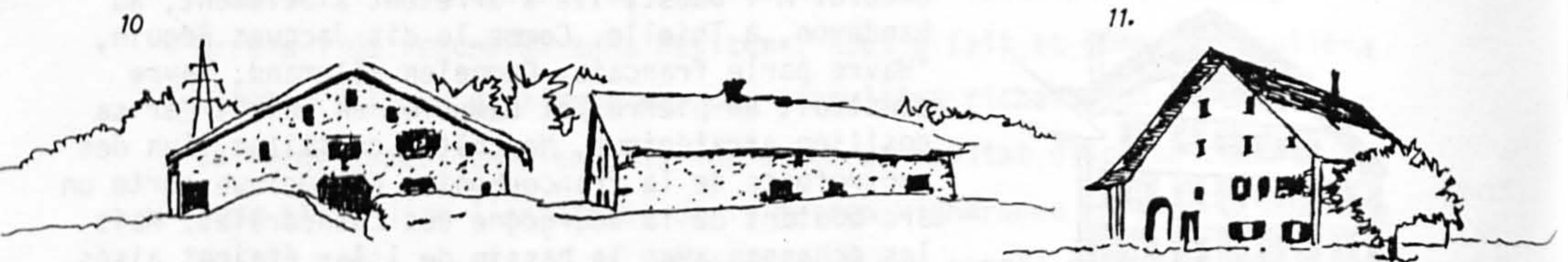




La maison des Montagnes - Les géographes savent que la pente du toit est un indice du climat. Dans les Montagnes, le toit généreux retient la neige qui isole en hiver et fournit les citernes en eau à la fonte. Les avant-toits protègent les murs des intempéries. Les pilastres d'angle constitués par le

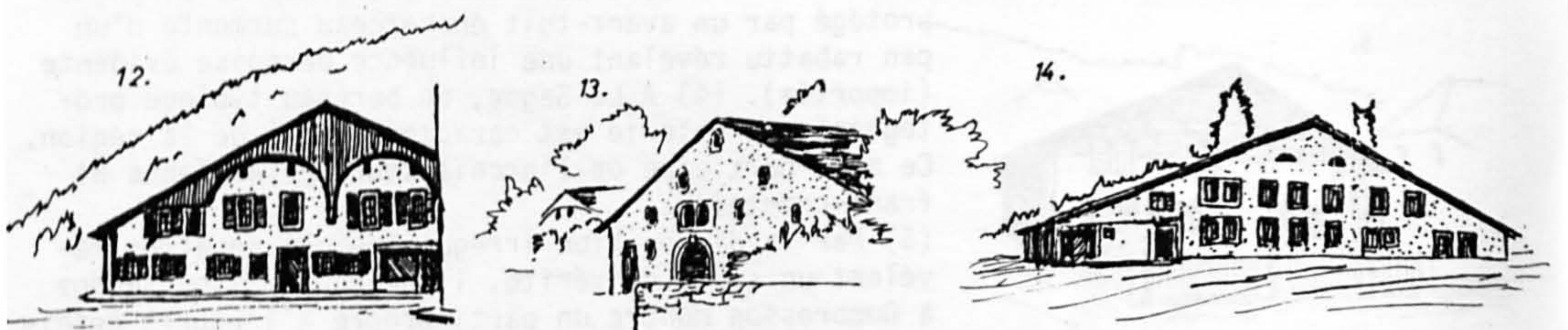


prolongement des murs latéraux servent de coupe-vent. Jadis, les fermes étaient probablement construites en bois. Pour éviter les incendies fréquents, on remplace le bardeau par de la tuile et les murs seront en pierre. Souvent, la "ramée" (haut du pignon en bois permettant l'aération du foin grâce à l'assemblage lâche des planches) est maintenue. L'adjonction d'un étage augmente le volume de l'habitation. Lorsqu'il n'y aura qu'une seule chambre supérieure, elle s'appellera "chambraute".



Dans la ferme neuchâteloise, la grange se trouve au-dessus de l'habitation et des écuries. Quelques fermes tripartites rassemblant les trois fonctions en ligne sous un même toit, montrent l'influence vaudoise, à l'ouest de la Béroche surtout. Les façades-pignons protègent alors les flancs secondaires. Les exemples montrent des ramées (8, 9) à La Sagne, et des fermes tout en dur dans l'habitat dispersé autour de La Chaux-de-Fonds (11) et Vers les Jeannet (14, proportions pures).

Le Musée paysan (10) à La Chaux-de-Fonds porte sur un linteau la date de 1670. Les huisseries des portes et des fenêtres sont marquées par des décorations néo-gothiques. La hotte en bois de sa cheminée a été sauvegardée.



A Fleurier, une ferme (12) se distingue par les deux berceaux juxtaposés du pignon en bois, soulignant l'ancienne division (maison double). Ce bâtiment qui porte la date de la dernière année du 17<sup>e</sup> s. (1700), est mis en évidence par la sinuosité de la rue dont il limite l'extérieur d'une courbe assez serrée. Réalisée en dur, la très belle ferme Favre à Chézard date de 1636. Elle est encore complète avec la grange, l'écurie et l'habitation (13). La porte de la remise ainsi que les deux fenêtres jumelles qui la surmontent se caractérisent par leur forme en arc surbaissé.



15.



17.



Au Locle (15), l'une des rares habitations provenant du noyau primitif, rescapée des incendies des 18e et 19e s.

A La Chaux-de-Fonds, cette puissante construction (16) représente le type même de la demeure bourgeoise de l'époque (1778, épargnée par l'incendie de 1794). Autre maison typique des Montagnes (17) au Locle (18e s.). Souvent, ce genre d'immeuble change d'aspect au 19e s. par l'adjonction d'un ou deux niveaux.

18.



19.



20.



Exemple de maison bourgeoise du tournant des 18e et 19e s. à Fleurier (18). On remarque la façade sur rue munie de longues rangées de fenêtres cintrées, tandis que celles des pignons sont rectangulaires. Les magasins au rez sont plus tardifs.

Autre exemple typique au Locle (19). L'escalier extérieur à double volée symétrique, caractéristique des Montagnes, témoigne du haut niveau d'enneigement en hiver dans ce pays au climat rude. Son importance trahit l'aisance du propriétaire. A La Chaux-de-Fonds, les toits raides (20) évitent l'accumulation dangereuse de la neige sur les combles.

21.



22.



23.



Le quartier de Saint-Gervais à Couvet (21, 22, 23) montre la qualité spatiale des villages de la région avant leur destruction par les fréquents incendies des siècles passés.





On remarque le ressaut qui divise la façade de cette habitation à Couvet (24). Il arrive que la rupture soit encore plus prononcée. Il s'agit là aussi d'une maison bi-familiale ou "maison double". Cet exemple remonte au 17<sup>e</sup> siècle. Plus étroites que les immeubles voisins, mais de même hauteur, ces deux maisons (25) prennent des proportions inhabituelles dans le canton (aspect alpin). Elles contribuent au cachet particulier de Dombresson. Une habitation typique du début du 19<sup>e</sup> s. marque l'entrée ouest du même village (26). Remarquable façade percée de rangées de fenêtres cintrées. Un fronton éclairé par quatre



fenêtres supplémentaires et quatre oeils-de-boeuf remplace le pignon original. Les bâtisseurs tirent parti de la géographie (voir pg. 14). Cette habitation aux Grattes (28) est accrochée à la pente. Sa galerie en bois orientée au midi permet de découvrir un panorama incomparable. Réaction du même type pour cette ferme de La Béroche (27).

La maison du vigneron voit la cave remplacer la remise et l'écurie. Le rez est occupé par un pressoir, parfois aussi par une boutique ou un atelier. L'eau abondante sur le Littoral libère de la dépendance à la citerne. Rangée



compacte à Cornaux (29). Maison d'encavage du 16<sup>e</sup> s. au Landeron (30). La porte du logement est accessible par une rampe d'escaliers. A Pesieux (31), exemple de caves s'ouvrant de plain-pied sur les jardins au midi (18<sup>e</sup> s.). A Corcelles (32), cette maison vigneronne sise un peu à l'écart semble prolonger le noyau historique du village. On remarquera la distance typologique séparant la maison du Littoral et celle des Montagnes, merveilleusement représentée par cette ferme aux Bayards (7), qui porte la date de 1596. Numérisé par BPUN



33.



Les maisons de maître - La dépendance des villageois face à la puissance des propriétaires explique peut-être que dans le canton, l'appellation de "château" soit trop facilement donnée à des édifices n'ayant aucune fonction stratégique.

A l'opposé, certaines maisons vigneronnes - c'est-à-dire "campagnardes" - témoignent d'une telle assise, qu'elles peuvent être aisément classées parmi les maisons de maître.

34.



Le "château" d'Auvernier date de 1559 (33). Il est implanté un peu à l'écart du noyau historique du village, à cheval sur le ruisseau (le ru Chatru), dans un vaste domaine de vignes. Les annexes invisibles ici - comme d'ailleurs la tour carrée à l'ouest - datent du 17<sup>e</sup> s.

A Saint-Blaise, la Maison de la Dîme porte la date de 1581. C'est là que les redevances en vin dues à l'hôpital de la ville de Neuchâtel étaient pressurées et encavées.

La tour d'escaliers hexagonale sert d'articulation aux deux corps du bâtiment. Le rez-de-chaussée de cette construction vigneronne typique est élevé à cause des caves (34).

35.



A Fenin, le corps central faiblement allongé est flanqué de deux tours circulaires à l'est et d'une autre quadrangulaire à l'ouest. Peut-être appelle-t-on cette maison "château" à cause de ses tours. Les fenêtres ont été agrandies au 19<sup>e</sup> s. L'édifice remonte au milieu du 16<sup>e</sup> s. (35).

36.



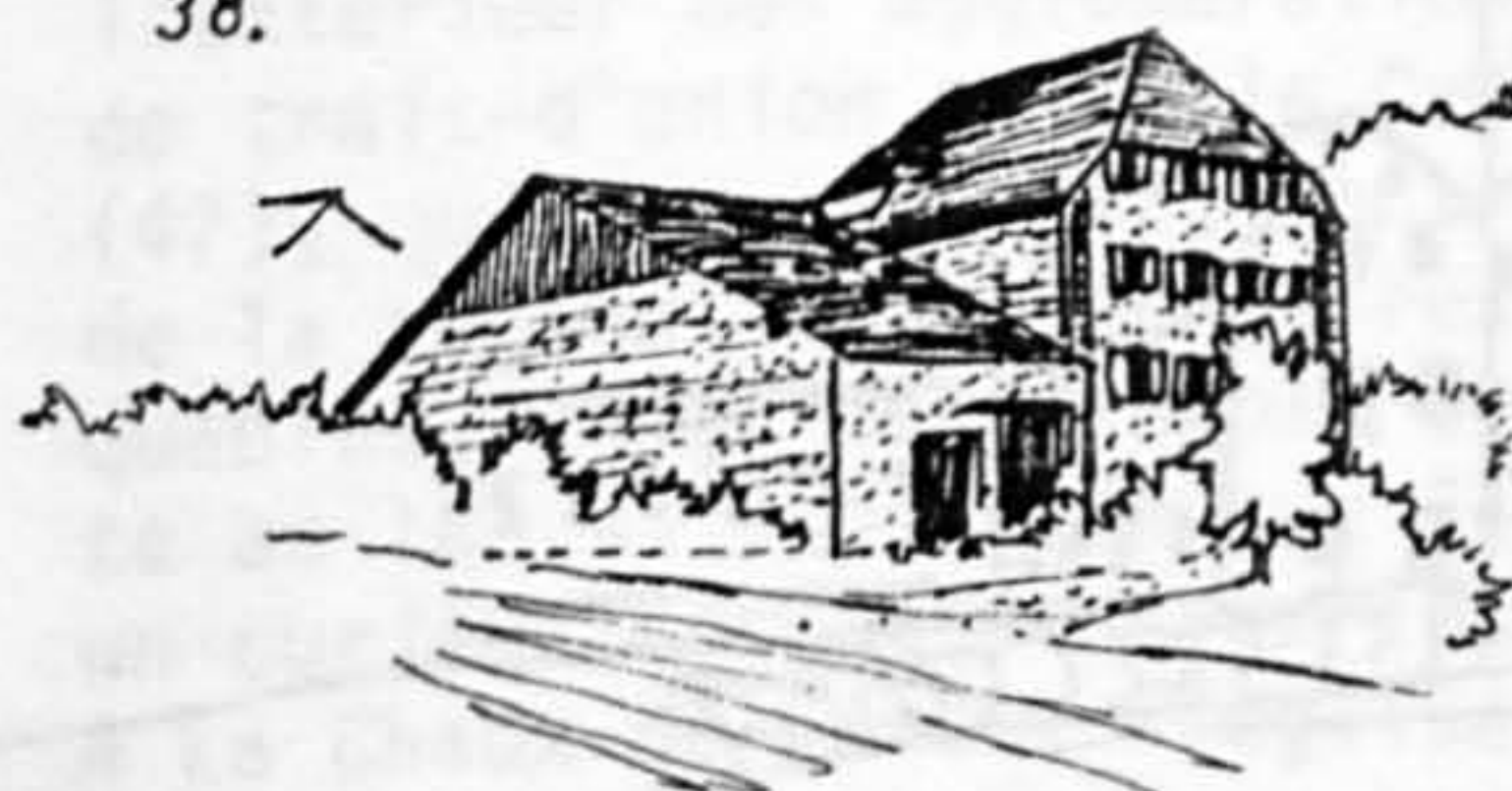
A la Borcarderie (36), le "château" du 17<sup>e</sup> s. est flanqué au nord-est d'une tourelle d'escaliers hexagonale dont l'entrée porte la date de 1677. On remarquera la flèche effilée qui donne au bâtiment un caractère particulier. A l'ouest, une ferme et ses dépendances limite une cour agrémentée d'un parc.

37.



Implantée sur une terrasse, cette maison vigneronne datant du 18<sup>e</sup> s. (37) surplombe le coteau à Saint-Aubin. La partie centrale est d'origine, tandis que les ailes ont été ajoutées au siècle dernier. Cet objet de belle allure est mis en évidence par l'esplanade portée par un imposant mur de soutènement.

38.



Boudevilliers nous fournit un exemple de maison de maître (38) au caractère campagnard marqué, typique du 19<sup>e</sup> s. (1863). Un jardin arborisé confirme le caractère aisé du bâtiment qui s'appuie à l'ouest sur le rural plus ancien.



39.



### Ouvrages stratégiques, deux exemples caractéristiques

A Vaumarcus, le château médiéval (39) implanté sur une crête contrôle les mouvements sur le lac et le Littoral, comme celui de Neuchâtel du haut de sa butte.

Cité dans les textes dès 1285, le château de Vaumarcus est complété par le "château neuf" du 18<sup>e</sup> siècle.

A Valangin, le château (40) situé en position dominante sur un tertre à l'entrée sud du bourg, sert de sentinelle et contrôle le débouché des gorges du Seyon.

Au bas de la colline, un groupe artisanal de la fin du siècle dernier existe encore. Ce groupe implanté sur la rive nord du Seyon est coupé et surplombé aujourd'hui par le pont de la nouvelle route.

40.





41.



42.



43.



Les églises - Partout dans le monde les édifices spirituels jalonnent l'histoire. A Neuchâtel, la collégiale date de l'époque romane, même si elle n'a été achevée qu'en 1428. Avec son cloître, elle constitue un témoignage de grande valeur, indissociable du château roman lui aussi. En général, les églises du canton se distinguent par leur grande modestie. Comme le relève J. Courvoisier, même le Temple du Bas qui date de 1696 et qui est inspiré de celui de Montbéliard, témoigne de l'austérité de la Réforme. La chapelle Sainte-Anne de Combes (41)

44.



45.

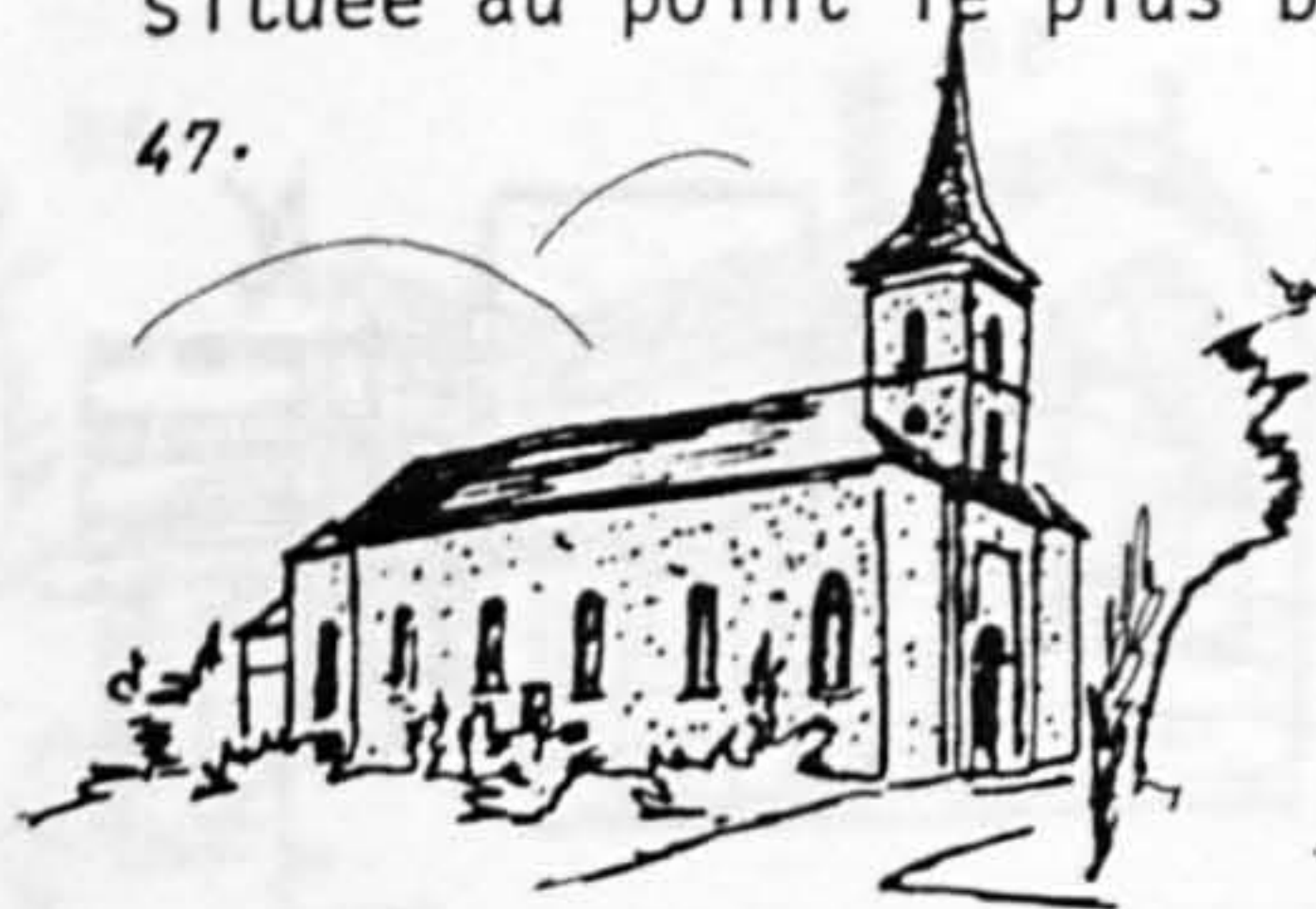


46.



surplombe le plateau aujourd'hui industriel de l'Entre-deux-Lacs (1682-6). Sa situation exceptionnelle, ses peintures extérieures et intérieures, lui ont valu d'être classée parmi les objets types de l'année européenne du patrimoine architectural (1975). A Cornaux (46), l'église très ancienne ponctue le centre du village. A Bôle (43), située au coeur du village, elle a abrité l'école jusqu'au 19e s. A Saint-Aubin (44), elle se trouve sur le haut du village, bien enserrée dans la substance construite, tandis qu'à Rochefort (45), elle est curieusement située au point le plus bas. Parfois, le temple est comme par pudeur élevé à

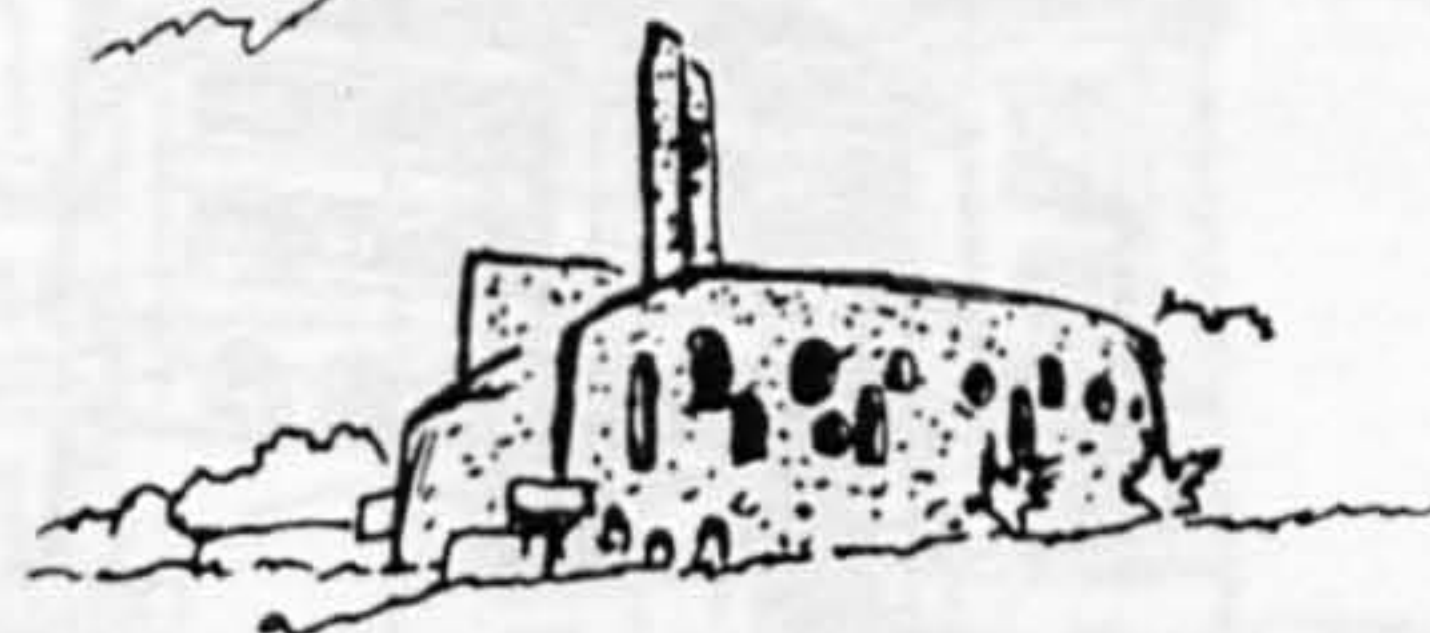
47.



48.



49.



l'extérieur des agglomérations, comme aux Bayards (42), où, bien qu'isolé, il sert de trait-d'union entre le Grand et le Petit Bayard. L'église catholique du Landeron (47), qui date de 1832, montre le même parti dépouillé que ses consœurs réformées de la région. Complémentaires logiques aux églises, les cures sont parfois remarquables, comme par exemple celle de Saint-Sulpice (48), dont l'aspect actuel remonte au 18e s. Implantée sur la pente, elle domine la route et la rivière, formant un curieux contraste avec les usines sises en face, de l'autre côté de l'Areuse. A La Chaux-de-Fonds, l'église Saint-Jean (49) rend compte de l'évolution effectuée au 20e siècle.



50.



51.



52.



Les écoles - Avec le réveil pédagogique, les écoles poussent un peu partout en Suisse et en Europe. Le canton n'échappe pas à cette dynamique qui constitue l'un des phénomènes du 19<sup>e</sup> s. Souvent, ces bâtiments adoptent un style classicisant un peu pompeux (symétrie, frontons, colonnades etc...) et prennent des allures parfois imposantes. Modestes ou moins modestes, les écoles marquent désormais le paysage bâti d'une empreinte tout à fait particulière.

A Montmollin (50), l'école qui date de 1811 servait aussi de salle de réunion et de hangar pour la pompe à feu. Elle abrite aujourd'hui la poste. A Villiers, cette école (51) au charme tranquille date de 1861.

53.



54.



55.



L'ordonnance symétrique est marquée par une horloge, un clocheton et un perron. A Couvet (52), l'ancien collège sert actuellement de bibliothèque communale. Il s'agit d'une remarquable construction néo-classique datant de 1847, dont la sobriété souligne la beauté des proportions.

A Neuchâtel, le Collège Latin (53) est l'un des plus anciens de Suisse de style néo-classique (1827-1835, par Anton Fröhlicher). Le bâtiment abrite aujourd'hui un musée ainsi que la Bibliothèque de la Ville dont Guillaume Apollinaire a écrit : "la mieux située que je connaisse. Toutes ses fenêtres donnent sur le lac. Séjour enchanteur".

Les écoles de Boudevilliers (54) et de Fontaines (55) montrent l'importance donnée à l'éducation dans des sites modestes.

56.



57.



58.



Hauterive - Un village, trois époques, trois écoles.

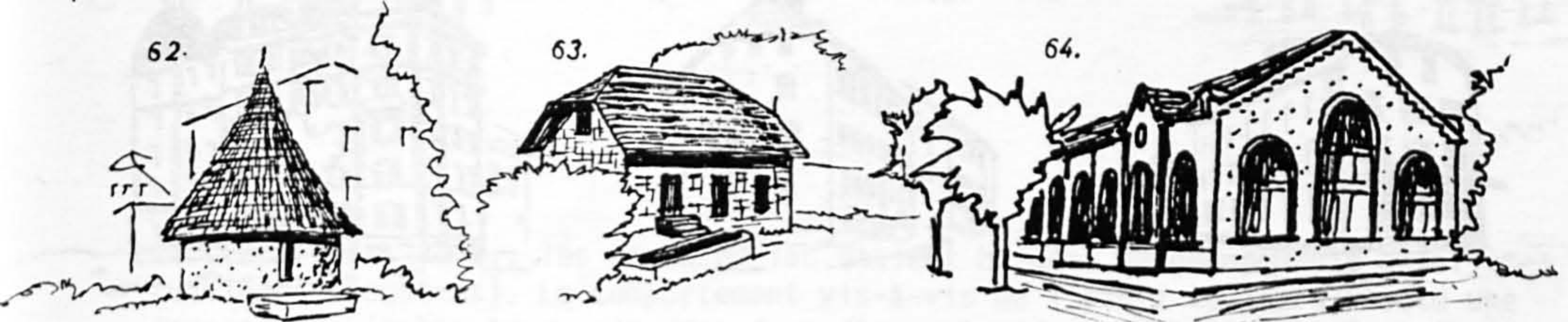
Ce bâtiment (56), acquis par la commune en 1593 pour y installer un four et une boucherie, servit d'école jusqu'en 1830. Le second étage a été ajouté en 1683. L'ancien Collège (57) a été construit en 1923 un peu à l'écart du noyau historique dans une cour qui s'appuie sur un fort mur de soutènement. On remarquera le grand toit en demi-croupe de style très helvétique (heimatstyl). Le nouveau Collège (58) a été bâti en 1968 sur une butte derrière l'ancien. Après un mois de travaux voués aux fondations, la construction fonctionnelle a été élevée en trois jours grâce à une préfabrication poussée aux limites du possible, très caractéristique de notre époque.





L'architecture utilitaire - Si l'on considère que le temps est de l'argent, on sera surpris de constater à quel point nos prédécesseurs étaient riches, et combien nous, toujours pressés, sommes devenus pauvres.

Comme son nom l'indique, la Maison des Halles (59) à Neuchâtel avait une fonction purement utilitaire (1570, Laurent Perraud). Bien connue avec son échauguette à l'angle, elle offre une synthèse d'éléments gothiques et renaissances. A peine antérieure, la Maison Vallier (60) à Cressier, munie d'un cadran solaire, s'appuie sur une voûte en arc surbaissé sous laquelle passait le ruisseau. A Grandchamp (61), ce séchoir en bois du 18e s. témoigne de la florissante industrie des toiles peintes à cette époque.



Jadis, les moulins, les forges, les halles étaient souvent implantés sur des cours d'eau dont ils tiraient l'énergie. A Fresens (62), un ancien puits couvert témoigne de l'importance de l'eau dans la vie des villages. A Montmollin (63), cette buanderie encore debout date du début du 19e s. Le bassin d'une vieille fontaine confirme la fonction originale de cet objet. Dès le milieu du 19e s., cette forme d'architecture s'assimile à l'architecture industrielle, qui ne manque pas de panache, comme le prouve l'usine électrique du Locle (64). La halle aux machines, très sobre, dont le vaste volume rectangulaire est couvert d'un toit à deux pans, ressemble avec ses hautes baies en plein cintre à une basilique romaine (début de notre siècle).



Celle de La Chaux-de-Fonds (65), munie aux extrémités frontales de grandes arcades vitrées, évoque la nef d'une cathédrale. Ce bâtiment de 1910 allie la pierre de taille, la brique, le verre et l'acier. A Couvet (66), cette usine est le cœur d'un important centre industriel. On remarque les nombreuses fenêtres et les tourelles d'angle qui confèrent à l'édifice l'allure d'un château fort ou d'un palais, symbole d'une idéologie nouvelle (production). A Cernier (67), cette banque classicisante de 1906 tend, par sa masse démesurée par rapport au site, à imposer l'importance de sa fonction. La pierre d'Hauterive, avec sa couleur chaude, lui donne un caractère bien neuchâtelois.



68.



69.



70.



Les maisons ouvrières - Depuis toujours, l'habitation des artisans, plus tard des travailleurs, se différencie nettement des constructions rurales. Le canton de Neuchâtel, l'un des plus industrialisés de Suisse, est particulièrement riche en locatifs ouvriers.

Cette grande bâtisse surplombe la route à La Borcarderie (68) et témoigne de l'époque où prospérait l'industrie de l'indienne (toiles peintes, 18e s.). On trouve des locatifs ouvriers même au cœur des Montagnes comme à La Chaux-du-Milieu (69), hameau pourtant modeste (industrie de la fourrure). A Noiraigue (70), ce bâtiment situé sur un dos-d'âne, domine le pont au milieu du village. Son ordonnance symé-

71.



72.



73.



trique, le petit fronton et la colonne d'escaliers en ressaut montrent une certaine recherche représentative. A Couvet (71), cette maison présente une entrée couverte sur un pignon latéral secondaire. A La Chaux-de-Fonds (72), cette habitation très simple datant de 1818 était en fait un "orphelinat" destiné à accueillir des enfants de parents ne travaillant pas à domicile. Il sert aujourd'hui d'auberge de jeunesse. En guise de contraste face à l'aspect modeste des objets précédents, une demeure bourgeoise au Locle (73). Cette maison forteresse est l'une des représentantes du "style nouveau" sous-représenté dans le canton (présent cependant dans les trois grands centres).

74.



75.



À Travers, les habitations construites après l'incendie de 1865, en général hautes de trois étages et dépourvues de fonction rurale, se suivent le long de la rue principale et définissent un espace-rue tout à fait caractéristique (74-75).



## L'urbanisme

Les objets individuels constituent le vocabulaire du patrimoine bâti - nous en avons vu quelques exemples. Avec l'urbanisme, nous abordons les phrases, les textes, la grammaire et sa complexité. Il paraît impossible d'évoquer ce thème sans le situer par rapport à l'ensemble de l'humanité.

L'implantation d'une construction en un lieu plutôt qu'un autre implique un choix. Ce choix crée un précédent. En ceci, même un édifice isolé relève de l'urbanisme.



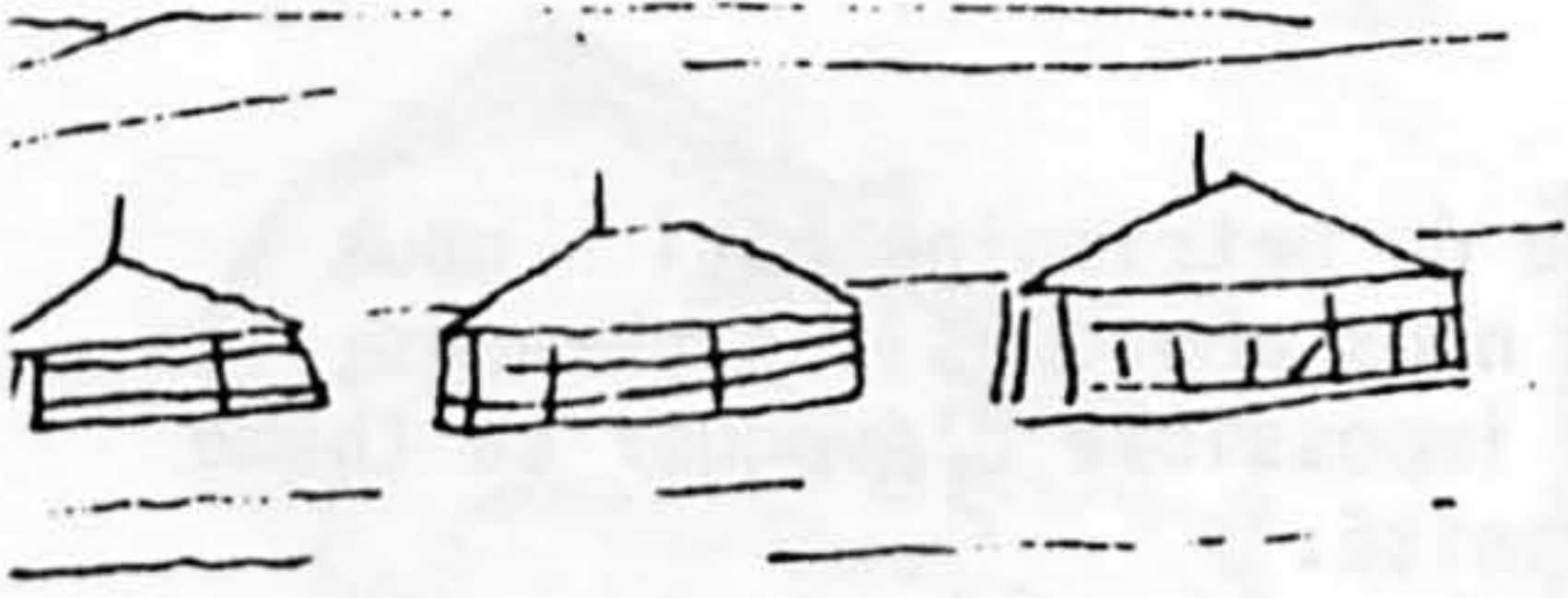
4000 ans avant J. C., les rives du lac étaient bordées de groupements palafittes (villages lacustres). Le comportement vis-à-vis de l'eau a toujours revêtu une importance vitale, la survie dépendant d'un point de ravitaillement (source, puits, ruisseau, lac...) (76,77). Exemple : garage nautique construit en 1888 par le charpentier Hammer dans la baie de l'Evoles à Neuchâtel (78).



La réaction vis-à-vis du sol va de l'intégration totale - troglodytisme (80), représenté chez nous par la lointaine grotte de Cotencher - à la très nette dissociation - le nomadisme effleure le terrain (79). Quelle que soit la forme du groupement et son niveau de développement, il se compose d'unités (82-3-4) standards témoignant du mode de vie des habitants.



81.



82.

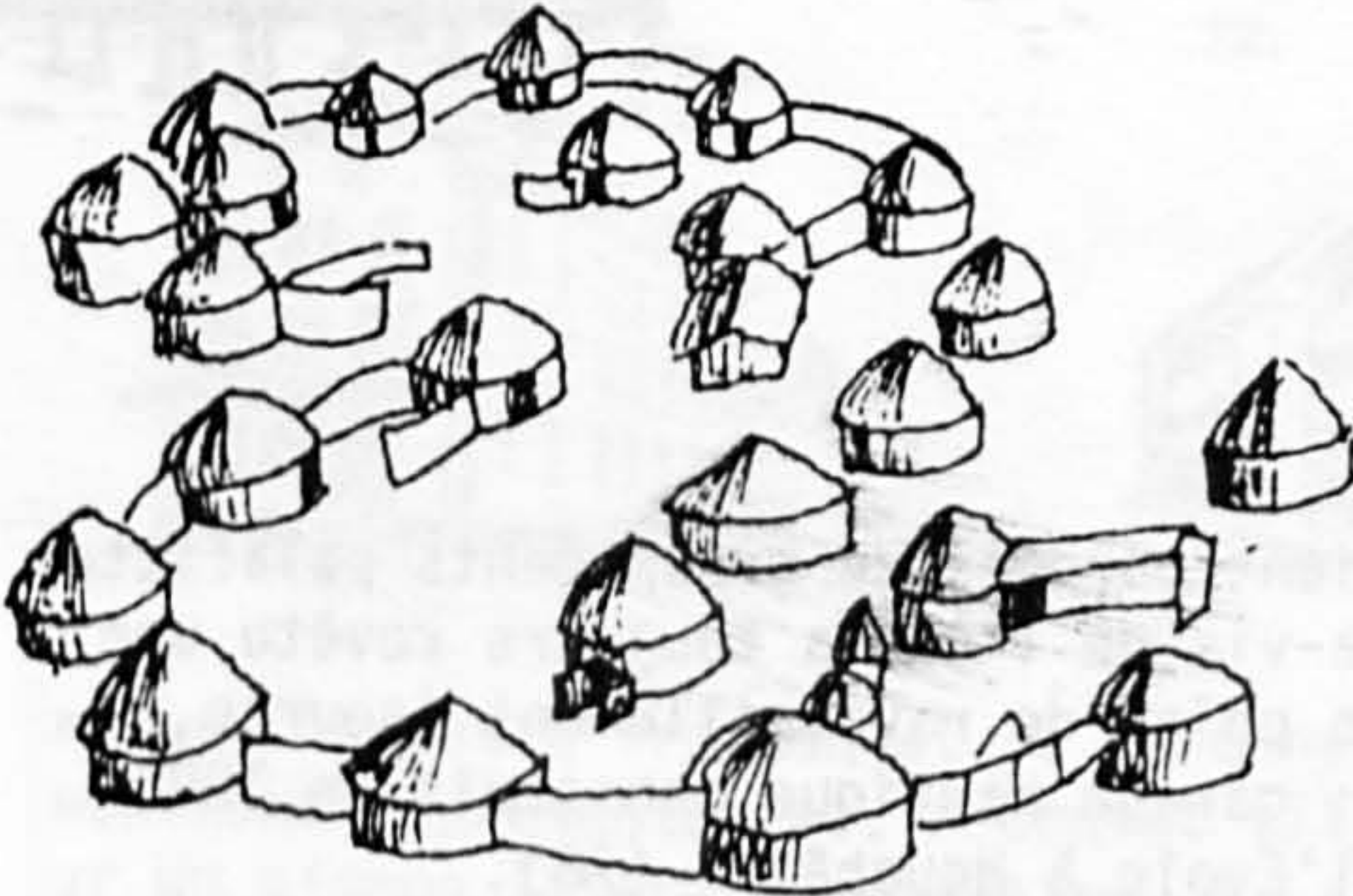


83.



Le groupement s'organise autour d'un espace qui accueille les fonctions centrales (collectives). Cet espace de référence devient espace technique, place ou rue. En se ramifiant, le schéma original se complique et la cité apparaît (84-5-6).

84.



85.



Les structures des grandes villes, aussi complexes soient-elles, diffèrent peu des modèles élémentaires. La diversité des formes que ces structures prennent selon les pays, les cultures, les climats, les époques, montre - heureusement - que les facteurs irrationnels gardent toute leur importance lors du développement des villes (87).

86.



87.



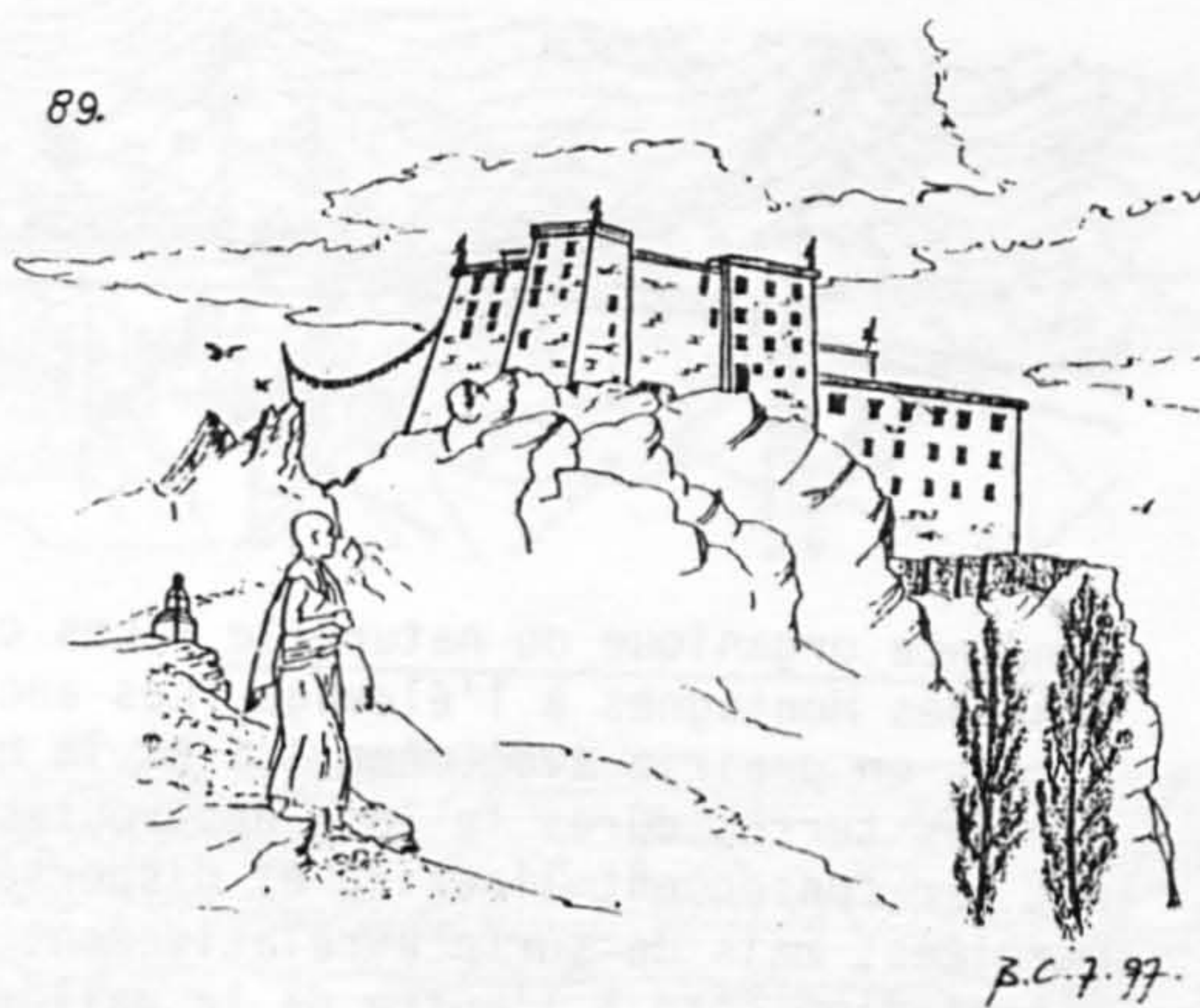


Quatre réactions exemplaires aux conditions environnantes :

88.



89.



Le paysan chinois qui creuse sa ferme (88) dans le loess et enterre ainsi son habitat, prend un parti imposé par le climat. Dans la province du Shensi, les étés sont de feu et les hivers de glace. Le sol meuble facile à travailler isole et sert de régulateur thermique.

Posé sur un pic de l'Himalaya dont il accuse la verticalité, ce monastère tibétain (89) montre un parti imposé par la topographie. Ce parti sert en plus un dessein spirituel (Thiksay, Laddak).

90.



91.

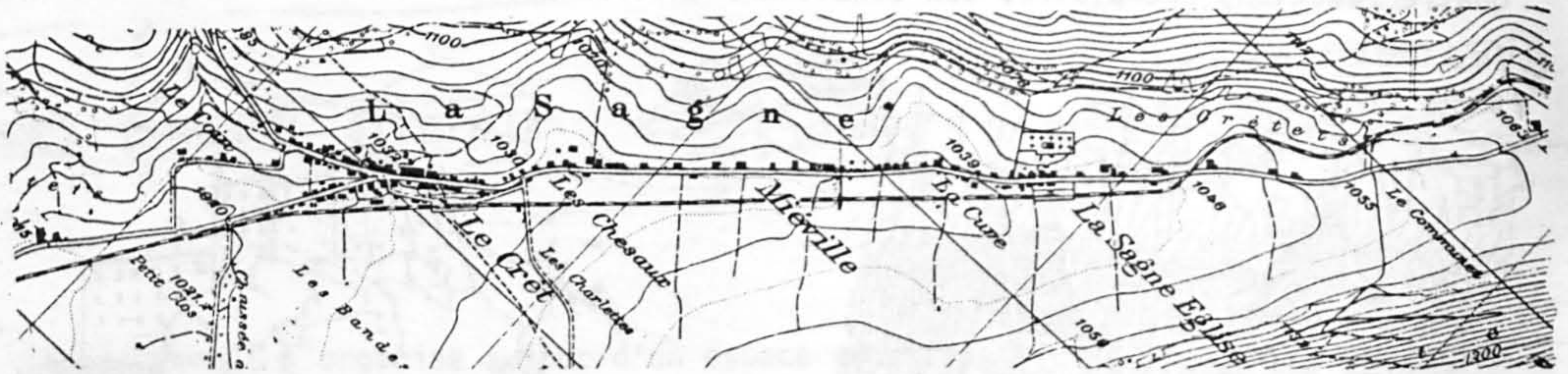


Les transporteurs de bois qui traversent la jungle Birmane sur des radeaux-villages qui durent le temps du voyage (90) présentent un parti consistant à utiliser la topographie plutôt qu'à s'y soumettre. Ce village-terrace de l'Elbourz (91), accroché à une pente très raide, utilise les toits des maisons comme voies de communication dans le sens des lignes de niveau. C'est un habile parti, une adaptation particulièrement bien réussie par rapport à la topographie. (Massouleh, Guilan, Iran).

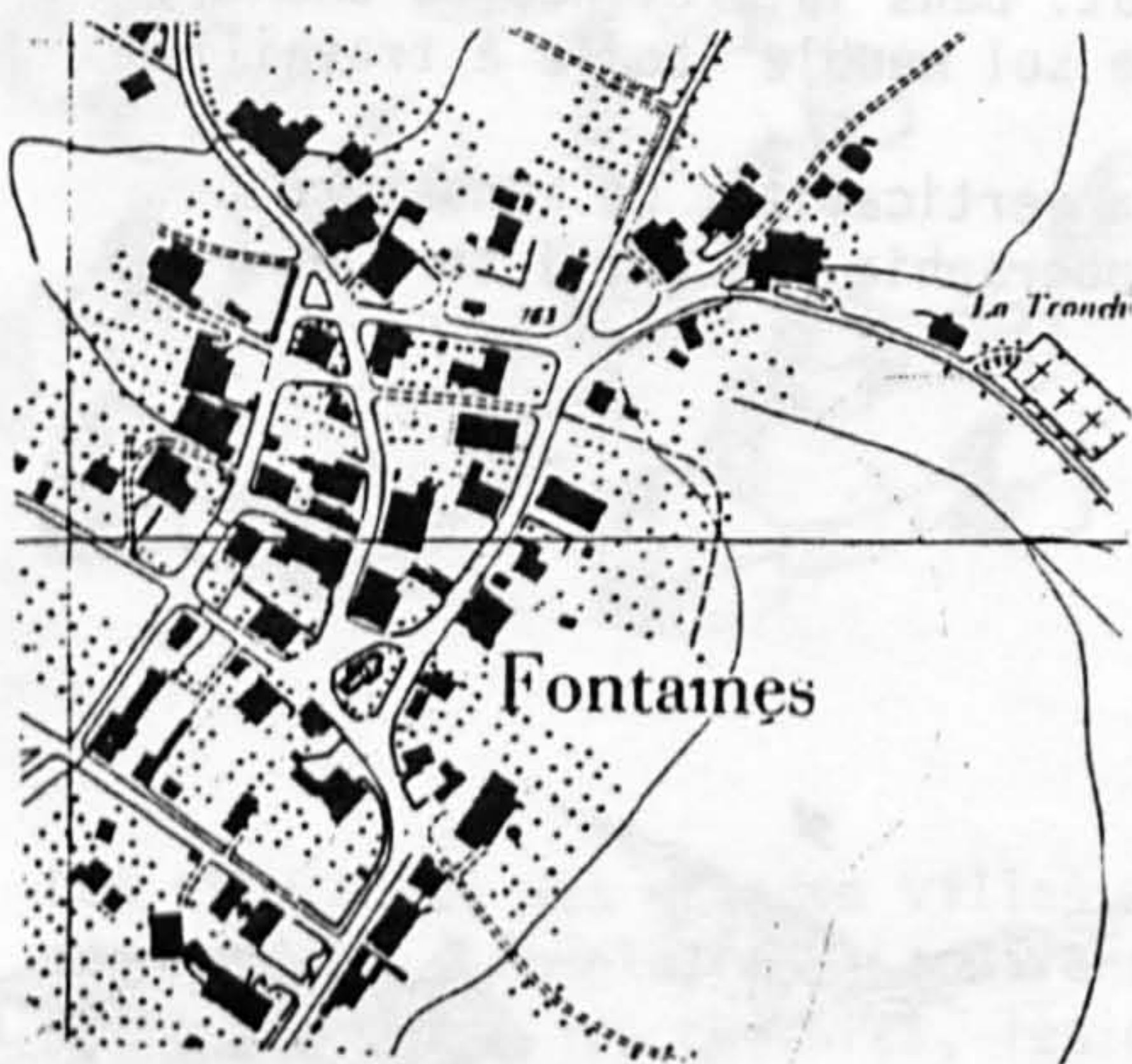
Ces jalons étant posés, revenons au canton...



Deux tendances principales influencent le développement de nos villes et villages : l'organique (aléatoire), obéissant aux contraintes naturelles, topographiques surtout, et la dirigée (planifiée) issues d'une volonté pratique ou politique.



Tendance organique ou naturelle - Les céréales rares en altitude acculent l'exploitant des Montagnes à l'élevage. Les anciens marais aujourd'hui asséchés sont transformés en prairie avec même ici et là quelques champs. Les maisons trouvent place sur les terres dures le long des routes qui bordent les vallées. L'implantation est par conséquent linéaire et dispersée. Jadis, les propriétés formaient des bandes étroites, mais de surface relativement généreuse pour compenser la pauvreté du sol, allant d'un côté à l'autre de la vallée (de "mont en mont"). La Sagne constitue un exemple caractéristique du resserrement de l'habitat dispersé.



Au Val-de-Ruz, le principe d'aménagement est tout autre que dans les Montagnes. Les villages s'installent au centre d'un lot de terres de bonne qualité. Les voies prennent la forme d'une étoile, aucune direction n'étant privilégiée (sauf le long des axes principaux dès le 19e s.). Les habitations restent individuelles, car il faut que le bétail passe. Mais elles s'assemblent en de nombreux villages bien distincts de la campagne environnante. Il n'est pas question ici d'habitat dispersé. Fontaines, situé au centre du Val dont il constitue une sorte de lieu géométrique, est exemplaire. Des routes partent dans toutes les directions, en étoile, pour rejoindre Boudevilliers, Cernier, Chézard et Engollon



Le vignoble est une entité géographique sensible. Chez nous, il y a une "bande" au-dessus et au-dessous de laquelle rien ne pousse. Dans les villages vigneron, tout est - ou était - soumis à la vigne. Les maisons sont petites et serrées, les ruelles étroites, car la place est aux ceps. Le village suit le ruisseau jusqu'au lac où un village de pêcheur est implanté sur le delta constitué par les alluvions. Les corrections des eaux du Jura, en abaissant leur niveau, trahissent le village original en l'éloignant de son lac. Les comblements, considérablement facilités, achèvent la coupure et permettent l'implantation de toutes sortes d'activités étrangères au site (routes, usines, dépôts, halles, utilisation erronée des rives). A Auvernier, on note la réintroduction heureuse de l'ancien pavé.



## La ville de Neuchâtel en 1885



vers 1970



Un ouvrage fortifié situé sur une butte rocheuse, sert d'écran contre les agressions de l'est. Entouré de quelques maisons, il constitue un bourg qui va s'accroître le long du Seyon dont le delta fournit une première possibilité d'extension. La petite ville est coincée entre deux collines et coupée par la rivière.

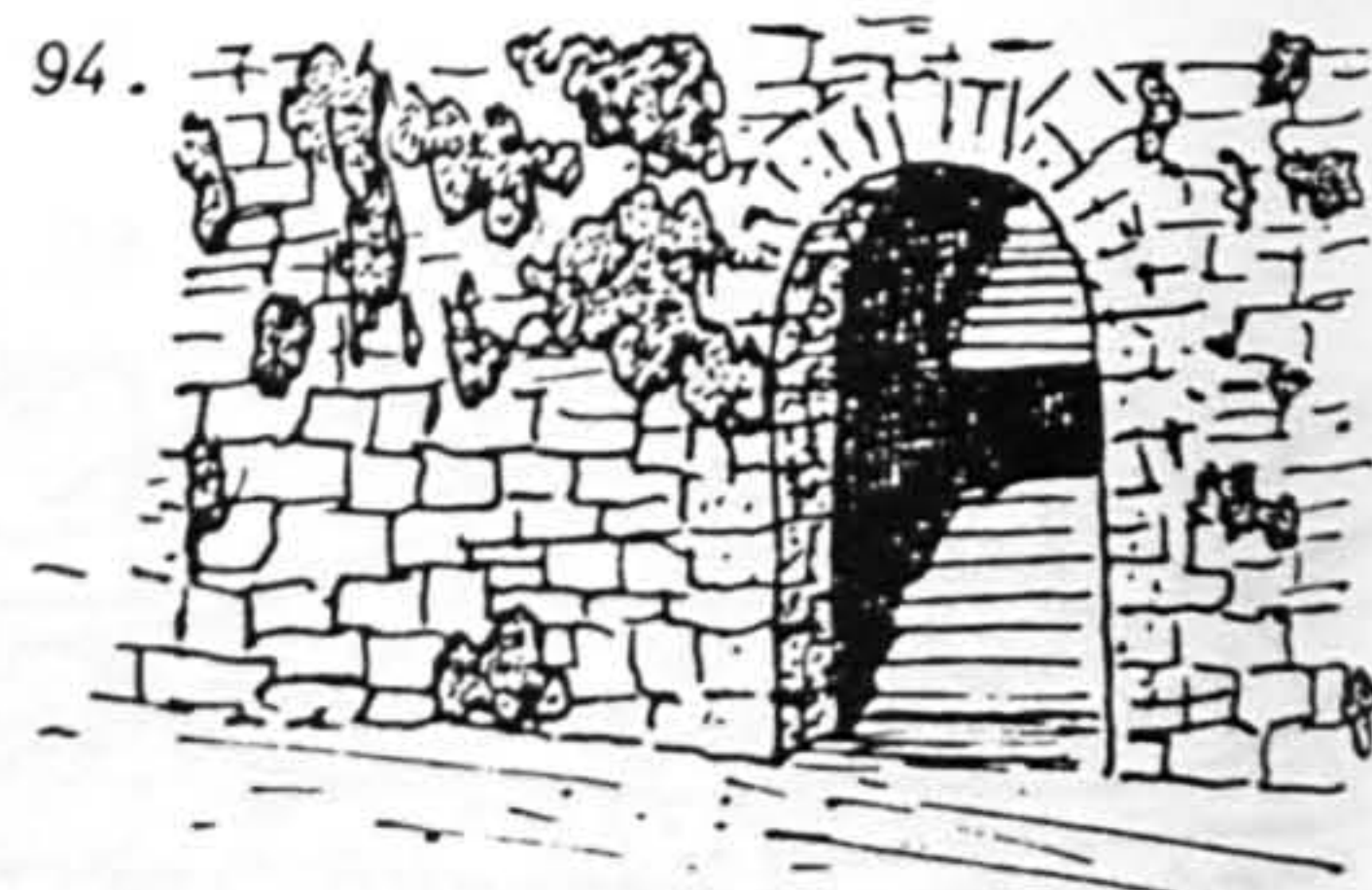
Une bonne part de l'héritage médiéval disparaît à la Réforme (mobilier sacré, images taillées, statues etc...), sans violence. L'essentiel de l'aspect de la ville reste intact.

A la fin du 18e s., une extension sensible s'amorce vers l'est. Des gens reviennent de l'étranger une fois fortune faite, et les simples demeures traditionnelles ne leur plaisent plus. On voit donc surgir des quartiers neufs en situation avantageuse, constitués de riches habitations bourgeoises entourées de jardins.

Le processus se poursuit au 19e s. Les parcelles de vigne impriment un caractère typique aux banlieues. On impose des alignements. Les faubourgs apparaissent. La transformation essentielle effectuée au 19e s. est le détournement du Seyon pour éliminer les inondations périodiques. Avec la disparition des ponts, l'image de Neuchâtel se métamorphose beaucoup à cette époque. Pour permettre la construction du Collège Latin, on comble et déplace le port. Le chemin de fer, inauguré en 1859, amorce une nouvelle croissance vers le haut. Au midi, on remblaie avec les matériaux arrachés lors des travaux ferroviaires. La correction des eaux du Jura, en abaissant le niveau du lac de deux mètres, facilite l'opération.

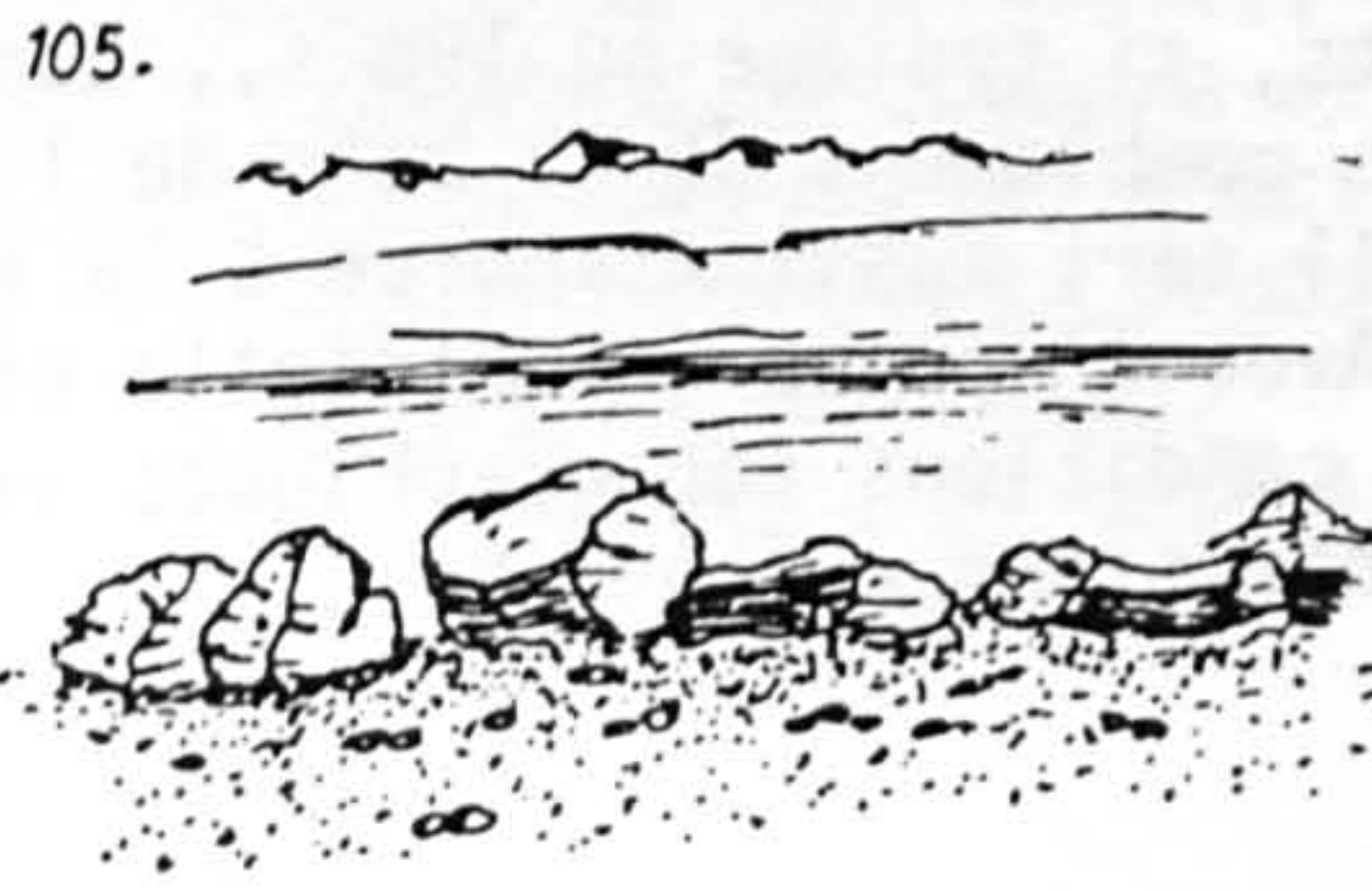
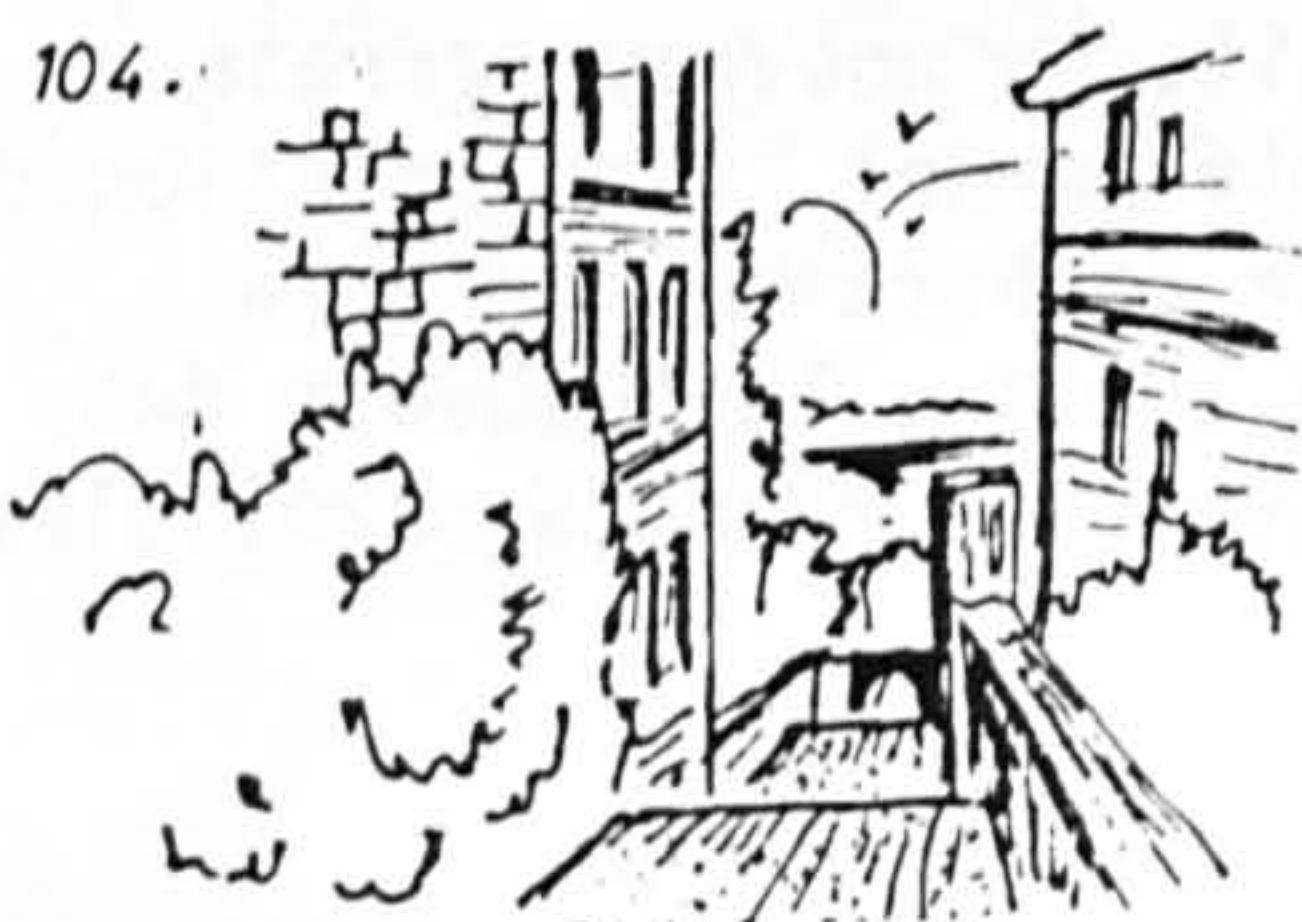
Le quartier des Beaux-Arts, si typique au 19e s., apparaît. Un nouveau terrain devient la place Pury. Le comblement de la baie de l'Evoles permet l'implantation de rangées résidentielles. Il sert aussi d'amorce à la route du bord du lac et à l'installation du tram. Avec l'époque industrielle et le 20e s., la conquête des coteaux se poursuit. Les conditions topographiques imposent les grandes parallèles horizontales que nous connaissons aujourd'hui.



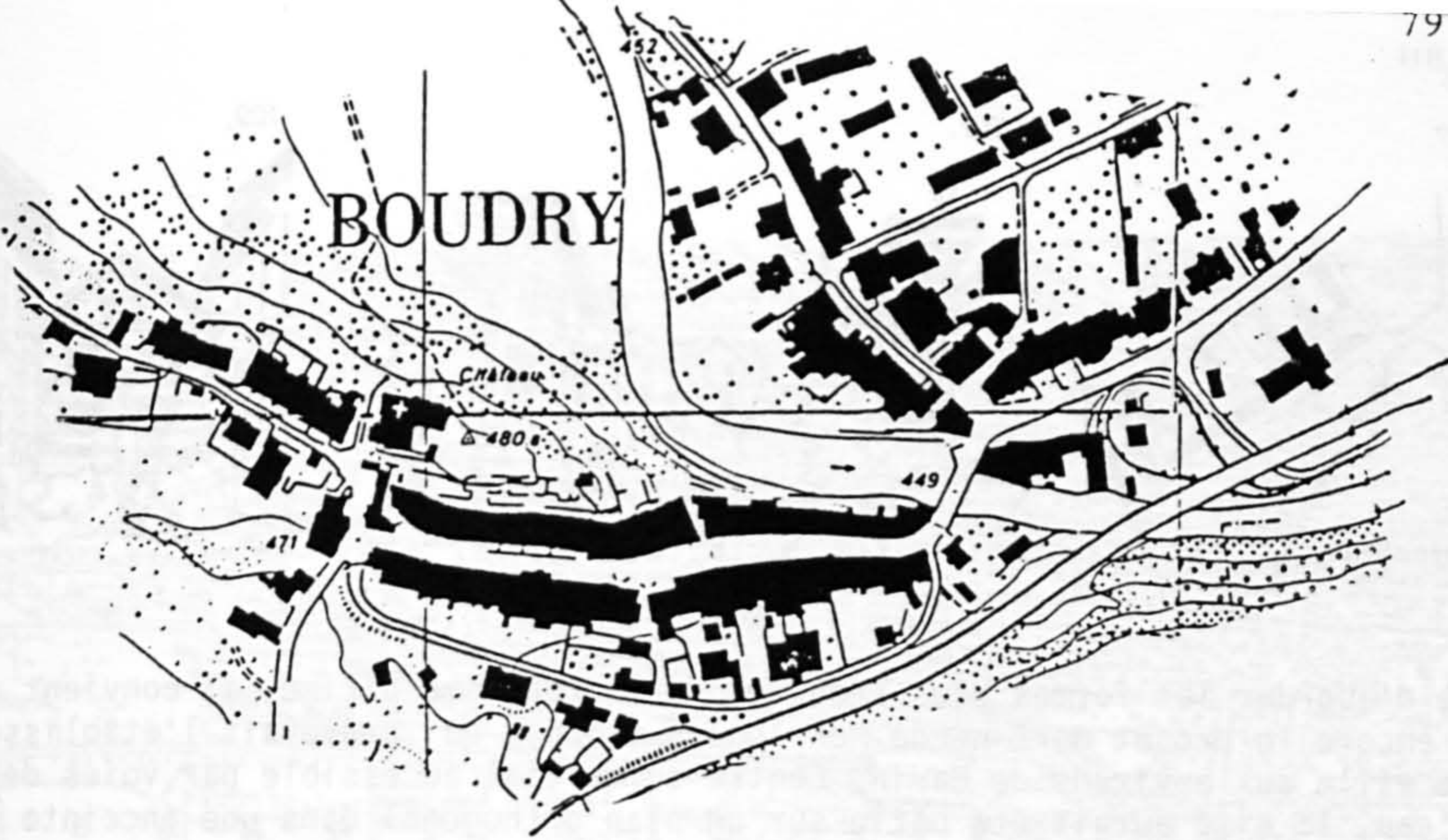


Tout le passé de Neuchâtel est inscrit dans le dessin de ses rues et le tracé de ses courbes de niveau. L'influence du lac sur la cité ne saurait être suffisamment décrite. Il amplifie la lumière qui prend ici des qualités particulières, donnant aux phénomènes atmosphériques une note dramatique, ou au contraire apaisante, jamais banale, et mettant en évidence les volumes de la ville implantée sur les pentes tourmentées de la montagne.

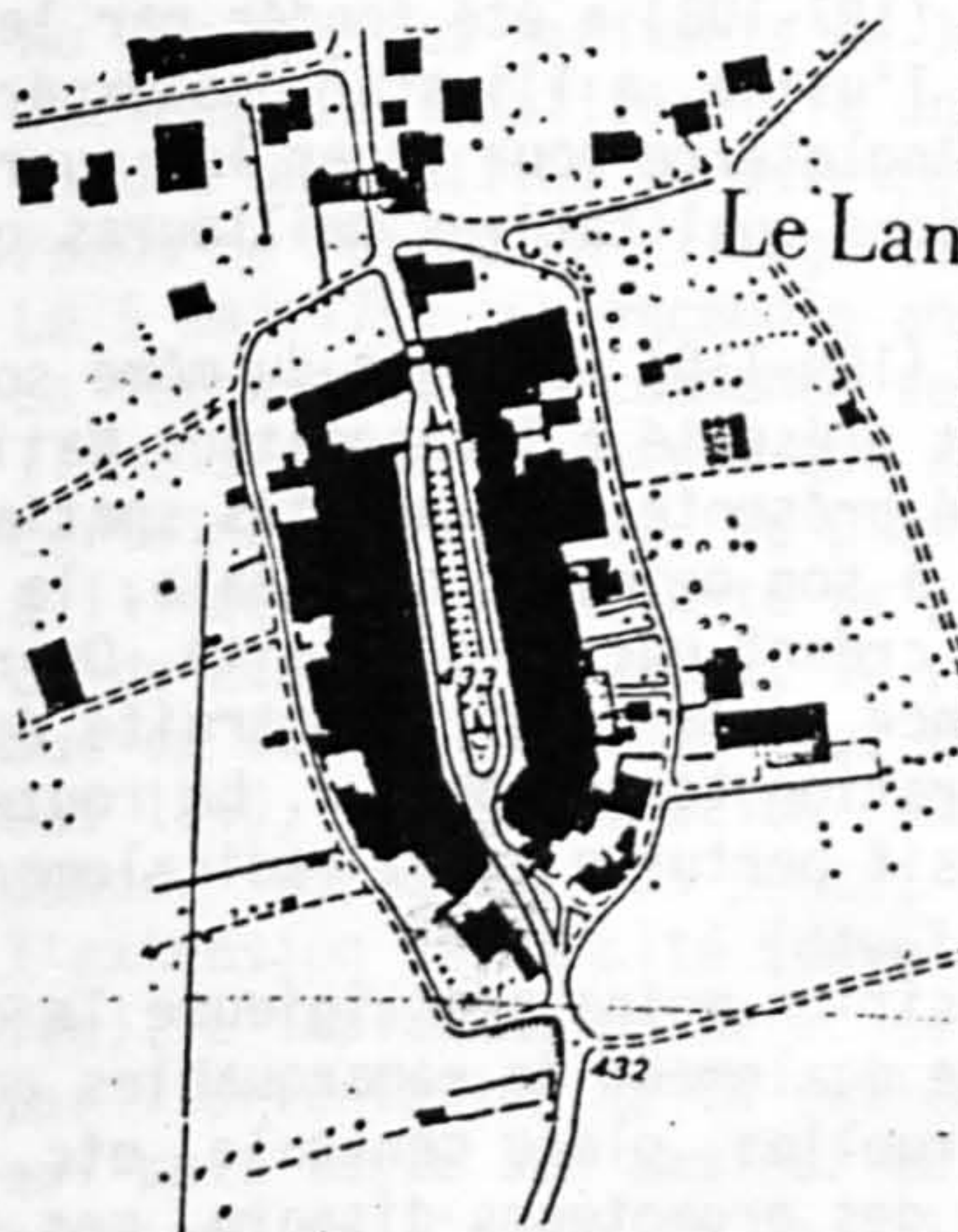
La ville s'accroche à la rocaïlle par de nombreux escaliers, ou par des chemins sinueux bordés de murs mangés de mousse et de plantes, créant une véritable osmose entre le minéral et le végétal, une alliance entre le dur et le vivant (92-106). Neuchâtel est la ville organique type.







"Urbanisme" provient du latin "urbs", la ville. En fait, la civilisation urbaine est née - autant qu'on le sache - en Mésopotamie (golfe persique). Souvent, les villes de l'antiquité ont été des oeuvres projetées (acte de fondation, plans directeurs, et même parfois plans d'extension), plus rarement spontanées, ne dépassant pas, au stade aléatoire, la dimension du village.



Tendance dirigée - A Boudry, le château existait au 13e s. déjà. Un bourg se forma jusqu'au pont sur l'Areuse. C'est ainsi que Boudry, tête de pont, contrôlait le passage. Par la suite, un faubourg formant un arc se développa de l'autre côté de la rive, créant une intéressante polarité entre les parties du site. Plus tard encore, l'extension prit une tournure plus aléatoire pour adopter une allure hétéroclite dès le 20e s.

Le Landeron est une création issue du souci stratégique des Neuchâtelois de verrouiller l'accès du pays aux invasions venant de l'est. A l'époque, le niveau des eaux variait beaucoup. La plaine gorgée d'eau était un véritable marais. Les hommes vivaient sur les coteaux, en habitat dispersé. Un accident de terrain émergeait des marais, formant un petit plateau. C'est là qu'on fonda le bourg. Outre la protection offerte par l'environnement marécageux, la Thielle et le lac offraient des possibilités pratiques de communications par voie fluviale.

Valangin est implanté au fond d'un creux dominé par des collines à l'entrée des gorges du Seyon. Cette situation imposa la construction de fortifications pour le contrôle des gorges.

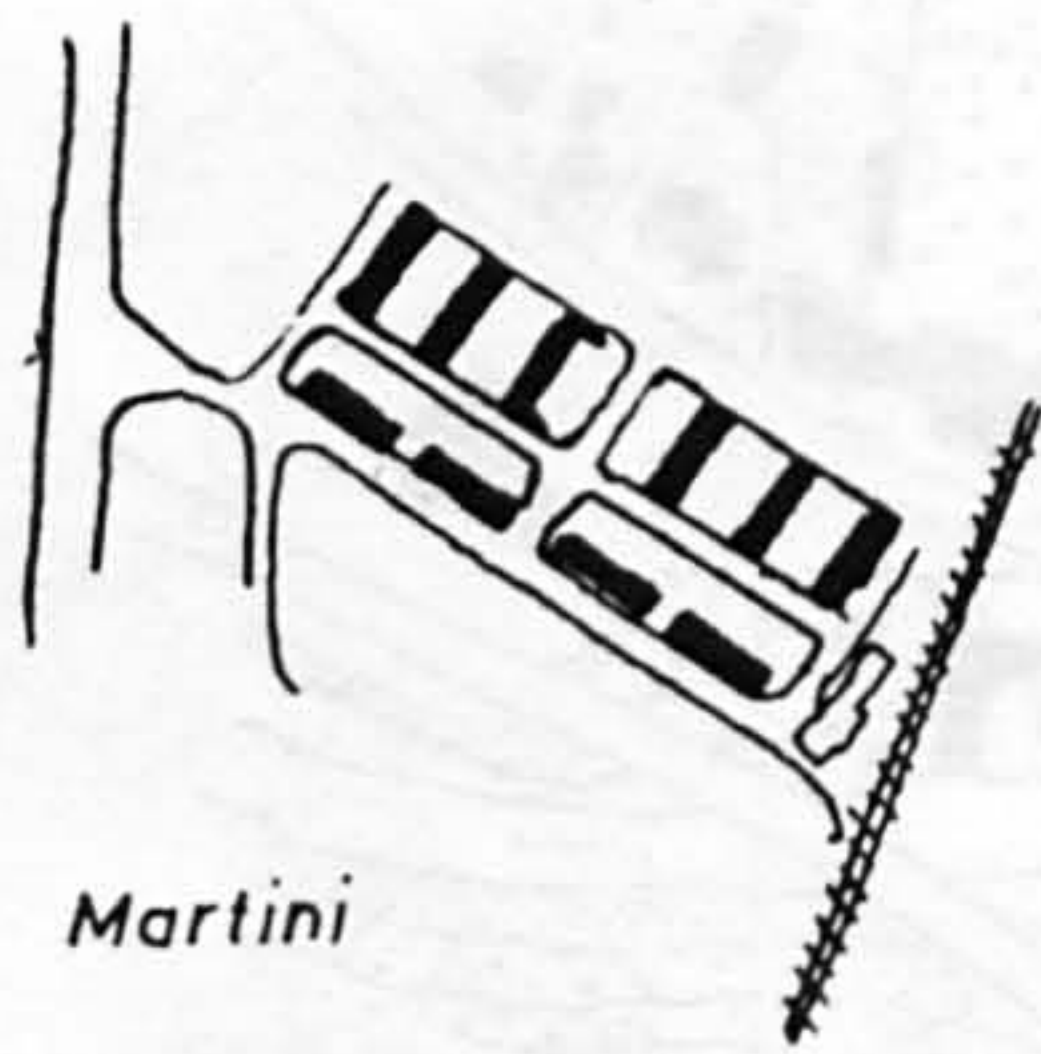
Valangin est donc issu d'une volonté stratégique, tout comme les deux exemples précédents. Au cours de l'histoire, on note des tentatives pour peupler le bourg artificiellement (par des franchises etc...). Le château implanté au sommet d'une des collines domine la rue centrale du bourg menant à l'église située au centre d'une petite place définie par les maisons qui l'enserrent. Ces trois entités

Château/bourg/église sont parfaitement intégrées. De petits groupes de maisons, des scieries, des moulins, sont par la suite spontanément apparus le long du ruisseau.





107.



Martini

108.



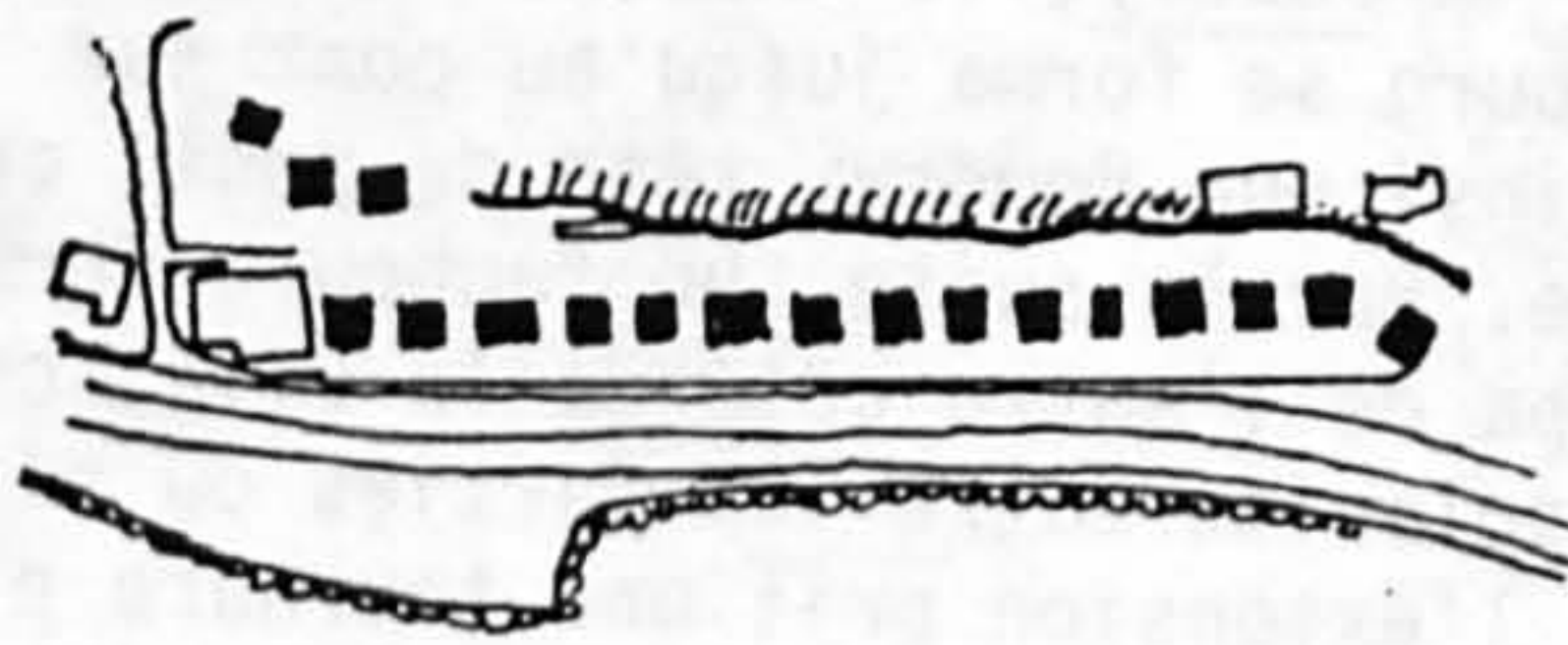
109.



Avant d'aborder les formes plus récentes de l'urbanisme dirigé, il convient d'évoquer encore le projet mort-né de Henripolis (1626), qui prévoyait l'établissement d'une ville aux environs de Marin. Centre commercial accessible par voies de terre et d'eau, la cité aurait été bâtie sur un plan orthogonal dans une enceinte semi-circulaire.

Au 19<sup>e</sup> s. les excès de Hausmann à Paris ainsi que les expositions internationales impriment à l'urbanisme un certain renouveau. Des théoriciens, tel l'Anglais Ebenezer Howard, proposent des solutions nouvelles. Les cités Suchard et Martini témoignent des répercussions modestes et ponctuelles qui s'ensuivirent en Suisse.

110.



Suchard

La cité Martini (107-108) a été fondée par les responsables de l'usine, à l'instar des expériences tentées en Angleterre pour loger les ouvriers dans des conditions qualitatives meilleures que jusqu'alors.

La cité Suchard (109-110) témoigne du même souci. Son principe fut présenté à l'Exposition Nationale de 1896. La cité présente des qualités spatiales évidentes grâce à son orientation idéale, la falaise au nord créant une forte limite. On remarquera la cohérence de la rangée construite épousant la configuration topographique. La route au trafic agressif perturbe assez radicalement l'accès au lac.

Implantée en position moins prestigieuse la cité Martini présente également de remarquables qualités spatiales (ruelles, place centrale, etc...). Le paternalisme des promoteurs disparu, ces cités avec leurs maisonnettes simples et accessibles, leur jardinet, leur air content, symbolisent une idée de la liberté malheureusement battue en brèche par la spéculation.

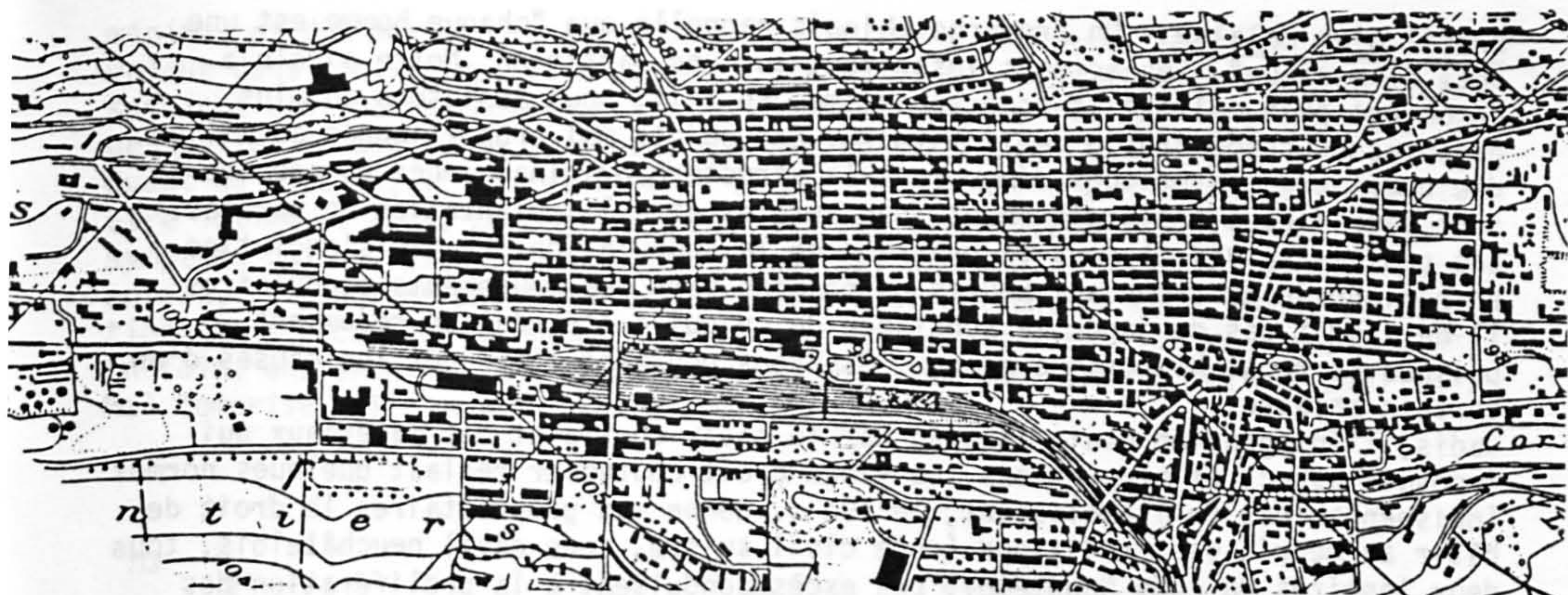
Ces deux exemples rendent compte de l'effervescence des idées urbanistiques à l'époque. L'impact de leur valeur historique dépasse largement les frontières cantonales.

Le village des Brenets a été détruit par un incendie en 1848. Il a été reconstruit sur un plan géométrique comme beaucoup d'agglomérations de la région. La Chaux-de-Fonds constitue le témoignage le plus représentatif de l'urbanisme dirigé moderne.

Nous remarquerons que la tendance moderne est plus pratique que stratégique.







Au 17<sup>e</sup> s., les habitants de la vallée vivaient pour la plupart dans des fermes isolées. La localité était un village épars dont les maisons se groupaient au pied d'une colline marquée par le temple. Jusqu'à la fin du 18<sup>e</sup> s., La Chaux-de-Fonds ne fut qu'un village classique.

Le 5 mai 1794, un incendie anéantit le noyau du village.

La reconstruction commença selon un plan imaginé par un graveur (Perret-Gentil).

Il ne s'agissait encore que de rétablir l'ancienne disposition en accentuant certaines structures. Le plan intégrait les constructions qui avaient survécu à l'incendie. La volonté de planification se précisa par la suite. Sous l'influence de Henri-Louis Jacot, le premier ensemble absolument planifié fut édifié au sud du centre dès 1830 (rue de la Promenade).

Dès 1840, l'agglomération commença à prendre son aspect typique. Charles-Henri Junod, inspecteur des ponts, fixa un plan d'alignement qui servit de modèle à l'extension de la cité (développement à l'américaine, quadrillé en secteurs de feu). L'implantation détachée des conditions topographiques est néanmoins marquée par l'orientation de la vallée. L'usine à gaz entrava le développement vers l'est qui prit toute son ampleur en direction de l'ouest. L'avenue Léopold Robert témoigne de l'essor de la ville et de sa volonté citadine.

Après 1920, la distribution de nouveaux quartiers s'adapte à nouveau à la configuration du sol.

La logique et la rigueur apportées dans la métamorphose du site constituent toujours, à La Chaux-de-Fonds, un cas unique en Suisse.

Beaucoup d'agglomérations présentent côte à côte les formes spontanées et planifiées. A Fleurier, un quartier orthogonal s'est développé près de la gare, perpendiculairement à la rue historique, sinueuse.

Un contraste du même type existe aux Ponts-de-Martel où un quartier urbanisé semble directement inspiré de l'expérience chaux-de-fonnière. Plus ou moins évidents, les exemples pourraient être multipliés.

Même Neuchâtel, à l'origine, part d'une volonté stratégique planifiée.



Profil d'un malaise - Un proverbe chinois rappelle que "chaque homme est une note de musique". Ses actes s'inscrivent sur une partition. Notre siècle a découvert puis cultivé le dodécaphonisme. En fait, nous assistons au plus gigantesque chaos urbain de l'histoire. Les objets mal proportionnés au milieu des quartiers historiques démembrant la structure originale. Les espaces verts sont sacrifiés à l'élargissement des artères et à l'implantation de garages. Les centres se vident sous la pression de la spéculation. La vie s'agglutine en périphérie et crève aux heures de pointes dans les mouvements pendulaires. Il ne s'agit pas de juger la substance de ce qui a été réalisé récemment, puisque le recul historique manque. Essayons pourtant d'évoquer les causes d'un certain malaise.

Jadis, l'intégration était assurée par le choix contraint des matériaux qui imposait aspect et proportions. Le vieux droit coutumier réglait quelques normes indispensables. En l'abolissant, le 19e s. donne aux propriétaires le droit de bâtir au mépris des traditions (code civil suisse, code civil neuchâtelois, tous deux inspirés du code Napoléon). Les excès conduisent à la prolifération des lois sur les constructions. On est contraint d'"aménager" le territoire. Le chemin de fer amène une certaine confusion des matériaux, régis dès lors par le commerce et qui viennent de n'importe où dans la mesure où ils sont "concurrentiels". L'"internationalisme" apparaît, qui va favoriser partout et à Neuchâtel aussi une forme de "monoculture" des constructions, caractérisée entre autre par l'utilisation inconditionnelle - presque perverse - de ce merveilleux matériau qu'est le béton armé, merveilleux pour le génie civil, les travaux de fondations, pour toutes sortes d'objets utilitaires et pratiques, mais impropre à la vie de famille. Les réactions irrationnelles de ces derniers temps sont symptomatiques : avez-vous déjà vu un graffiti (101-103) sur un mur en pierre naturelle ? C'est enfin avec la spéculation liée à la propriété privée que les cités se déforment, perdent leur âme, prennent un visage d'accidenté.



Les gares qui ne manquent parfois pas de charme, témoignent de la cassure du 19e s., unique dans l'Histoire

(111) Auvernier

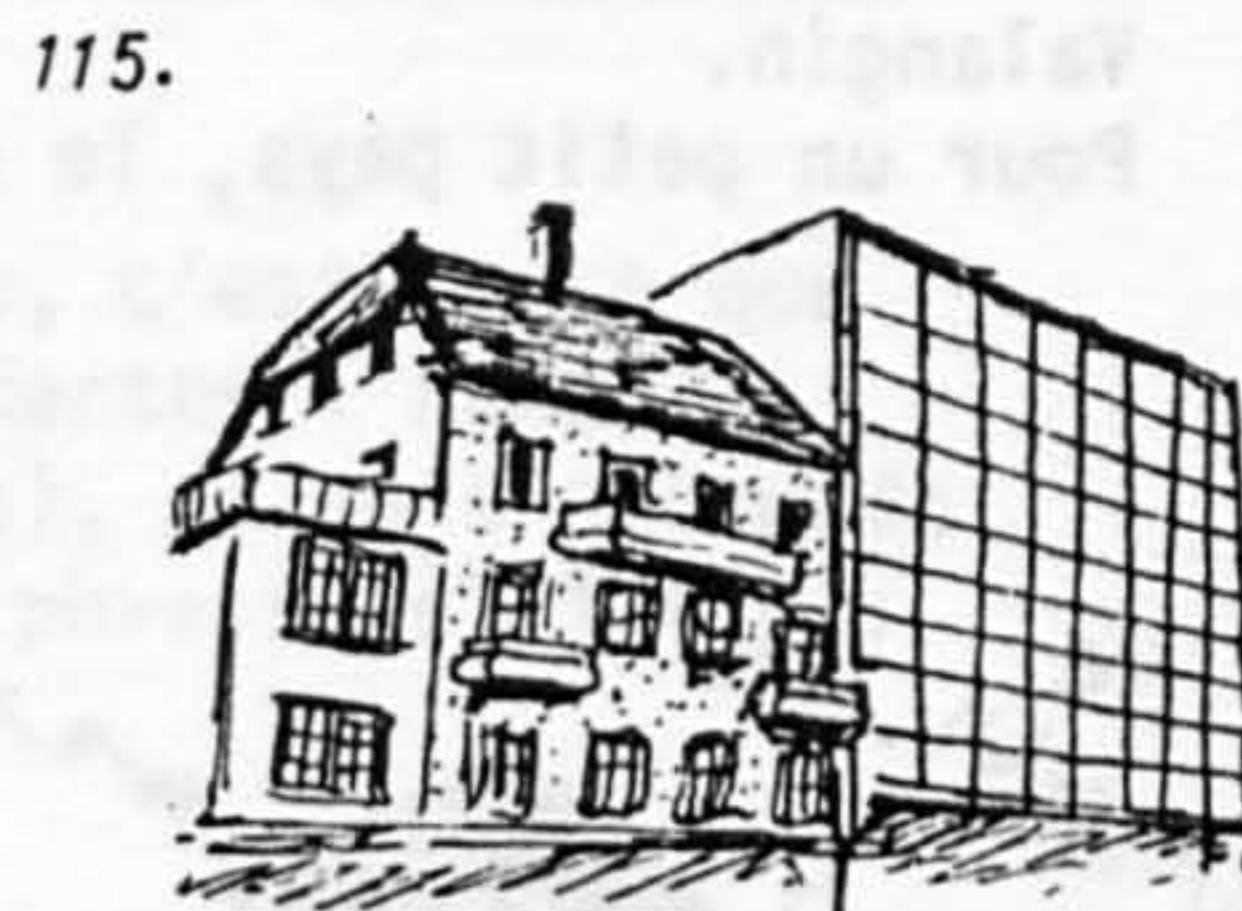
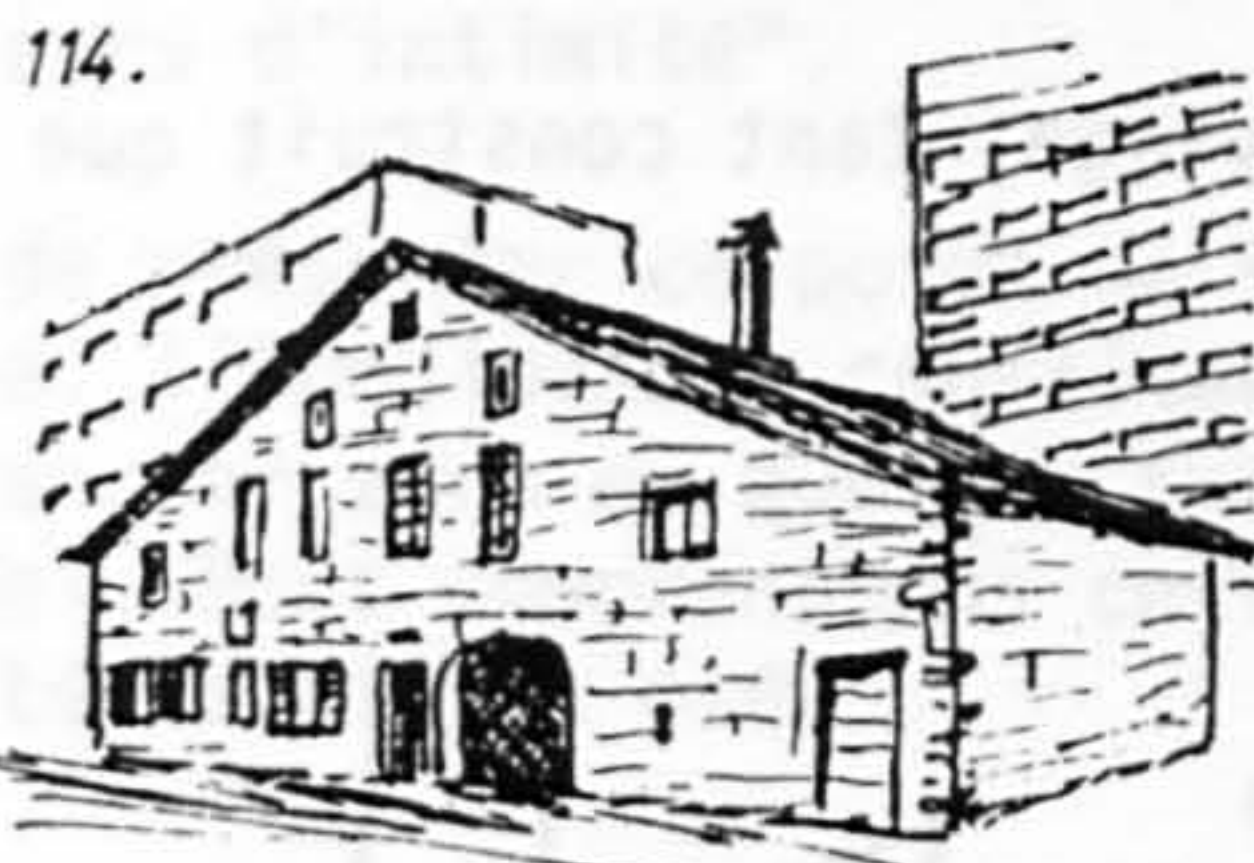
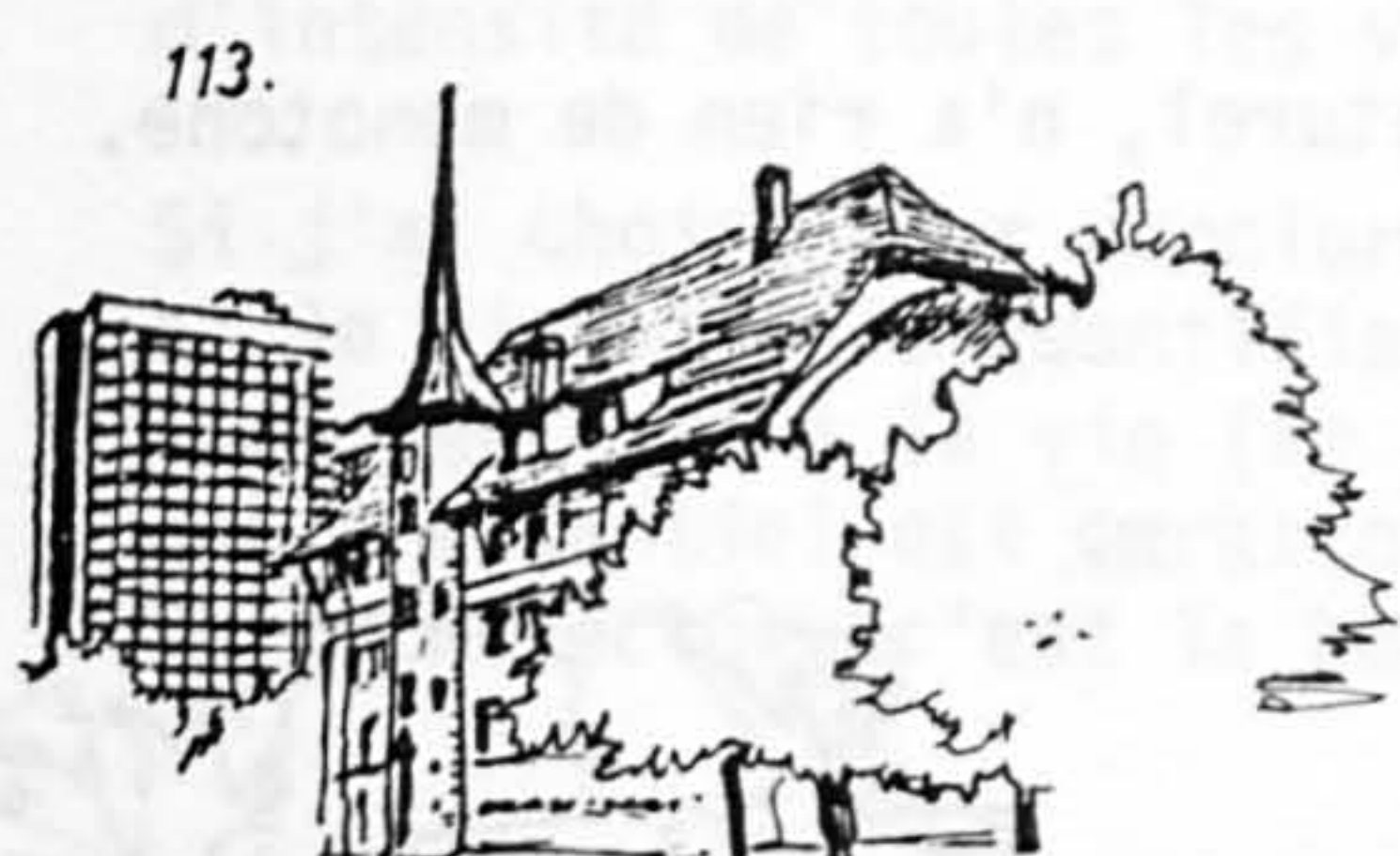
(112) Les Hauts-Geneveys

Comme le dit Jean Fourastié, l'époque "transitoire" dans laquelle nous vivons sépare un équilibre antérieur d'un équilibre futur. La science a détruit des traditions mais n'a pas comblé les vides. Dans bien des cas on observe une inversion des valeurs qui se transpose sur le plan formel. Imaginons un vieux bourg. La vie, avec ses différences, se lit sur les façades par l'importance des entrées, la largeur des maisons, les formes des fenêtres, le genre et la qualité des décorations. Le tout dans une cohérence exemplaire. Tandis que des immeubles hétéroclites - horizontaux ici, verticaux là, parfois alignés par deux ou trois - constituent nos quartiers récents. Ce charabia spatial est de plus stérilisé par la normalité des détails de provenance industrielle. Il est vrai que notre siècle a dû affronter une expansion démographique considérable. Que la vitesse est devenue une réalité, alors que pendant des milliers d'années, tous les mouvements étaient assujettis à la loi des quatre kilomètres heures. Et que, si la courbe du niveau de vie évoluait jadis entre des



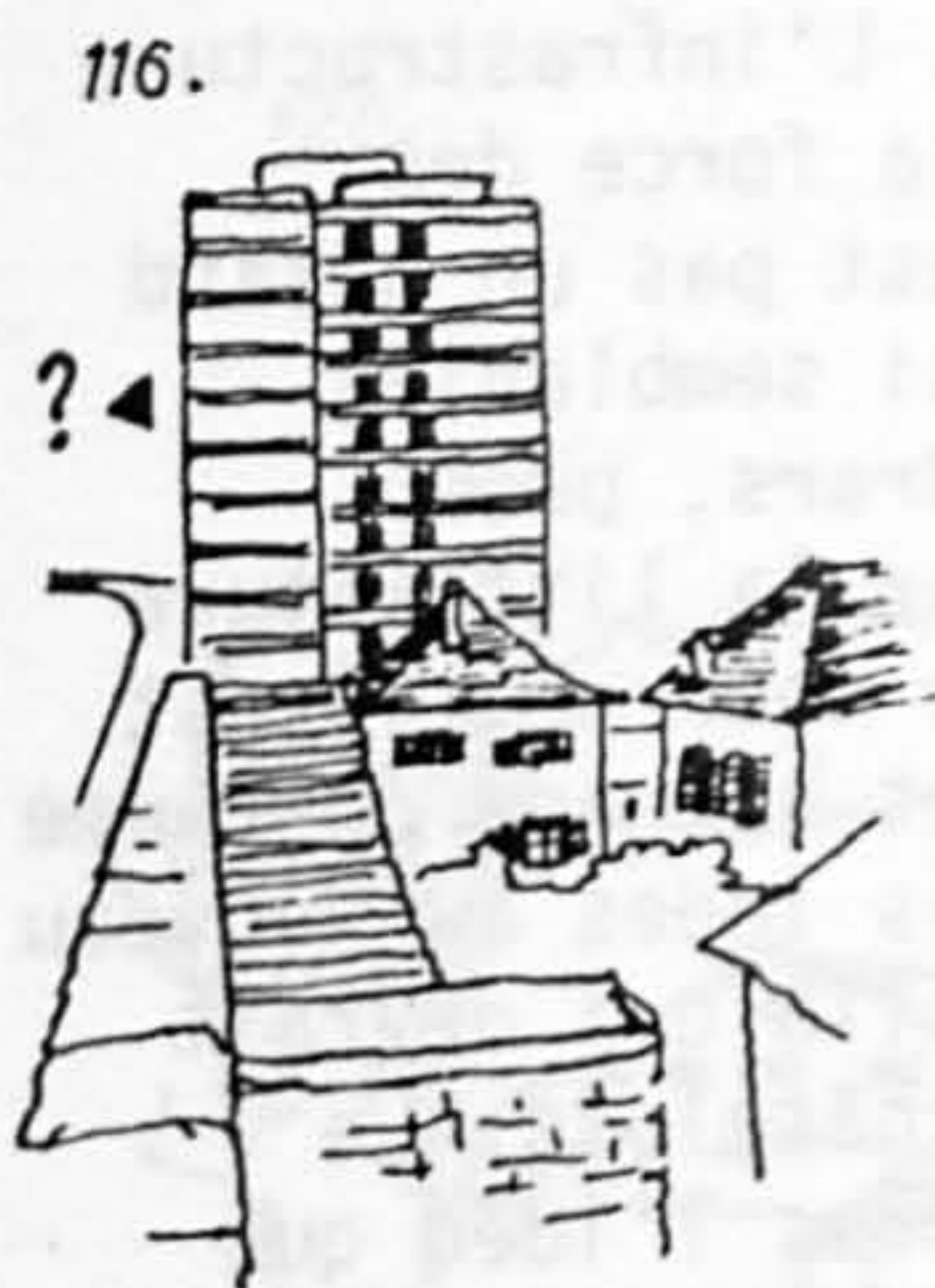
minima et des maxima toujours pareils, le 19e s. est venu imprimer une cassure unique dans l'histoire. Il n'en reste pas moins que les bâtisseurs vernaculaires savaient que l'architecture porte en elle ses propres limites "à l'intérieur desquelles la poursuite du profit n'a pas sa place" (B. Rudofsky).

Quant au citoyen, il est en général démuné de pouvoir sur l'espace qui devrait être intime et sien. La prolifération des résidences secondaires n'est qu'un symptôme qui ne résout rien. Bernard Rudofsky précise : "de même que pour un enfant, un jouet ne peut combler un manque d'affection, de même, aucun perfectionnement technique ne saurait pallier un défaut de viabilité architecturale". En fait, une architecture bien comprise constitue une forme d'hygiène publique. Mal comprise, elle sape la santé sociale.

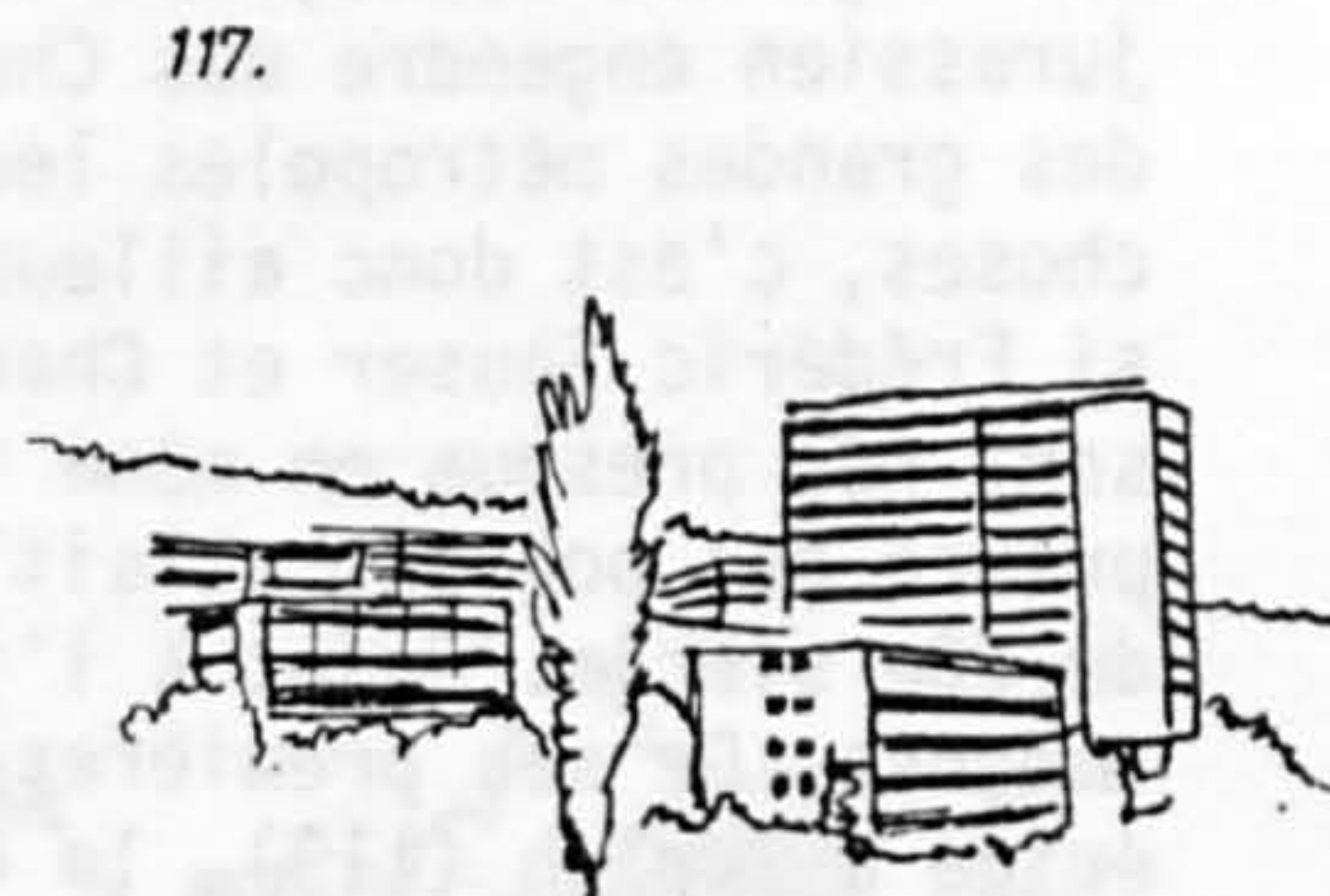


L'hôtel de ville du Locle a été construit pendant la première guerre mondiale. Son avant-toit en berceau montre une réaction à la situation internationale, typique à cette époque (heimatstyl). Il domine un espace vert au centre de la ville (113). La tour d'escaliers rappelle la renaissance. De quoi nous parle la tour à l'arrière plan ?

(114-115) Autres contrastes caractéristiques de notre temps à La Chaux-de-Fonds.



Neuchâtel, (116) maison-tour sur le coteau. Réaction aberrante par rapport à la topographie. Forme d'anti-architecture trahissant les pressions spéculatives et la carence en bâtisseurs.



(117) Hong-Kong ? Houston ?  
Paris ? Hambourg ?  
Neuchâtel !

Gaston Bachelard nous dit que "l'image est avant la pensée. Elle émerge dans la conscience comme un produit et saisit l'homme dans son actualité. Une image agressive constitue un petit drame résonnant d'échos et se répercutant sur le psychisme".

La technologie douce (chauffage solaire, biogaz, pompes à chaleur, etc...) - encore à ses débuts - parce que décentralisatrice et tributaire des conditions locales, offre peut-être une première ouverture vers une renaissance que nous attendons.



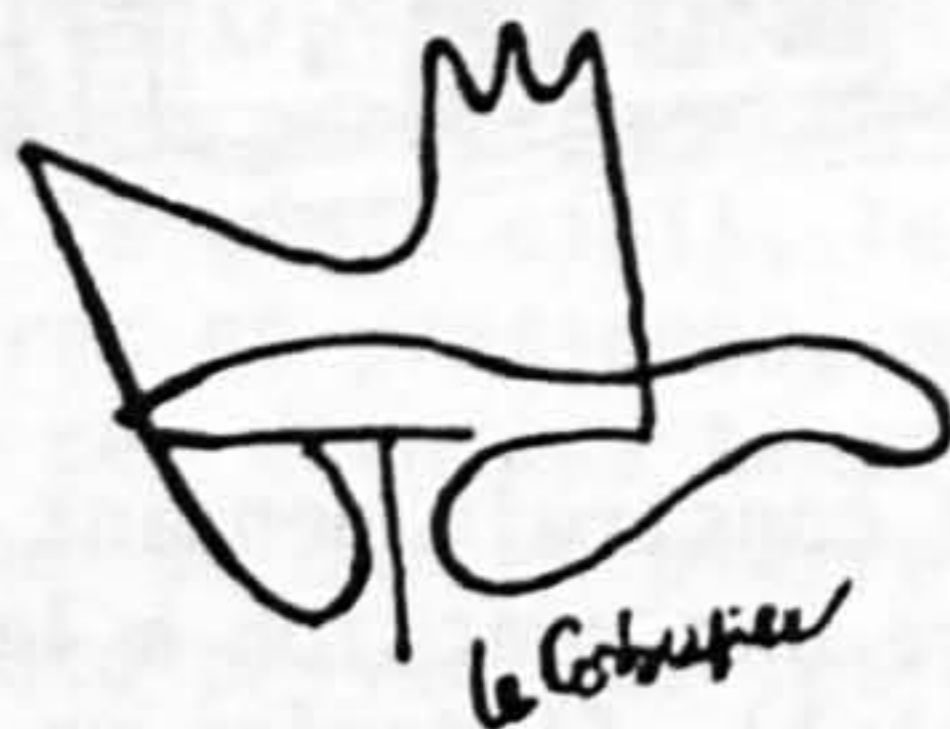
## Conclusion

Neuchâtel, avec ses montagnes sévères et ses neiges persistantes, ses forêts sombres et mystérieuses, son Doubs qui prend des allures de fjord et qui gèle même pendant l'hiver qui est long, Neuchâtel, pays nordique, s'apparente aux régions excentrées d'Europe où la dureté du climat, comme en Bretagne, comme en Ecosse, façonne les hommes.

Avec ses vallées intermédiaires et ondulées, ses cultures céréalières, ses élevages de bovins, ses fermes et ses villages en étoile, Neuchâtel s'accroche de plain-pied dans cette Europe centrale au climat aussi tempéré que le caractère de ses habitants.

Et avec ses vignes et ses rocailles sauvages qui déboulent jusqu'aux vagues du lac face à un panorama ouvert jusqu'aux Alpes, Neuchâtel, pays méditerranéen, s'allume grâce à ses pierres chaudes tirées des carrières d'Hauterive et de Valangin.

Pour un petit pays, le paysage, tant construit que naturel, n'a rien de monotone.



La vocation des pays modestes et excentrés est de produire des esprits libres, en marge des modes, des chapelles et autres courants limitatifs. Le dur climat jurassien engendre des Chevrolet, des Suchard, des Jean Piaget. L'infrastructure des grandes métropoles leur permet ensuite de s'exprimer. Par la force des choses, c'est donc ailleurs que ces génies se réalisent. Ce n'est pas un hasard si Frédéric Sausser et Charles-Edouard Jeanneret aux destinées si semblables sont nés presque en même temps à La Chaux-de-Fonds. Blaise Cendrars, promu prince des poètes, allait exercer une influence considérable sur la littérature du 20e siècle. Quant à l'impact du Corbusier sur l'architecture moderne, il est immense. De ses premières oeuvres chaux-de-fonnières (118) à cet hommage posthume érigé à Zurich (119), le Corbu souleva dans le monde entier, des Indes au Nouveau Monde, un élan incomparable, scellé par la Charte d'Athènes. Voilà qui devrait affirmer l'identité culturelle en général trop modeste des Neuchâtelois. Le professeur zurichois Alfred Roth exprimait voici peu sur les ondes l'idée que la Suisse romande accuse un retard traditionnel par rapport à la Suisse alémanique dans le domaine de l'architecture. Si l'aspect complémentaire des génies de part et d'autre de la Thielle lui était apparu - individualiste et libre ici; discipliné, soutenu et limité par la "centralité" au bord de la Limmat - peut-être n'aurait-il pas adopté en l'occurrence ce ton paternaliste si courant chez nos voisins.

"Je n'ai pas à rougir de mes origines. Les montagnes neuchâtelaises portent en elles un passé de liberté, d'ingéniosité et de courage"

(Le Corbusier).



Parlant de la maison, Gaston Bachelard nous dit : "... C'est notre coin du monde, un espace privilégié, un cosmos. Sans elle, l'homme serait un être dispersé... Par sa seule lumière, la maison est humaine. Elle voit comme un homme. Elle est un oeil ouvert sur la nuit. Elle nous accueille tous les matins de notre vie... en face de l'hostilité de la tempête et de l'ouragan, la maison vécue n'est pas une boîte inerte. La poésie d'une maison nous libère de nos géométries utilitaires. ... La maison conquiert sa part du ciel. Elle a tout le ciel pour terrasse. Une maison si dynamique permet au poète d'habiter l'univers..."

Et il ajoute, parlant de l'hiver : "... hors de la maison, la neige efface les pas, brouille les chemins, étouffe les bruits, masque les couleurs. Par la diminution d'être du monde extérieur, la maison connaît une augmentation d'intensité de toutes les valeurs d'intimité".

Si j'ai choisi pour conclure de présenter ce point de vue, c'est parce que si le visible, le quantifiable, l'homologable constitue certes l'humus indispensable à la vie (le plancher zéro en quelque sorte), je suis persuadé que l'essentiel est irrationnel. Nous comprendrons cette phrase de Plotin : "L'architecture c'est la beauté la pierre otée".

120.





BIBLIOGRAPHIE

- Geographisches Lexikon der Schweiz - Neuchâtel 1902 - 1910
- Historisches biographisches Lexikon der Schweiz - Neuchâtel 1926
- Les Monuments d'Art et d'Histoire de la Suisse, par Jean Courvoisier, Neuchâtel - Tomes I, II, III - 1955 - 1968
- Architecture Neuchâteloise, Jacques Béguin, cahiers de l'Institut neuchâtelois, éditions de la Baconnière - 1942
- Urbanisme, Jacques Béguin, Le Pays de Neuchâtel - Collection publiée à l'occasion du centenaire de la République - 1948
- La Suisse en cantons - Neuchâtel - Editions Avanti, Neuchâtel 1976
- Neuchâtel - Trésor de mon pays - Gérard Buchet, Jean-Pierre Jelmini - Editions du Griffon - 1978
- Dix variations neuchâteloises - Alex Billeter - Editions H. Messeiller - Neuchâtel - 1967
- Pays de Neuchâtel - Willy Guyot - Résumé historique publié à l'occasion du 150e anniversaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération suisse - 1964
- Paysage Neuchâtelois - Archibald Quartier - Editions Gilles Attinger - Hauterive - 1979
- Eglises et châteaux neuchâtelois - Jean Courvoisier - Centre d'Arts graphiques - Neuchâtel - 1978
- Belles demeures neuchâteloises - Jean Courvoisier - Centre d'Arts graphiques Neuchâtel
- Ville de Neuchâtel - Diagnostic et principes d'aménagement - Urbaplan - Avril 1972
- La Suisse, paradis de la nature - Fritz Bachmann, Gallushof, Zurich - 1975
- Le Pays de Neuchâtel et l'Aménagement du Territoire - André Jeanneret Editions de la Baconnière - Neuchâtel - 1981
- Le grand espoir du 20e siècle - Jean Fourastié - Gallimard - 1963
- Architecture sans architectes - Bernard Rudofsky - Edition Chêne - 1977
- Maisons paysannes suisses - Pierre Debrot - Editions Avanti - 1979
- La poétique de l'espace - Gaston Bachelard - puf - 1974
- Divers numéros d'"Architectures d'aujourd'hui"



## DECLIN OU RENOUVEAU DE LA GEOGRAPHIE REGIONALE ?

Par ANDRE - LOUIS SANGUIN

*La géographie est le seul art dans lequel les derniers ouvrages  
sont toujours les meilleurs.*

VOLTAIRE

Lettre à M. Thièrot

18 octobre 1758

\* Docteur ès sciences et Docteur d'Etat  
Professeur à l'Université du Québec



Les décennies soixante et septante nous ont offert une curieuse analogie entre la géographie régionale et les religions chrétiennes. On nous assure continuellement, et par un grand nombre de voix, que nous vivons dans un monde post-chrétien. Et pourtant les églises demeurent obstinément pleines, sans doute par ceux qui n'ont pas fait attention aux dernières nouvelles, soit qu'ils ne sont pas d'accord, soit qu'ils sont trop stupides ou trop têtus pour changer leurs habitudes. De la même manière, on nous dit que les étudiants boudent maintenant les cours de géographie régionale, que les instituts universitaires de géographie la rayent de leurs programmes et que les professeurs ne veulent plus l'enseigner. Et pourtant la quantité de livres écrits en géographie régionale n'a jamais été aussi élevée tandis que, dans un certain nombre d'universités, son enseignement continue d'attirer des auditoires appréciables. On nous informe fréquemment que la géographie régionale est sur son déclin, que ce genre littéraire est considéré comme désuet voire rétrograde. On nous dit que ses praticiens sont souvent perçus par les autres géographes comme des demeurés ou des survivants d'un anachronisme bizarre. Et pourtant l'on peut se poser cette question : quel est ce public soi-disant hostile qui achète tous ces livres de géographie régionale mis en marché par les éditeurs ?

En somme, il est paradoxal d'évoquer une possible situation critique de la géographie régionale comme branche de la discipline alors que, par ailleurs, l'on a jamais autant parlé de régionalisation et de développement régional en Europe Occidentale. Déclin ou renouveau de la géographie régionale ? Cet article tente de répondre à cette interrogation. En outre, il convient de préciser qu'il n'aborde pas le fond du concept de région en géographie humaine.



Ceci est une autre question qui a fait et fera encore couler beaucoup d'encre.

Pour les buts de cette analyse panoramique, il est nécessaire de présenter une définition de ce qu'est et de ce que n'est pas la géographie régionale. Ce qu'elle n'est pas : la littérature spécialisée contient bon nombre d'études dont les contenus sont reliés à des régions spécifiques mais dont l'objet est de démontrer une technique ou d'établir un concept d'application générale à partir d'un cas particulier. Ce qu'elle est : le terme géographie régionale fait référence au travail dans lequel le but de l'étude est de clarifier une situation spécifique dans un espace donné; dans lequel, en d'autres mots, l'attention est concentrée sur un espace pour sa propre cause et pour celle de ses habitants. (Paterson 1964)

#### I) LA PRESCRIPTION VIDALIENNE : LA SYNTHÈSE RÉGIONALE COMME BUT ULTIME DU GÉOGRAPHE

Déjà mis en place dans l'oeuvre d'Elisée Reclus (1830-1905), le courant principal de la géographie régionale découle principalement de l'oeuvre de Vidal de la Blache (1845-1918). Ce courant a longtemps été sous l'influence des règles de la monographie régionale codifiées par Brunhes (1869-1930) puis développées par Demangeon (1872-1940) et Blanchard (1877-1965). Le succès de ce genre en géographie provient de la position vidalienne qui voyait la synthèse régionale comme l'objectif ultime du géographe. Dans son *Tableau de la Géographie de la France*, publié en 1903, Vidal montre, dans une présentation éblouissante, les différentes provinces campées dans leur personnalité et la France saisie comme un être géographique : ses organes, nous dit Claval, sont constitués par les régions qui contribuent chacune



ainsi de leur côté à la vie et au caractère de l'ensemble (Claval 1979, Vidal 1979). Mais déjà pointée dans cette grande oeuvre ce qui posera problème plus tard à la géographie régionale : les provinces et les pays sont décrits comme des morceaux juxtaposés mais rien ne montre la structuration de l'ensemble en une mécanique opérationnelle.

Même si cela n'est plus tout à fait juste, les études régionales constituent l'image de marque de l'école française. Beaucoup d'auteurs étrangers ont d'ailleurs identifié l'unicité de la géographie française à partir de ses fameuses monographies régionales. Le cadre régional avait l'avantage, il est vrai, de fournir l'alternative la plus opportune pour une discipline dont la raison d'être était fréquemment remise en question. La prescription vidalienne conduisit à la consécration d'un genre : la grande monographie régionale classique. Ce genre trouva son apogée dans les thèses de doctorat d'Etat parues jusque dans les années soixante en France (Thibeault 1972). C'est Brunhes qui construisit la triple structure de la monographie conventionnelle : 1°) analyse exhaustive de l'environnement physique; 2°) analyse des formes d'occupation et d'activité humaines; 3°) analyse de la psychologie de l'ajustement humain à la nature dans la région étudiée. La recherche tout entière devait être guidée par les trois principes cardinaux suivants : une perspective humaine dans l'étude des éléments physiques, une interprétation possibiliste de la relation société-espace, un style cohérent et unificateur. Observant donc la prescription vidalienne, les géographes d'expression française essayèrent d'épuiser la couverture de leurs pays respectifs au moyen de descriptions encyclopédiques répétitives mettant en relief les éléments statiques qui donnent à une région sa personnalité et qui la différencient des autres régions (Campbell 1968). Ces mono-



graphies se voulaient un compte rendu explicatif et intégré des paysages et des genres de vie de telle sorte qu'elles dépeignaient avec finesse l'individualité du territoire choisi. Bien plus, on évitait de répondre à la question fondamentale relative à la nature de la région ou à ses limites. La plupart du temps, les définitions régionales acceptaient des limites arbitraires préexistantes (frontières politiques ou administratives) ou des limites naturelles particulièrement bien marquées. Avec beaucoup de pertinence, Claval estime que le modèle vidalien a été victime de son succès : "... transformé en formules sèches, coupé de l'intuition des formes vivantes qui est le génie de Vidal, il a alimenté un courant de recherche qui a vite perdu sa fécondité et a vu dans la monographie régionale stéréotypée la seule manière de faire dignement de la géographie" (Claval 1979).

En effet, l'on a abouti graduellement à des résultats pour le moins singuliers. Au départ, les monographies régionales couvraient des unités spatiales très grandes mais les chercheurs rencontrèrent petit à petit des exigences croissantes en termes de techniques qualitatives et quantitatives requises pour leur travail. Aussi aborda-t-on des régions de moins en moins étendues sans pour autant réduire la longueur des travaux. On vit ainsi apparaître des thèses d'Etat de 1000 pages portant sur une petite région peuplée de 12 000 habitants (thèse d'André Allix sur l'Oisans, publiée en 1929). Le modèle mis au point pour la monographie régionale fut suivi si étroitement dans les études subséquentes qu'il dicta la structure et le contenu des manuels servant à la formation des futurs géographes. Ce fut, par exemple, l'extraordinaire et incroyable monument que constitue la Géographie Universelle publiée en 15 gros volumes, chez Colin, de 1927 à 1944.



Dans une étude récente sur les heurs et malheurs de la géographie régionale, Maryvonne le Berre a prétendu que ce genre a dû son succès, en France, au rayonnement du courant agrarien et à l'idéologie nationaliste, très répandue sous la III<sup>ème</sup> République. Il est significatif de noter, selon elle, que les géographes non francophones n'ont pas fait de la géographie régionale une approche favorite d'étude (Le Berre 1980). Cette affirmation est partiellement fausse car la pratique de la littérature anglo-saxonne, par exemple, montre que le genre "géographie régionale" y est aussi répandu que dans les pays de langue française. La géographie régionale a eu ses leaders anglo-américains (Dickinson 1976). Les oeuvres de Mackinder, Dudley Stamp, Roxby, Griffith Taylor pour le Commonwealth, celles de Platt, Whittlesey, Ellen Churchill Semple, Sauer, James et Paterson pour les Etats-Unis constituent autant d'exemples et de preuves. Même plus, alors que les géographes de langue française, ankylosés dans leur rituel monographiste, n'élaboraient aucun paradigme ou aucune méthodologie en géographie régionale, ce fut Derwent Whittlesey qui, le premier, tenta d'approfondir les procédures, les méthodes et les frontières de la recherche régionale (Whittlesey 1954). Il réussit à clarifier les idées en comprenant, en effet, que le concept de géographie régionale était employé, à la fois, par ceux qui se livraient à des recherches monographiques et par ceux qui essayaient de dégager des lois générales sur la différenciation de l'espace géographique (Claval 1976). Le terme de région devait être, selon lui, réservé à l'unité territoriale saisie dans tous ses aspects et possédant une originalité irréductible. Pour les êtres territoriaux non reconstruits dans leur totalité, identifiés au moyen de quelques critères, parfaitement comparables et justifiables d'une généralisation, Whittlesey remit en usage le vieux mot anglais de compagne (Whittlesey 1956). En clair,



le mot région fait référence à l'aspect exceptionnaliste et idiographique d'un phénomène tandis que le mot compage fait référence à l'aspect nomothétique (donc susceptible de lois générales).

Il est toutefois surprenant de constater que les manuels anglo-saxons classiques de géographie régionale se moulent, point pour point, dans le carcan de la monographie en utilisant un découpage artificiel pré-établi et en évitant de se poser les questions fondamentales quant à la démarche régionale. On peut même carrément évoquer leur monotonie et leur standardisation ennuyantes. Dans sa *Regional Geography of the World*, Wheeler, selon un plan commode à tiroirs, divise le monde en huit grands ensembles ventilés en sous-sections représentées le plus souvent par autant d'Etats (l'Etat est-il une région ?). Le Groenland y est assimilé aux régions anglo-américaines mais on le retrouve également comme partie intégrante des pays de l'Europe du Nord (Wheeler 1961). Généralement, l'Amérique du Nord est perçue selon des ensembles vagues et démesurés dont l'étiquette relève indistinctement de traits physiques ou humains : ainsi, dans un même ouvrage, la toundra et la mégalopole du Middlewest constituent deux régions de l'Amérique anglo-saxonne (White 1964). Parfois, tel ou tel manuel se tient à une vision plus qu'à une méthode : les grandes articulations naturelles (Appalaches, Bouclier, Grandes Plaines, Rocheuses) servent de principe intégrateur facile (Tomkins et Hills 1966). Lorsqu'ils abordent l'Europe, les géographes anglo-saxons retiennent un créneau semblable : Monkhouse conçoit la géographie régionale de l'Europe de l'ouest selon trois parties (basses terres, hautes terres hercyniennes, montagnes plissées) tandis qu'Alice Mutton aborde l'Europe Centrale selon des critères culturels (terres germaniques, latines ou slaves) (Monkhouse 1969, Mutton 1968).



Enfin, l'équivalent anglo-saxon de la Géographie Universelle, la Systematic Regional Geography, couvre le globe en 9 volumes selon un découpage continental ou sous-continental (Unstead et Gilbert 1971). Dans tous les cas, le plan interne de chaque chapitre est en soi une sorte de monographie régionale ne présentant aucune dynamique ni aucune problématique d'ensemble.

Toute branche de la géographie se doit d'évoluer, de s'adapter aux changements environnementaux et aux nouveaux problèmes surgissant de nos sociétés en mouvement. Or, la géographie régionale française, après 1945, resta figée sur le passé glorieux de l'Entre Deux Guerres. Comme Thibeault l'a fort bien expliqué, elle ne se renouvela pas et les thèses de doctorat demeurèrent pour longtemps encore dans le pointillisme territorial, écartelées entre deux possibilités méthodologiques adaptables mais non additionnables : la connaissance exhaustive et le besoin d'une certaine stabilité des phénomènes (Thibeault 1972). Certaines contributions de géographie régionale, même parmi les plus récentes, restent statiques dans la formule monographique. Ainsi, dans la célèbre collection La Pléiade, les deux volumes "Géographie Régionale" épuisent le monde en 13 grandes articulations. Celles-ci sont elles-mêmes ventilées en un assemblage de 76 pièces où le morceau "Saint-Pierre et Miquelon" est placé sur le même pied que le morceau "Montagnes et bassins de l'Europe Centrale". Pour ouvrir cette contribution de 3715 pages rédigées par 37 auteurs, une très courte préface ne pose aucune problématique et ne définit même pas la nature et le cadre de la géographie régionale (Brunhes-Delamarre et autres 1975, 1979). Pour paraphraser Piveteau, une telle analyse a les défauts du puzzle sans recouvrir pour autant les vertus d'une mosaïque !



Une revue rapide de quelques manuels importants sur la France, en particulier, montre les mêmes pièges, les mêmes lacunes et les mêmes difficultés. Dans sa Géographie régionale de la France, Chabot n'écrit-il pas : "Nous nous refusons à adopter pour cette présentation des règles uniformes. Tantôt le substratum impose sa contrainte, tantôt le climat donne la note dominante. Ailleurs la région nous a paru se rassembler en une plaine que dominent certaines formes de vie agricole; ailleurs encore elle se dispose en région urbaine autour d'une métropole" (Chabot 1975). En d'autres mots, chaque auteur articule l'espace selon ses critères particuliers pour la commodité de rédaction de son livre. Ces articulations sont imposées au lecteur comme des données de fait allant de soi. D'autres critères tout autant non démontrés président à la mise en forme des régions géographiques de la France par Le Lannou et Prost "ne voyant pas autre chose dans le plan suivi que le souci d'une répartition équilibrée des matières" (Le Lannou et Prost 1974). La même constatation est de mise pour la France vue par Estienne (Estienne 1978). Ce type de découpage européen est plus difficilement soutenable lorsque Pelletier l'applique à un pays neuf comme le Canada aux espaces vastes et aux populations en perpétuel mouvement (Pelletier 1977). Combien y est-il malcommode d'évoquer "les pays du Nord" comme étant les parties septentrionales des principales provinces auxquelles on adjoint les deux territoires fédéraux du Canada, le tout étant quasi inhabité ! Combien aussi est-il malaisé de parler de régions au Canada !

Enfin, dans les thèses, le rituel monographiste survit encore ici et là : c'est le cas de la contribution de Rougier sur les hautes vallées du Rhin (Grisons). Cette thèse constitue en 1980 une excellente illustration et une survivance



remarquée de la prescription vidalienne, du code brunhien et de la pratique blanchardienne touchant la grande monographie régionale classique (Rougier 1980). Nous sommes ici en présence d'un ouvrage brillant, très bien écrit, fort bien documenté et caractérisé par une érudition extrêmement poussée mais où l'on a parfois la sensation d'être placé devant la minutie posologique du pharmacien. Là comme ailleurs, l'auteur ne répond pas à la question fondamentale relative à la nature de la région ainsi identifiée et à ses limites. La démarche descriptive empêche l'émergence de réflexions théoriques, de développements conceptuels ou de tentatives modélisantes. Aussi n'était-il pas étonnant de trouver quelques années plus tôt, dans un manuel d'initiation aux exercices de géographie régionale, cette phrase-clef qui explique les problèmes actuels de cette branche de la discipline : "On distingue deux aspects complémentaires de la géographie : la géographie générale et la géographie régionale. La première classe les types et cherche les règles auxquelles obéissent les processus : elle étudie par exemple l'habitat rural, le modelé glaciaire. La seconde qui est plus un art qu'une science, recherche en quoi chaque paysage, chaque combinaison régionale, est original . Elle s'attache en effet aux individualités et non aux types" (Cribier 1967) .

Voilà pourquoi chaque fois que l'on referme la dernière page de ces manuels ou de ces thèses, deux questions s'imposent à l'esprit : les régions ainsi présentées forment-elles de véritables régions ? Le titre ou le sous-titre de ces livres et de ces thèses ne sont-ils pas un découpage commode tout autant qu'arbitraire servant de cadre de travail pour l'établissement d'une étude érudite, exhaustive et descriptive ? Depuis la dernière guerre, les régions d'Europe ont subi, tant dans leur définition que dans leur



mode d'analyse, une modification tellement profonde qu'il est permis de se demander si la synthèse régionale peut encore être considérée comme l'objectif ultime du géographe. La Révolution Quantitative des années septante allait amener le temps des craquements et, conséquemment, une période de critiques et de remises en cause de la géographie régionale.

## II) LE TEMPS DES CRITIQUES ET DES REMISES EN CAUSE

Pendant un siècle, les géographes européens d'expression française ont été les maîtres incontestés de la géographie régionale, mais ils vécurent sur un mythe en ignorant totalement le concept pourtant central de spatialité différentielle. Conçu par Reynaud puis développé par Lacoste, ce concept repose sur le principe suivant : "Chaque type de phénomène possède son échelle spatiale propre; on ne peut faire coïncider les aires d'extension de tous les phénomènes" (Reynaud 1974). Or le mythe de la synthèse régionale a engendré le postulat biaisé suivant : "La région existe, c'est une donnée de fait, une réalité vivante, un en-soi indépendant; il n'y a pas besoin de la démontrer". Du mythe a découlé une liturgie ritualiste : la monographie régionale. Or, en cette fin de siècle, la géographie régionale forme-t-elle encore un paradigme satisfaisant ? En scrutant minutieusement la production passée de la géographie régionale, on se rend compte que l'étude des régions a souvent l'apparence d'un catalogue fait de petits chapitres sans grande liaison les uns avec les autres. C'est la nature qui veut cela, disent les auteurs concernés, refuser de la suivre serait nier une réalité. Dès lors, pourquoi parler de géographie régionale ?

Dans la majorité des cas, ces travaux apparaissent comme une connaissance en soi permettant de comprendre une aire



géographique en tant que telle. Mais cette connaissance en soi évite de répondre aux quatre questions centrales suivantes : 1) A quoi sert la notion de région en géographie ? 2) Quelle est la place de la région dans l'ensemble de la réflexion géographique ? 3) Pourquoi fait-on des découpages régionaux ? 4) Quel est le but d'une étude régionale ? Dans cette optique, il faut bien convenir que les ouvrages de géographie régionale ne reposent sur aucun modèle ni sur aucune théorie. L'érudition de plus en plus fine semble tenir lieu de nouveauté méthodologique et la démarche expérimentale et déductive est rejetée. Dans ces conditions, l'option "géographie régionale" n'a-t-elle pas pour effet de pousser l'exceptionnalisme à l'excès et, partant, de récuser l'existence de lois ou de principes généraux ? (Schaefer 1953). Ne favorise-t-elle pas les processus idiographiques au détriment des processus nomothétiques ? Bref, il est permis de se demander si la monographie régionale, en particulier, ne représente pas un type d'approche périmé pour deux raisons assez claires. D'une part, elle n'insiste pas assez sur la subtile mécanique des rapports entre les différents facteurs faiseurs d'une région donnée. D'autre part, l'immense marqueterie (certains diront "collection de timbres-poste") des monographies régionales n'a pas été capable, en plus d'un siècle de pratique, de faire émerger une théorie dynamique de la géographie régionale. De ce fait, celle-ci, comme branche de la discipline, semble piégée dans un cul-de-sac scientifique.

N'y a-t-il pas finalement une inadéquation du concept régional ou plutôt une inadéquation de concepts régionaux inadéquats ? Premièrement, l'idée de région naturelle demeure toujours sous-jacente. Elle est soutenue par ceux qui voient cette dernière comme un modèle d'un genre spé-



cifique pour l'économie humaine. Il y a peu de difficultés à disposer de ce type de déterminisme environnemental puisque l'économie n'est pas simplement coulée dans le creuset de la nature. Le second concept régional se résume par le postulat selon lequel "la vie dans un espace ou un continent donnés s'explique dans un cadre clair d'entités culturelles que nous appelons régions". Parce que ce second dragon n'est pas déterministe, il est plus dur à tuer ! Le géographe régional est souvent tenté de mettre des frontières qui ne résistent pas autour d'espaces qui n'ont pas d'objet (Kimble 1951). Le désappointement vis-à-vis des travaux de géographie régionale a amené beaucoup de géographes à se demander si l'approche régionale peut encore être académiquement satisfaisante.

Dans cet ordre d'idée, trois points méritent d'être mis en relief. Premièrement, le succès de la division des pays en régions naturelles ne forme plus aujourd'hui une base adéquate pour des études plus poussées. La longueur de la saison végétative pour certaines cultures, l'effet du temps et du climat sur les gens, les températures cumulées reliées à la croissance végétale, les tranches d'eau nécessaires à la culture constituent souvent autant de données dépassées par la technologie contemporaine. Deuxièmement, beaucoup de travaux de géographie régionale se traînent d'une façon lassante à travers une séquence apparemment non reliée de faits physiques et humains (climat, végétation, agriculture, industrie, population et ainsi de suite...) alors que peu d'attention est porté aux relations entre l'environnement physique et les habitants. Parfois, ce genre de séquence englobe de longues digressions sur l'histoire physique d'un espace : ainsi, certains géographes régionaux donnent à leur section physique l'allure d'une histoire géologique synoptique. L'ennui, c'est que beaucoup de



géographes ont essayé de tout inclure et d'inclure de trop. Troisièmement, il existe une autre difficulté d'ailleurs plus subtile. A cause, sans doute, de l'énorme succès du traitement de la France en une juxtaposition de petits pays, beaucoup de géographes ont écrit comme si le traitement régional qu'ils conféraient à chaque espace analysé lui donnait une qualité d'unicité ou au moins une individualité, une personnalité tout à fait particulière (Freeman 1963).

Dès lors, les problèmes de la géographie régionale s'articulent schématiquement autour de six thèmes. Le premier problème touche à l'impossibilité logique de fournir une description régionale complète sous une forme écrite. En effet, les objets coexistent dans l'espace mais pour décrire ces objets sous une forme écrite ou même orale, nous sommes obligés d'utiliser une suite de mots. Ce sont les inconvénients de l'écrivain par rapport à l'artiste-peintre : on saisit un tableau brossé dans sa totalité tandis qu'on est obligé de lire ligne par ligne. En clair, la coexistence des objets spatiaux entre en collision avec la suite du discours écrit. Comme Berry l'a fort bien souligné, cette difficulté peut être résolue par une matrice géographique mais non par des mots (Berry 1964). Une autre échappatoire à cette question consiste à minimiser la fonction descriptive et à se concentrer sur l'analyse des paysages. Le second problème majeur de la géographie régionale touche à la marge limitée d'innovations possibles. Le but du géographe régional est de transporter son lecteur vers l'essentiel de sa région et d'éclairer le paysage d'une façon analytique. D'où cette question à l'aide d'une analogie musicale : combien d'innovations une symphonie doit-elle présenter pour être encore une symphonie ? Or, même si son style est vivant et attractif, la géographie régionale n'a pas été jusqu'ici particulièrement innovatrice. Le troisième problème concer-



nant ce genre est lié à l'identification des régions elles-mêmes. Beaucoup de critiques soutiennent que la sélection des critères pour définir la région est nécessairement arbitraire voire non scientifique. De plus, il se trouve que la sélection personnelle de frontières régionales peut être complètement dépassée par le progrès des événements. Un géographe régional responsable devrait être constamment aux aguets de ces changements et être préparé à repenser les catégories de régions. La question est plutôt de conscience que de fait : le géographe qui se bâtit un système de subdivision régionale s'arrange toujours pour qu'il puisse cadrer avec le travail qu'il va rédiger. Parfois, il trichera un peu pour que le terrain cadre avec son système. Cette tentation est toujours présente parce qu'elle est liée à l'inégalité des matériaux de recherche à disposition. Une autre tentation réside dans ce qu'on pourrait appeler les zones neutres. La nature n'est pas divisible en parts égales et certains espaces au caractère mélangé ou indéterminé défient toute classification précise. Il existe, ainsi, de par le monde, quantités de territoire sans genre de vie cohérent ou sans concordance suffisante de traits communs. Ces espaces donnent une impression de confusion plus que de cohésion. On est donc tenté de les traiter de deux façons : ou bien on les ignore ou bien on les attache arbitrairement à une région adjacente plus facilement identifiable et dont le fort caractère permettra d'attribuer aux zones neutres le qualificatif d'"espace marginal" ou de "marges". Dans les deux cas, nous avons triché sur la matière première qu'est le terrain (Kimble 1951, Paterson 1974).

Le quatrième problème affectant la géographie régionale est celui de l'escamotage de l'aspect capital des échelles. Ce point a été fort bien diagnostiqué par Lacoste. Les observations et les raisonnements à propos de la région dépendent



de la taille de l'espace considéré et des critères retenus pour cette taille (Lacoste 1976). Sinon, le risque permanent est de se bloquer à un seul niveau d'analyse et le fait de privilégier ce seul niveau entraîne une occultation et donc un possible filtrage des informations. Le cinquième problème est celui du déficit croissant de "matières premières régionales". Durant la première époque de la géographie régionale, les auteurs n'attendaient pas d'avoir une bonne quantité de matériaux de construction. Ils se contentaient d'une fourniture inégale qu'ils avaient en main et ils improvisaient pour combler les trous. Actuellement, il est étrange de constater que les études à petite et moyenne échelles ne sont plus produites en quantités suffisantes pour un usage à une échelle plus grande. Cyniquement, on peut même ajouter que la plus grande réserve disponible d'études régionales est constituée par les piles de mémoires de licence et de thèses de maîtrise qui, hélas, s'empoussièrent sur les rayons des bibliothèques de nos Instituts de Géographie; instituts où pourtant la production d'un tel mémoire est la condition sine qua non pour obtenir la qualification de géographe. Ces mémoires, revus année après année et mis bout à bout, formeraient pourtant la base la plus optimale pour des études régionales dans un contexte plus large. Une structure pyramidale de ce genre est sûrement implicite dans le concept de géographie régionale. Il est également regrettable de constater que la production d'études sur des centres urbains individualisés a virtuellement cessé en une période où, pourtant, les villes sont l'objet d'une attention sans précédent.

Le sixième et dernier problème affectant la géographie régionale concerne la submersion de la différenciation régionale. Cela tient au fait que les contrastes locaux dans les conditions physiques et humaines qui, autrefois, formaient



la base des études régionales ont été ou sont gommés par les effets des influences extra-locales. Conséquemment, le besoin de telles études et la possibilité de les faire ont été éliminés. Très certainement, c'est la tradition vidalienne qui a été la plus affectée par cette submersion. Les changements consécutifs à la révolution technologique et informatique ont influencé l'échelle et la hiérarchie des facteurs interprétatifs plutôt que le processus d'interprétation lui-même. Autrefois, par exemple, le géographe s'occupait des liens entre le paysan, le sol et ses méthodes culturales. Aujourd'hui, il s'attache aux influences et effets nationaux ou internationaux (Minshull 1971).

### III) NOUVEAUX MANUELS : LA RESURGENCE INATTENDUE

A cette étape de la discussion, tout semble irrémédiablement perdu pour la cause de la géographie régionale. Or, sa régénération inattendue provient maintenant de manuels novateurs, renouvelant le genre, tant de la part d'auteurs francophones que d'auteurs anglo-saxons. Cette mutation de l'écriture régionale s'explique principalement par l'adoption d'un nouveau paradigme : au lieu de reprendre le rituel sclérosant de la formule monographique, on s'attache à un thème et l'on construit l'ouvrage autour de ce thème. Preston James est considéré comme le pionnier en ce domaine avec son ouvrage réputé sur l'Amérique Latine où le principe intégrateur retenu est la répartition du tapis végétal et la distribution de population (James 1959).

La collection France de Demain marque un premier tournant dans la ré-écriture française de la géographie régionale (Closon et George 1964). L'option adoptée est celle d'une analyse des dynamiques actuelles dans une perspective orientée vers le futur et vers l'action. Qui plus est, la grille



d'analyse varie d'un volume à l'autre selon les situations vécues localement. Dans la France de sa collection Magellan, George transforme l'essai en un tryptique attractif : deux millénaires d'expériences, l'heure des reconversions, de nouvelles structures régionales (George 1970). La géographie de la France de Pinchemel rejette la lourde hérédité de trois images erronées : la géographie scolaire-inventaire et catalogue, la présentation encyclopédique et érudite, l'invitation à la découverte touristique par une évocation lyrique des paysages et des faits. La matrice spatiale retenue innove : au-delà de la part de la nature et de la part des hommes, importent surtout les infrastructures et ces espaces juxtaposés ou concurrents que sont la campagne, la ville, l'industrie et la récréation (Pinchemel 1966). Dans un essai provocant de 132 pages écrit en anglais, Beaujeu-Garnier s'attache aux paysages comme thème rassembleur de sa géographie de la France pour l'articuler en quatre volets-moteurs : les facteurs de diversité paysagère, les paysages ruraux, les paysages urbains, la planification régionale (Beaujeu-Garnier 1975). Dans la même veine, la lecture moderne que Lebeau fait de la Suisse évite l'écueil consistant à vouloir à tout prix diviser la Confédération en régions (Lebeau 1975). En effet, plusieurs analystes attentifs ont démontré avec beaucoup de soin l'extrême difficulté à découper l'espace helvétique en régions; la Suisse étant davantage un palimpseste spatial au jeu compliqué et subtil à cause de trames différentes, d'interférences multiples et de grilles de lecture conjointes (Claval 1966, Piveteau 1975 et 1976).

La contribution de Noin est également rafraîchissante et significative d'un apport notable de sang neuf. L'intitulé du livre ("l'espace français") indique le changement de paradigme et Noin injecte les ingrédients d'une problématique très actuelle pour en faire les articulations de son étude :



l'urbanisation, les points forts, la polarisation, les divisions, les lignes de force, les déséquilibres, le centre et la périphérie, l'aménagement (Noin 1976). Un saut majeur a été réalisé avec l'émergence de la collection Atlas et Géographie de la France Moderne chez Flammarion. Cette oeuvre collective est une mise en garde implicite et un signal d'alarme contre le risque et la désolation d'une géographie déshumanisée mais, aussi et surtout, elle affiche ses couleurs : elle se veut une analyse de l'espace vécu. C'est donc une géographie régionale mouvante, parfaitement adaptée à l'accélération de l'histoire, restituant très clairement et très finement la métamorphose du décor paysage en osant même proposer de nouvelles formules d'organisation de l'espace (Claval 1978).

La ré-écriture de la géographie régionale est également très perceptible chez les auteurs anglo-saxons pour la production desquels on évoque carrément une résurgence du genre (Brown 1978). La géométrie de l'analyse spatiale et l'organisation modélisée des systèmes ont été rejointes par la géographie régionale. De plus, les méthodes behavioristes donnent un contenu à visage davantage humain qu'auparavant. Par exemple, la North America de Paterson s'est adaptée au changement géographique d'une façon remarquable. Paterson offre ainsi un manuel de vulgarisation où un nouveau courant de la géographie régionale est capable d'assimiler le meilleur de la Nouvelle Géographie des vingt dernières années (Paterson 1976). La géographie de la France d'après-guerre, selon l'approche socio-économique de Clout, constitue une excellente illustration du renouveau de la géographie régionale (Clout 1972). Ici, il n'est plus question de divisions erronées, de descriptions ennuyeuses, de visions passéistes mais de problèmes contemporains pris à bras le corps. Le vocabulaire employé étonne par sa nouveauté :



Clout parle du planning des régions françaises et du management des espaces ruraux et urbains. C'est la même écriture qu'utilise son compatriote britannique J. W. House dans sa géographie appliquée de la France où il fournit une critique actualisée de la planification des ressources, de l'environnement, des régions et des cités françaises. En outre, dans une perspective comparative extrêmement enrichissante, les mérites et les démérites de l'expérience aménagiste britannique sont évalués à la lumière des expériences françaises (House 1978). Cette nouvelle vague de contributions anglo-saxonnes sur la France est malheureusement ignorée et non traduite dans ce pays. L'analyse de la géographie régionale française réalisée par les collègues anglo-saxons peut être considérée comme une perfusion revitalisante pour un genre violemment critiqué dans l'Hexagone depuis quelques temps.

La géographie régionale du monde, réalisée par de Blij, part d'une approche très réformatrice : 140 idées et concepts fondamentaux de la géographie moderne sont introduits dans un contexte mondial tandis que plusieurs avantages pédagogiques surgissent d'une réorganisation des régions du monde selon des grappes développées et des grappes sous-développées (De Blij 1978). Enfin, pour le renouveau pédagogique du genre dans les écoles secondaires ou pré-universitaires, combien sont encourageantes les quinze études choisies de géographie régionale établies par l'équipe dirigée par Swatridge. Ces leçons répondent à la question : "Que se passe-t-il dans cette région du monde ?" Dans une planète réduite aux dimensions d'un "village mondial" selon les termes de MacLuhan, cette contribution novatrice permet de s'engager dans de nouvelles avenues facilitant, par exemple, la comparaison : les régions urbaines de Londres et Moscou, l'Ukraine et les Prairies de l'Ouest canadien, les ressources énergétiques de l'Alaska et de la Sibérie (Swatridge 1979).



En somme, cette formidable résurgence textuelle de la géographie régionale invalide en grande partie les critiques formulées par Raynaud, Lacoste et Le Berre. Cette branche que l'on disait à l'agonie ne semble pas enlisée dans une impasse ou atteinte d'une profonde léthargie. D'autant plus qu'à la résurgence formelle vient s'adjoindre une réforme conceptuelle.

#### IV) REFORME DES CONCEPTS : VERS LE RENOUVEAU

En France, tout au moins, cette réforme conceptuelle a surgi progressivement à partir de 1968, charnière incontestable dans l'histoire de la pensée géographique de ce pays (Juillard 1972, Nonn et Boyer 1980). Claval a été le premier à se préoccuper du problème spatial des équilibres territoriaux. En traduisant en termes géographiques un certain nombre de concepts de la macro-économie, Claval a pu mettre en place une théorie régionale dont l'aboutissement est une géographie générale des ensembles territoriaux (Claval 1968). Dans cette même veine, Brunet, adoptant une vision structuraliste et systémiste, a identifié les jalons d'une théorie de la géographie régionale. Partant de la constatation que l'espace géographique est discontinu, que l'étude géographique n'est pas exhaustive et que la région, conçue comme un ensemble continu, est une réalité vivante, Brunet statue sur six points essentiels : 1) l'aire de rayonnement d'une ville n'est pas forcément une région; 2) il n'y a pas de différence d'essence entre région polarisée et région homogène; 3) les régions sont des structures; 4) ces structures reflètent l'état du système; 5) les structures régionales sont mobiles et sont partout; 6) la comparaison des structures régionales est un thème essentiel de recherche (Brunet 1972).

De son côté, Juillard, dans sa quête d'une géographie générale



des espaces régionaux, a précisé trois thèmes centraux :

- 1) la régionalisation proprement dite n'apparaît qu'à partir d'un certain niveau de développement socio-économique;
- 2) dans ses dimensions et sa structure interne, le cadre régional évolue à mesure que se perfectionnent les moyens de circulation et que progressent l'industrialisation et l'urbanisation;
- 3) dans un continent donné, il existe des domaines différant l'un de l'autre par leur industrie, leur allure urbaine et leur densité; à chacun d'eux, correspond un type de découpage. D'où le postulat proposé par Juillard : "Chaque espace régional considéré serait donc caractérisé par le domaine auquel il appartient et par le stade d'évolution auquel il est parvenu, un même territoire national pouvant empiéter sur plusieurs domaines et comporter dans sa structure régionale des stades d'évolution inégalement avancés" (Juillard 1974). Daudé argumente également pour une géographie régionale replacée dans de nouvelles normes spatiales et temporelles. Il remarque que de nouveaux déterminismes relatifs peuvent servir de fondement à une nouvelle construction régionale et qu'il existe des succédanés de la synthèse régionale (Daudé 1971).

La réforme notable de la géographie régionale tient aussi à deux aspects : le contenu et l'innovation. Au chapitre du contenu, l'émergence du thème de la "perception" est venu apporter de l'air frais. Avant la décennie septante, le mot perception n'a pas de place dans le vocabulaire du géographe moyen. Le nouveau régionalisme de la carte mentale, l'intérêt grandissant pour les attitudes environnementales, la perception des catastrophes naturelles forment autant de nouveaux paramètres de la géographie régionale actuelle. Au chapitre de l'innovation, il y a, certes, beaucoup moins d'abondance ! Toutefois, quelques innovations sont devenues mémorables et, dans le court terme, inattaquables. Elles ont même atteint



une renommée mondiale : les zones concentriques de Burgess, le Haertland de Mackinder, la Mégalopolis de Gottmann, les lieux centraux de Christaller, l'Etat isolé de Von Thünen, les noyaux multiples de Harris-Ullman... Souvent, ces innovations ont été engendrées in situ pour passer dans le champ théorique et servir ensuite dans des applications régionales déductives et modélisantes.

Dans cette re-formulation de la géographie régionale, le compagne, conçu par Whittlesey, nous semble l'innovation la plus originale. Ce terme, ressorti du vieil anglais, fait référence à tous les traits de l'environnement fonctionnellement associés à l'occupation humaine de la terre. Plus précisément, il s'agit de la structure complexe totale révélée par la compaction des parties constitutives (Whittlesey 1954). A l'opposé, la région se définit comme un espace ininterrompu possédant une certaine homogénéité dans son centre mais manquant de limites clairement définies. Or, la région est un concept intellectuel créé par la sélection de caractéristiques relevant de l'intérêt du géographe. La différence entre région et compagne est du même ordre que la différence entre théorie et pratique. Le compagne diffère de la région non seulement par le nombre de facteurs abordés mais aussi par la sélection et l'aménagement de ces facteurs et par la définition des espaces en question. Le compagne n'est pas une totalité spatiale comme la région. La nature essentielle du compagne réside dans le fait que l'exclusion ou l'inclusion d'un facteur dépendra de sa présence actuelle effective sur le terrain. En clair, le compagne se définit davantage en termes économique-culturels que physiques. En effet, le changement du compagne est au diapason des changements économique-culturels de la société tandis que les bonnes vieilles régions physiques sont intactes et statiques. Le compagne a donc le mérite de répondre au défi de la fluidité



du temps et du lieu. Cela permet aussi au géographe de redéfinir son compage selon les faits de changement (Minshull 1967).

En un sens, grâce à l'utilisation du compage, la géographie régionale devient beaucoup plus pragmatique. Ce pragmatisme est tout autre chose que la méthode trop commode de la géographie régionale classique pour diviser les espaces. Le tableau suivant résume les points forts et les contrastes entre la région traditionnelle et le compage :

REGION TRADITIONNELLE

COMPAGE

- |                                                                   |                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 1) Importance du cadre physique                                   | 1) Importance du principal facteur au centre                     |
| 2) Accent sur l'aire, la taille, la forme et la position          | 2) Accent sur le noyau central et le caractère                   |
| 3) Implication que les frontières de tous les facteurs coïncident | 3) Définition par la frontière d'un seul facteur                 |
| 4) Liste rigide des facteurs, en nombre et en hiérarchie          | 4) Variation des facteurs, en nombre, en hiérarchie et en accent |
| 5) Encyclopédique et pas toujours inspirée                        | 5) Sélectif et présenté en raison d'un intérêt véritable         |
| 6) Préoccupation par rapport à l'assiette physique                | 6) Concerné par la société au centre                             |

Même si, explicitement, la notion réformatrice du compage n'a pas reçu jusqu'à présent toute l'attention qu'elle méritait, on peut cependant soutenir que le renouveau de la géographie régionale, dû en grande partie à la floraison de manuels régénérants, s'appuie sur une vision insoupçonnée du compage.



En effet, en regard du tableau comparatif précédent, ces manuels relèvent davantage de la colonne de droite tant par leur thématique que par leur agencement interne. Ces mêmes manuels ont également largement pris en compte la réforme des concepts (contenu et innovation).

V) CONCLUSION : LE PROGRES EST-IL POSSIBLE EN GEOGRAPHIE REGIONALE ?

Un éclairage réformateur apporté à de vieux problèmes peut révéler des solutions nouvelles et rafraîchir les perspectives d'une géographie régionale pointée vers de nouvelles directions. La géographie régionale : tas de cendres, canard boiteux ou phénix renaissant ? Plus concrètement, on peut dire que le rôle de la géographie universitaire est de créer un civisme éclairé parmi les étudiants. Dans l'apprentissage d'un civisme libéral, sensible, sympathique, réceptif aux problèmes humains, la géographie régionale joue un rôle non négligeable car, si elle n'est pas la seule fenêtre ouverte sur le panorama des peuples et des territoires, elle est, en tout cas, la principale fenêtre donnant sur les phénomènes physiques, économiques et culturels spatialement associés dans l'évolution d'un territoire distinctif (Walter et Bernard 1978). De plus, malgré l'hypertrophie des moyens d'information, nous vivons encore dans une période d'ignorance géographique choquante. En dépit de ces "médias électroniques" omniprésents, fréquemment l'étudiant connaît peu du monde réel d'où l'utilité de la géographie régionale. De plus, en un temps de compressions budgétaires généralisées dans nos universités, il apparaît prudent et opportun pour les géographes de capitaliser sur la géographie régionale. La tradition de cette dernière fournit un cadre d'accueil pour une pédagogie régionale orientée, un cadre d'accueil que les non-géographes considèrent comme approprié et logique.



Les géographes qui pensent que la géographie régionale n'est pas importante sont, le plus souvent, ceux qui ne l'enseignent pas. La recherche et l'enseignement en géographie régionale représentent une tâche difficile et astreignante d'autant plus que nous sommes confrontés au rythme accéléré du changement démontré durant les décennies soixante et septante. Beaucoup de géographes ont trouvé facile et plus sûr de travailler dans un champ spécialisé alors que le géographe régional doit être compétent dans une variété de sujets depuis la géomorphologie jusqu'à la géographie du tourisme. Il lui faut manier aussi une ou plusieurs langues étrangères et sentir les habitants de son terrain d'étude. Pour maîtriser toutes ces choses, il faut beaucoup de temps et d'effort (Diem 1980).

Le Berre a tout à fait raison lorsqu'elle indique que la géographie régionale occupe une position institutionnelle sans commune mesure avec la modestie de son dynamisme scientifique puisqu'elle demeure, avec la géographie humaine et la géographie physique, une des branches nobles de la discipline (Le Berre 1980). C'est vrai car cela est un problème de tradition chez telle ou telle école nationale. Il n'y a pas encore si longtemps, la géomorphologie, par exemple, occupait dans tel pays 50 % des programmes de la licence en géographie ! Il est beaucoup plus raisonnable, en effet, de considérer la géographie régionale comme l'une des multiples branches de la discipline au même titre que la télédétection, la géographie politique, l'utilisation du sol ou la cartographie... Sa fonction, notamment en France, aurait besoin d'être moins monopolisante dans les instituts de géographie.

Une distinction fondamentale doit aussi être établie avant de conclure. Cette distinction est pourtant curieusement et confusément oubliée dans la littérature géographique. C'est



la suivante : il y a aujourd'hui deux domaines de recherche, la géographie régionale et la regional science et ces deux champs ne recouvrent pas la même chose. La "regional science", comme discipline, est de création récente et a développé un corps théorique très sophistiqué sur les relations inter- et intra-régionales utilisables pour résoudre des problèmes spécifiques dans les processus de décision. Les buts de la regional science sont plus spécifiques que généraux; elle est orientée vers des problèmes et elle se veut pratique et étroitement professionnelle (Isard 1975).

Le renouveau des manuels et la réforme des concepts constituent très clairement deux nouvelles avenues de progrès pour la géographie régionale. Mais pour que ce progrès soit davantage assuré, une dimension supplémentaire doit être ajoutée : la vision prospective. Jusqu'à récemment, la géographie régionale a détourné son attention des domaines d'étude orientés vers le futur. Comme l'ont déjà esquissé Borchert, Berry, Brunn, Bélanger et Janelle, le temps n'est-il pas venu désormais pour la géographie régionale de se réorienter en vue de participer à la création volontaire et concertée des régions humaines du futur (Borchert 1972, Berry 1970, Brunn 1973, Bélanger et Janelle 1975) ? A ce prix, le renouveau sera complet et le déclin exorcisé !



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BEAUJEU-GARNIER, Jacqueline, France, New-York, Longmann Inc., 1975.
- BELANGER, Marcel et Donald JANELLE, Les régions qu'il faudrait faire / Building Regions of the Future, Québec, Université Laval, Département de Géographie, Notes et Documents de Recherche, n° 6, 1975.
- BERRY, Brian J.L., "Approaches to Regional Analysis : A Synthesis", Annals of the Association of American Geographers, 1964, vol. 54, n° 1, pp. 2-11.
- BERRY, Brian J.L., "The Geography of the United States in the Year 2000", Ekistics, 1970, vol. 29, n° 174, pp. 339-351 et Transactions of the Institute of British Geographers, 1970, vol. 51, pp. 21-53.
- BORCHERT, John R., "America's Changing Metropolitan Regions", Annals of the Association of American Geographers, 1972, vol. 62, n° 2, pp. 352-373.
- BROWN, E.H., "Regional Geography Resurgent", Progress in Human Geography, 1978, vol. 2, n° 3, pp. 546-548.
- BRUNET, Roger, "Pour une théorie de la géographie régionale", in COLLECTIF, La pensée géographique française contemporaine, Saint-Brieuc, Presses Universitaires de Bretagne, 1972, pp. 649-662.
- BRUHNES-DELAMARRE, Mariel et autres, Géographie régionale, Paris, Gallimard-NRF, Encyclopédie de la Pléiade, tome 1, 1975, tome 2, 1979.



- BRUNN, Stanley D., "Geography and Politics of the United States in the Year 2000", Journal of Geography, 1973, vol. 72, n° 4, pp. 42-49.
- CAMPBELL, Robert D., "Personality as an Element of Regional Geography", Annals of the Association of American Geographers, 1968, vol. 58, n° 4, pp. 749-759.
- CHABOT, Georges, Géographie régionale de la France, Paris, Masson, 1975, 3<sup>e</sup> édition, p. VIII.
- CLAVAL, Paul, "La division régionale de la Suisse", Cahiers de Géographie de Besançon, 1966, n° 14, pp. 83-94.
- CLAVAL, Paul, Régions, nations, grands espaces, géographie générale des ensembles territoriaux, Paris, Génin, 1968.
- CLAVAL, Paul, Essai sur l'évolution de la géographie humaine, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p.91.
- CLAVAL, Paul, Atlas et géographie de la Haute-Provence et de la Franche-Comté, Paris, Flammarion, Collection Atlas et Géographie de la France Moderne, 1978.
- CLAVAL, Paul, Préface de la réimpression 1979 du Tableau de la Géographie de la France de Paul VIDAL DE LA BLACHE, pp. I - XXII.
- CLOSON, François-Louis et Pierre GEORGE, Collection France de Demain en 8 volumes, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.
- CLOUT, Hugh D., The Geography of Post-War France, A Social and Economic Approach, Oxford, Pergamon Press, 1972.



- CRIBIER, Françoise et autres, Initiation aux exercices de géographie régionale, Paris, SEDES, 1967.
- DAUDE, Guy, "Essai de définition d'une géographie régionale dynamique", Revue de Géographie de Lyon, 1971, vol. 46, n° 4, pp. 411-448.
- DE BLIJ, Harm J., Geography : Regions and Concepts, New York, John Wiley and Sons, 1978.
- DICKINSON, Robert E., Regional Concept : The Anglo-American Leaders, London, Routledge and Kegan Paul Ltd, 1976.
- DIEM, Aubrey, "Why Has Regional Geography Declined ?", The Professional Geographer, 1980, vol. 32, n° 2, pp. 234-235.
- ESTIENNE, Pierre, La France (1- Généralités. Régions du Nord, 2- De l'Atlantique aux Vosges, 3- Les montagnes françaises et le sillon Rhône-Rhin, 4- Les Midis), Paris, Masson, Collection Géographie des Etats, 1978.
- FREEMAN, T.W., "The Problem of Regional Geography", A Hundred Years of Geography, Chicago, Aldine Publishing Company, 1963, pp. 141-144.
- GEORGE, Pierre, La France, Paris, Presses Universitaires de France, collection Magellan, n° 11, 1970.
- HOUSE, J.W., France : An Applied Geography, London, Methuen and Co., 1978.
- ISARD, Walter, Introduction to Regional Science, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1975.



- JAMES, Preston, Latin America, New York, The Odyssey Press, 1959, 3<sup>e</sup> édition.
- JUILLARD, Etienne, "Région et régionalisation dans la géographie française (1968-1971)" in COMITE NATIONAL DE GEOGRAPHIE, Recherches géographiques en France, Montréal, 1972
- JUILLARD, Etienne, La "région", contributions à une géographie générale des espaces régionaux, Paris, Ophrys, 1974
- KIMBLE, George H.T., "The Inadequacy of the Regional Concept" in STAMP L. Dudley et S.W. WOOLRIDGE, London Essays in Geography, London, Longmans, 1951, pp. 151-174.
- LACOSTE, Yves, "La mise en place d'un puissant concept-obstacle : la région", La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre, Paris, Maspero, 1976, pp. 49-72.
- LEBEAU, René, La Suisse, Paris, Masson, Collection Géographie des Etats, 1975.
- LE BERRE, Maryvonne, "Heur et malheur de la géographie régionale", Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, 1980, n° 41-42, pp. 3-19.
- LE LANNOU, Maurice et Brigitte PROST, Les régions géographiques de la France (1- La France septentrionale, 2- La France méridionale), Paris, Sedes, 1974, 4<sup>e</sup> édition refondue.
- MINSHULL, Roger, Regional Geography, Theory and Practice, London, Hutchinson University Library, 1971.



- MONKHOUSE, F.J., A Regional Geography of Western Europe, London, Longmans, 1969.
- MUTTON; Alice F.A., Central Europe, A Regional and Human Geography, London, Longmans, 1968.
- NOIN, Daniel, L'espace français, Paris, Armand Colin, Collection U2, 1976.
- NONN, Henri et Jean-Claude BOYER, "L'analyse régionale dans la géographie française : 1972-1979", in CNRS et Comité National Français de Géographie, 1972-1980 : recherches géographiques en France, 1980, pp. 173-180.
- PATERSON, J.H., "Writing Regional Geography : Problems and Progress in the Anglo-American Realm", in BOARD, Christopher et autres, Progress in Geography 6, London, Edward Arnold Publishers, 1974, pp. 1-26.
- PATERSON, J.H., North America, New York, Oxford University Press, 1976, 5<sup>e</sup> édition (1<sup>ère</sup> édition 1960).
- PELLETIER, Jean, Le Canada, Paris, Masson, Collection Géographie des Etats, 1977.
- PINCHEMEL, Philippe, Géographie de la France, Paris, Armand Colin, 1966, 2 tomes.
- PIVETEAU, Jean-Luc, "The Problem of Regionalization Among Geographers : The Case of Switzerland", Geoforum, 1975, vol. 6, n° 2, pp. 105-112.
- PIVETEAU, Jean-Luc, "L'organisation régionale de la Suisse", Revue géographique de l'Est, 1976, vol. 16, n° 3-4, pp. 151-163.



- REYNAUD, Alain, La géographie entre le mythe et la science, Reims, Travaux de l'Institut de Géographie, 1974, n° 18-19.
- ROUGIER, Henri, Les hautes vallées du Rhin, étude de géographie régionale, Gap, Editions Ophrys, 1980.
- SCHAEFER, Fred K., "Exceptionalism in Geography", Annals of the Association of American Geographers, 1953, vol. 43, n° 3, pp. 226-249.
- SWATRIDGE, Leonard A. et autres, Quinze études choisies de géographie régionale, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd, 1979.
- THIBEAULT, André, "L'analyse des espaces régionaux en France depuis le début du siècle", Annales de Géographie, 1972, vol. 81, n° 444, pp. 129-170.
- TOMKINS, Georges S. et Theo L. HILLS, A Regional Geography of North America, Toronto, W.J. Gage Limited, 1966.
- UNSTEAD, J.F. et E.W. GILBERT, A Systematic Regional Geography, London, University of London Press Ltd, 1971.
- VIDAL DE LA BLACHE, Paul, Tableau de la géographie de la France, Paris, Librairie Jules Tallandier, 1979 (réimpression de la première édition : Paris, Hachette, 1903).
- WALTER, Bob J. et Frank E. BERNARD, "Ash Pile or Rising Phoenix ? A Review of the Status of Regional Geography", Journal of Geography, 1978, vol. 77, n° 5, pp. 192-197.
- WHEELER, Jesse H. et autres, Regional Geography of the World, New York, Holt Rinehart and Winston, 1961.



- WHITE, C. Langdon et autres, Regional Geography of Anglo-America, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1964.
- WHITTLESEY, Derwent, "The Regional Concept and the Regional Method", in JAMES, Preston W. et Clarence F. JONES, American Geography : Inventory and Prospect, Syracuse, Syracuse University Press, 1954, pp. 19-68.
- WHITTLESEY, Derwent, "Southern Rhodesia : An African Compagne", Annals of the Association of American Geographers, 1956, vol. 46, pp. 1-97.



## MEDIATEURS ET MYTHE: LA PRODUCTION D'UN ESPACE DE LOISIRS.

DELALEU DIDIER, anthropologue (Faculté des Sciences économiques, Neuchâtel)

GIANONI TIZIANO, géographe (Institut de géographie, Neuchâtel).

### CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE LA RECHERCHE

Dans le cadre d'une politique cantonale d'aménagement des rives neuchâteloises des lacs de Neuchâtel et de Bienne, l'Institut de géographie a été mandaté par l'Etat pour réaliser une recherche visant à mettre en évidence le point de vue de la population cantonale face aux rives\*. Il s'agissait plus précisément de mettre en évidence :

- l'utilisation actuelle des rives par la population.
- de découvrir la perception qu'a la population de ces rives.
- d'établir une projection portant sur l'avenir des utilisations et perceptions de ces rives.

Les méthodes utilisées devaient ainsi s'inspirer du courant de la géographie de la perception, courant qui s'est fortement développé en France à partir des années 1965-1970.

Le mandat est un objet fait des attentes d'un mandant et d'un mandaté. Le but n'est pas d'analyser les motivations de l'une ou l'autre des parties. Mais on peut au moins avancer les considérations suivantes :

- 1) considéré pour le moment comme une boîte noire, le mandat se situe à la convergence d'intérêts des deux parties.
- 2) au départ, les deux parties ont des horizons différents. Sans vouloir entrer dans les détails, on pourrait formuler ces deux questions :

\* Les résultats de cette recherche paraîtront prochainement dans la collection des Cahiers de géographie (Université de Neuchâtel).



- 1) qu'est-ce qui fait que la géographie de la perception s'intéresse à "la base"
- 2) qu'est-ce qui fait que, par le biais d'un mandat confié à des géographes, la politique s'intéresse à la perception de la base\*\*.

On pourrait évoquer une conjoncture favorable (relations personnelles et politiques privilégiées, etc...) mais cette évocation ne nous donnerait que des explications ponctuelles et partielles d'un phénomène aujourd'hui fort répandu : l'utilisation du paradigme behavioriste dans les sciences humaines en général, et la géographie en particulier. Le lieu n'est pas à une analyse exhaustive des raisons du succès behavioriste. Mentionnons seulement que, dans la démarche behavioriste, l'espace est production sociale, c'est-à-dire traduction/traducteur de dimensions idéologiques. L'analyse de l'espace implique donc de trouver des méthodes analytiques permettant la mise en relation entre des comportements individuels, sociétaux, et des structures socio-spatiales. L'efficacité de ces méthodes sera jugée sur leur pertinence à traduire des dimensions idéologiques, à obtenir une connaissance nouvelle de l'idéologie dans son rapport à la production d'espace. C'est ce que montre clairement le schéma no 1 :

\*\* Abandon, au moins provisoire, par le politique, du parachutage des solutions (méthode technocratique).



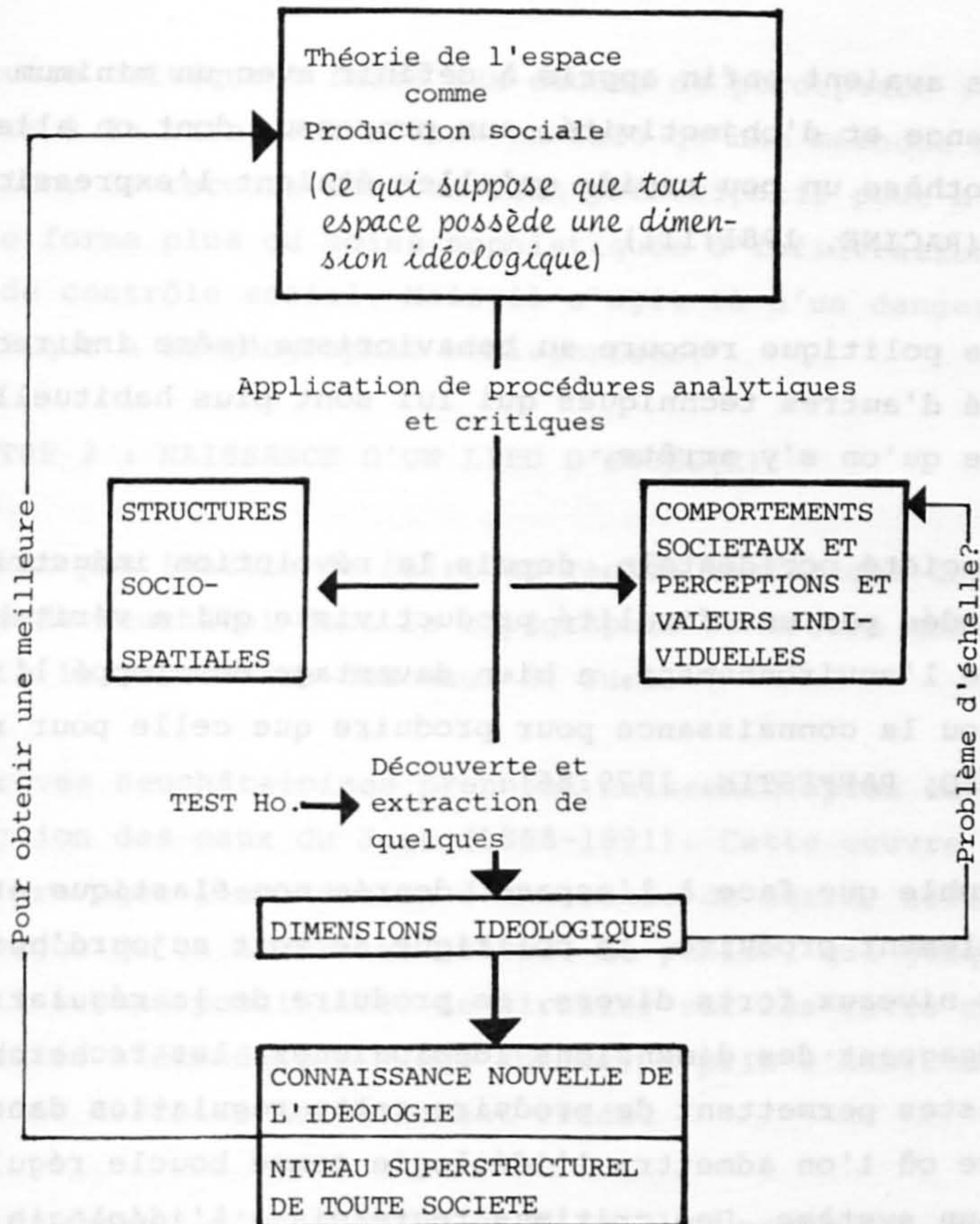


Schéma N° 1

Tiré de RACINE, ... 1979:4

Que le géographe s'intéresse aux approches permettant une meilleure compréhension de l'espace, rien d'étonnant ! Comme d'autres disciplines, la géographie admet que "...les hommes se déterminent à partir d'une image subjective; on a négligé l'étude de la perception, de ce qui la déforme, de ce qui l'améliore ou la rend inutilisable". (CLAVAL, 1981:197) D'autre part "...nous croyons qu'à la base du recours à la géographie behavioriste, il faille également faire intervenir le besoin dans lequel se sont trouvés les géographes de relier les structures spatiales



qu'ils avaient enfin appris à définir avec un minimum de cohérence et d'objectivité, aux processus dont on allait faire l'hypothèse un peu rapide qu'elles étaient l'expression directe." (RACINE, 1981:111)

Que le politique recoure au behaviorisme (même indirectement) à côté d'autres techniques qui lui sont plus habituelles, mérite qu'on s'y arrête.

"La société occidentale, depuis la révolution industrielle, commandée par une finalité productiviste qui a véritablement réifié l'environnement, a bien davantage développé l'information ou la connaissance pour produire que celle pour réguler." (BRESSO, RAFFESTIN, 1979:86).

Il semble que face à l'espace, denrée non-élastique et/mais socialement produite, le politique se voit aujourd'hui obligé, à des niveaux forts divers, de produire de la régulation. En dégagant des dimensions idéologiques, les recherches behavioristes permettent de produire cette régulation dans la mesure où l'on admettra l'idéologie comme boucle régulante dans un système. Une critique toutefois : l'idéologie n'est mise en évidence qu'au prix d'une réductionnisme dont l'origine est dans l'atomisation des individus où la notion d'usager est centrale. Exprimé autrement, le réductionnisme est inclus dans la méthode à partir du moment où "The study of human territoriality is the study of human behavior" (SCHEFLEN et ASHCRAFT, 1976).

Ce fameux human behavior est pris comme un tout englobant et "dès lors l'accent est mis sur le produit du mode de médiation à savoir un comportement (...). Pourtant cette approche ne (...) satisfait guère en ce sens qu'elle décrit moins un processus qu'un produit" (RAFFESTIN, s.d.:4).



Une autre critique à faire aux études de perception : le recours à la base peut n'être en fait qu'une méthode de récupération. Ce recours dans un élan participatif peut n'être qu'une forme plus ou moins sophistiquée d'infiltration à des fins de contrôle social. Mais il s'agit là d'un danger non spécifique à la géographie behavioriste.

## CHAPITRE 2 : NAISSANCE D'UN LIEU D'ENJEU(X)

Il n'est pas inutile de faire un rapide historique des rives du lac de Neuchâtel dont la topographie se trouva modifiée suite à la correction des eaux du Jura.

Les grèves neuchâteloises prennent naissance après la première correction des eaux du Jura (1868-1891). Cette oeuvre de génie civil provoque l'exondation d'une bande de terre, sorte de terrain vague qu'on nomma les grèves. Le public, qui jusque là n'avait aucune possibilité de circuler sur les rives car les propriétés s'étendaient jusqu'au lac, a pris l'habitude d'utiliser ces terrains nouvellement créés.

Point de départ d'un premier conflit, les premières manifestations demandant un droit de marchepied effectif se situent autour de 1920. D'une part la motion SAVOIE-PETITPIERRE et consorts, du 28 novembre 1917, demande que : "Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de loi en vue de la révision de la législation concernant les grèves du lac (...). Le droit de passage sur la grève du littoral neuchâtelois est devenu parfaitement illusoire par la suite de la quantité de clôtures qui ont surgi (...). Si des mesures ne sont pas prises par l'Etat (...) les rives de notre beau lac finiront par devenir absolument inaccessibles au simple mortel (...). Depuis 1886, la clause du droit de passage résultant de l'article 308 du Code civil neuchâtelois fut réservée, à très peu d'exceptions



près (...). La délimitation des rives a toujours fait l'objet de contestations. (...) L'Etat ne paraît pas avoir observé à l'égard des clôtures incriminées l'autorité à laquelle il nous a habitués dans d'autres domaines. On peut se demander même s'il n'y a pas eu certains privilèges accordés trop facilement. (...) On ne saisit pas très bien pour quel motif l'Etat n'oblige pas les propriétaires riverains à reculer leurs clôtures". En effet, l'Etat avait procédé à la vente des grèves et, à une certaine époque, il avait même aliéné une partie du domaine public. L'achat de grèves était surtout le fait de privés et de propriétaires riverains, les communes semblant peu intéressées par de tels achats.

D'autre part, quelques temps plus tard, une pétition du CLUB JURASSIEN demande au Grand Conseil l'application aux grèves cantonales neuchâtelaises des "mesures de protection prises en 1913 par les autorités vaudoises à l'égard des rives du Léman; de conserver comme domaine public inaliénable les grèves non encore vendues et de faire dresser à bref délai pour les rives de nos lacs le plan d'un sentier continu large d'un mètre au minimum passant sur la grève ou sur le rivage ou même sur un enrochement dans le lac où cela serait nécessaire."

La réponse de l'Etat n'arrive qu'en 1953 avec la LOI SUR LES EAUX. Dans ce texte, les mots droit de marchepied n'apparaissent nulle part, ce problème est traité sous le chapitre II de la loi :

"Lroits et obligations découlant du statut public des eaux".

L'article 11 s'exprime ainsi : "Chacun a le droit de passer librement sur les rives des lacs de Neuchâtel et de Bienne, sauf si elles dépendent d'établissements hospitaliers reconnus d'intérêt public par le conseil d'Etat." Les rives sont définies à l'article 2 : "Les rives ou grèves des lacs de Neuchâtel et de Bienne commencent à la ligne abornée des hautes eaux, soit à la cote 430 m 10 pour le lac de Neuchâtel et de 430 m 00



pour le lac de Biemme (cote fédérale : repère de la Pierre à Niton, 373 m 60)". Par ailleurs, "Nul ne peut encombrer, modifier, barrer ou mettre à sec le lit d'un lac ou d'un cours d'eau (...) sans l'autorisation de l'Etat". Notons la durée (1917 à 1953) pour trouver une solution qui n'est qu'apparente avec la Loi sur les Eaux. Apparent pourquoi ? La pression démographique liée surtout au développement des loisirs, rend périmé un droit de passage défini d'une manière très restreinte. En effet, l'enjeu se renforce : d'où besoin de dépasser le stade des enjeux et des conflits latents. C'est dans ce contexte qu'apparaîtront :

la motion FAVRE (29.3.1965) et la motion LEUBA (12.10.1976).

Voici les textes : "Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil un plan d'aménagement de la partie neuchâteloise du lac et de ses abords, hors duquel il ne sera procédé ni à des remblayages ni à d'autres travaux semblables et qui, tout en sauvegardant les intérêts de la nature et de la pêche, prévoira, en fonction des besoins des cinquante prochaines années, un nombre suffisant de plages, aménagées ou non, de ports pour la petite batellerie et de camps sur les rives ou en retrait". La motion FAVRE a été acceptée par le Grand Conseil par 74 voix contre 2.

"Le Conseil d'Etat est invité à étudier la modification de la Loi sur les Eaux, du 24 mars 1953, au chapitre II, art. 11, afin de permettre à la population d'utiliser les rives de nos lacs à fins de délassement, promenades, baignades, jeux, etc.

- A cet effet, un espace suffisant devra être mis à disposition du public tout le long des grèves.

- Aujourd'hui, alors que les espaces verts retrécissent, est-il normal que, seuls quelques privilégiés puissent jouir de la pleine nature au bord de nos lacs ?

Chaque été, des centaines de familles se pressent sur quelques dizaines de mètres carrés, alors que des kilomètres de rivages



sont presque déserts, de plus très souvent, des barrières et des ports privés ne permettent même pas le libre passage." Le sort réservé à la motion LEUBA fut moins favorable, en effet elle fut rejetée par 39 voix contre 35.

Ces deux motions sont soutendues par des démarches différentes. Pour la motion LEUBA, l'injustice dans l'utilisation des rives est le point essentiel auquel une modification de la Loi sur les eaux devrait remédier : on postule qu'une activité législative modifiant le statut d'un espace suffit pour également modifier les pratiques et les représentations d'une population face à cet espace. Par contre la motion FAVRE est régie par une axiomatique de type gestionnaire : utilisant la notion de "besoin" comme élément central d'une prévision à long terme, elle fait abstraction de la dynamique sociale de production d'un espace.

Nous sommes aujourd'hui au deuxième conflit : il y a inadéquation entre le droit qui régit l'espace-rives (statut de propriété, droit de passage, etc.) et des pratiques de loisir qui imposent un mode de jouissance non restreint de cet espace. Le statu-quo ou le maintien de la lacune juridique ne sont plus possibles, ce qui contraint le politique à prendre position\*. A travers cette évolution historique, on est passé d'un lieu d'enjeu (conflits latents et flous n'obligeant pas à trouver des réponses), à un espace concret où il faut trouver des solutions, appliquer une politique.

### CHAPITRE 3 : TERRITORIALITE, MEDIATEUR ET MYTHE

Dans un article à propos de la territorialité (RAFFESTIN, s.d.), Raffestin nous montre que toute relation à l'altérité et/ou extériorité est conditionnée par des médiateurs.

\* Le phénomène n'est pas isolé puisque les plans directeurs, par exemple, sont des obligations faites au politique de se préciser autrement qu'à court terme.



Postuler l'existence d'un troisième terme - intermédiaire - entre sujet et objet répond à une logique en apparence discordante : d'une part, l'augmentation des éléments qui interagissent -Sujet ----> Médiateur ----> Objet - rend le jeu plus complexe (voir schéma no 2), les médiateurs intervenant dans une situation pouvant en outre être plusieurs.

MECANISME DU MODE DE MEDIATION

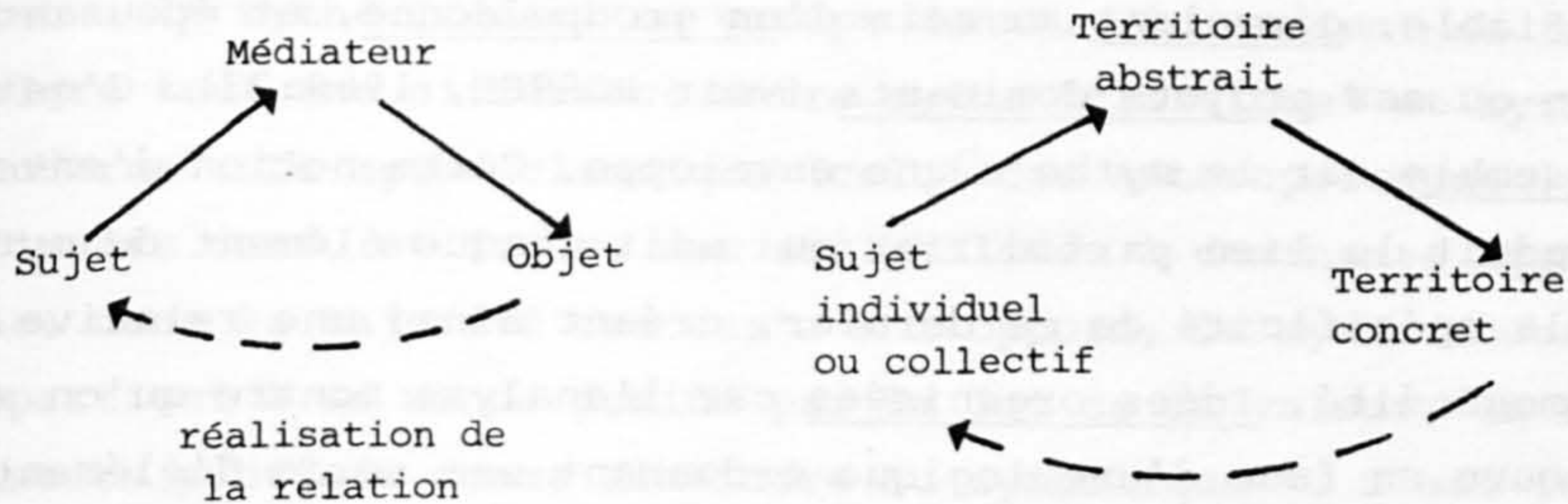


Schéma no 2

D'après RAFFESTIN. s.d.

D'autre part, si les sujets et les objets sont infinis, les médiateurs pertinents sont en nombre fini pour une situation particulière. Ceci permet de considérer les études des médiateurs comme étant plus avantageuses, par rapport au "produit du mode de médiation" (RAFFESTIN, s.d.:4).\* Dans ce contexte, "la territorialité est le système de relations qu'entretient une collectivité -et partant un individu qui y appartient- avec l'extériorité et/ou l'altérité à l'aide de médiateurs" (RAFFESTIN, s.d.:5). Les médiateurs, conditions sine qua non de l'actualisation entre sujet et objet "constituent les conditions de l'exercice d'un pouvoir, et par là même ont une portée qui délimite assez précisément le degré de liberté ou d'autonomie de ceux qui les manipulent dans leurs rapports à l'extériorité" (RAFFESTIN, s.d.:5).

\* Les deux analyses ne livrent pas le même résultat : le terme "avantageux" comme permettant de mieux atteindre des régularités, objet des sciences humaines.



De ce que nous dit Raffestin des médiateurs, il semble intéressant de les envisager par rapport au mythe, dans la mesure où "le mythe n'est pas une histoire fausse ou une superstition mais une pratique sociale fondée sur l'adhésion pleine et entière de tous les participants" (DEIALEU et ROSSEL, 1980)

Le mythe est un ensemble d'idées organisées sans auteur identifiable, circulant au sein d'un groupe donné, et épousant son ou ses projets dominants (voir ROSSEL, 1980:23). C'est un ensemble car le mythe a une enveloppe. Cette notion d'enveloppe traduit le lien particulier qui unit chaque élément du mythe à la spécificité de ce dernier, créant ainsi une relative homogénéité. Idées organisées car l'analyse montre qu'on se trouve en face d'une logique ordonnant une série d'éléments. Il n'y a aucune dimension aléatoire dans le mythe : partout sont présents l'interdépendance et la force d'un projet non exprimé. Circulant car, contrairement à la plupart des opinions exprimées, il faut le voir comme la pratique d'un message et non le message abstraitement considéré, sans aucune insertion. Mythe qui circule signifie processus d'échange plus large et plus efficace que la chaîne réductionniste jakobsonienne émetteur/message/récepteur. Il s'agit ici d'un procès social total (au sens de Mauss) qui n'a pas une direction et une chronologie éphémère (comme le veut Jakobson), mais un caractère d'interdépendance de tous les éléments du système en phase dynamique, et en vue de la reproduction constante du dit système. Projets dominants d'un groupe donné ? Les deux termes peuvent paraître contradictoires, surtout dans les sociétés hiérarchisées. Mais si l'on considère les groupes se définissant eux-mêmes, il y a coïncidence entre mythe et projet d'explication du groupe : le projet permet au groupe de se reproduire et le groupe se reproduisant reproduit le mythe. Dans la définition que nous donnons ici, certains pourraient peut-être parler d'idéologie au lieu de mythe. Mais nous n'envisagerons pas ici une éventuelle différence entre les deux termes,



même si nous avons tendance à considérer l'idéologie (dans ce contexte) comme "hétéro-donnée" quand le mythe est "auto-nommé".

Les médiateurs, comme les définit Raffestin, sont des opérateurs permettant une médiation au réel. Nous ajouterons qu'ils sont des outils dont la construction est rendue possible par la logique sous-jacente à un ensemble d'idées organisées en circulation : le mythe fondant un groupe donné. Il convient de faire malgré tout une différence entre mythe "classique" et mythe "moderne". Le mythe classique (celui des anthropologues !) s'insère dans, et fonde, des sociabilités à dominante symbolique, dans la majorité des cas\*. A l'opposé, le mythe moderne appartient à un monde dominé par la loi de la valeur, où l'imaginaire subsiste comme simulacre au symbolique\*\*. C'est le cas de la société capitaliste actuelle sous-tendue par un mythe qui a la caractéristique de "produire" des médiateurs tels que le progrès technique, l'histoire cumulative, et surtout la rationalité, lesquels médiateurs font croire à l'absence de mythe ! En se consacrant au produit et en délaissant le processus, le behaviorisme est un médiateur qui participe à la reproduction du médiateur "rationalité" : par le biais de l'individu/usager il participe à l'entretien du mythe, à savoir parvenir à une rationalité de l'irrationnel.

Le fait de noter les caractéristiques du mythe ne suffit pas pour s'y soustraire. Tout au plus cela aura-t-il une influence sur les médiateurs. Avec pour conséquence de nouvelles exigences au niveau de la recherche. En effet, si l'on admet avec Wittgenstein : "les limites de mon monde sont les limites de mon langage" (WITTGENSTEIN, 1961), on peut également ajouter que chacun opère selon son langage, dans ses propres limites :

\* Au moins ceux issus d'un contexte communautaire (ou acéphale), voir tributaire.

\*\* Voir GUILLAUME 1974:15-16 et 24. BAUDRILLARD 1978:3-4.



le chercheurs a ses médiateurs, les responsables de l'Aménagement ont leurs médiateurs comme ont leurs médiateurs le politicien et la population. De ceci on pourra déduire qu'une étude de perception fondera sa pertinence sur une optimalisation d'un rendement de médiateurs dans une échelle moyenne (consensus entre les différents langages des parties concernées par l'étude) et en rapport avec une action sur un territoire (prétention d'applicabilité). Si ce consensus n'est pas possible, les études de perception ne sont passibles d'aucune application : soit les utilisateurs se suffisent à eux-mêmes, soit l'office d'aménagement peut agir seul, soit le chercheur reste dans une tour d'ivoire.

Comme les idées circulant dans le mythe, les médiateurs changent dans l'histoire. Les médiateurs modifient le mythe qui modifie les médiateurs (et réciproquement) : interdépendance de tous les éléments du système en phase dynamique, et en vue de la reproduction du dit système. Il faut donc raisonner en terme de structures, de diachronie et de synchronie, et de rétroactions. La notion d'effecteur, telle qu'elle est présentée par Laborit (1971:14) illustre très bien ce propos.

#### CHAPITRE 4 : EMERGENCE D'UN ESPACE

Un "effecteur" est un mécanisme produisant un certain "effet"\*. Ses "facteurs" sont les conditions nécessaires à son fonctionnement.

Si le système (effecteur + facteurs + effet) comprend en outre un dispositif sensible aux variations de l'effet et rétroagissant sur les facteurs, il est doté d'une "rétroaction" (feedback). Une rétroaction peut être "positive" ou "négative" selon qu'elle est de même signe ou de signe inverse par rapport aux facteurs.

\* Pour plus de détails sur ces notions, voir LABORIT 1971:13-27.



La rétroaction, partant de l'effet, n'influence le facteur qu'avec un certain retard caractéristique du système : c'est l'"hystérésis". De la même façon, les modifications d'un facteur ne se font sentir sur l'effet qu'avec un certain retard : c'est le "retard d'efficacité" du système.

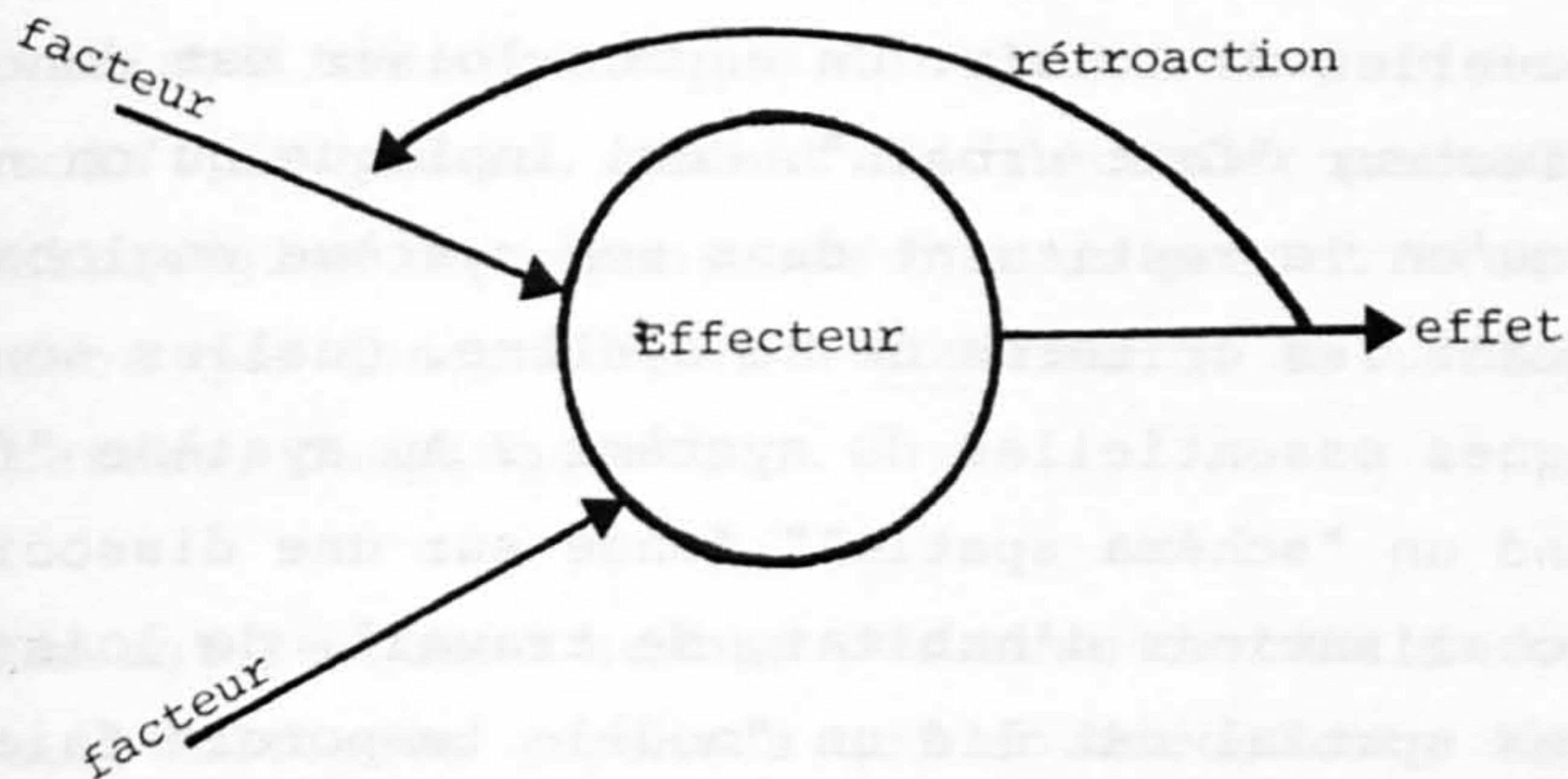


Schéma N° 3

Tiré de LABORIT.1971:13

Nous appliquerons les schémas de Laborit par la suite. Pour l'instant, il suffit de considérer un effecteur "fait urbain" composé par des facteurs tels que : répartitions de la population, système de transport, mode de production, représentations liées à ces facteurs, etc... Alexander Mitscherlich, même s'il limite le fait urbain à la ville dans la citation, illustre merveilleusement le propos :

"Mais une fois créées, bâties en dur, elles (les villes) se comportent comme des matrices, et nous devons, pour nous y adapter, modifier en partie notre comportement et notre être. Dans les villes, en effet, les hommes se créent un espace vital où ils s'expriment de multiples façons, mais ces villes, à leur tour, influencent sur le caractère social de leurs habitants(...). Qu'interviennent de profonds changements historiques (accroissement et concentration de la population urbaine, transformation



radicale des techniques de production et des modes de transport) et aussitôt apparaissent de nouvelles exigences et de nouveaux désirs incompatibles avec la structure de la ville ancienne". (MITSCHERLICH, 1970)

Dans le cadre précis de notre recherche, nous pensons après bien d'autres que le fait urbain engendre, au niveau des effets, des exigences nouvelles de loisir. Un espace-loisir est donc un effet de l'effecteur "fait urbain". Ceci implique qu'on ne peut l'analyser qu'en le restituant dans son système englobant et en lui appliquant les critères de ce système. Quelles sont les caractéristiques essentielles du système ? Au système "fait urbain" correspond un "schéma spatial" fondé sur une dissociation entre les localisations d'habitat, de travail, de loisirs, etc... A ce schéma spatial est lié un "modèle temporel" fait de rythmes cycliques : journaliers, hebdomadaires, saisonniers. Ces rythmes sont essentiellement de nature économique et peuvent entrer en conflits avec les rythmes biologiques (circa-diens) et sociologiques des individus. On peut dire que "la dimension spatiale est celle de la simultanéité et des interrelations à un moment donné. La dimension temporelle est celle de la succession et de la causalité dans un milieu géographique déterminé". (FISCHER, 1979:82)

De ce qui vient d'être dit, on peut poser l'hypothèse suivante :

L'espace-rives est un "effet", à un "moment" du système "fait urbain". Par un jeu de rétroactions successives, cet espace en est devenu aujourd'hui un "facteur" passible d'actions d'aménagement. Ce facteur prend place dans le système global : l'espace-rives, comme tout espace de loisirs, est un espace temporaire dans le schéma temporel général. C'est un espace ponctuel dans le schéma spatial général, sa compréhension étant dépendante de l'articulation spatio-temporelle entre les autres localisations.

Si on veut tester un médiateur pour la compréhension de l'espace-rives, il faut en choisir un dont l'interdépendance au fait



urbain est assez directe. De plus, il faut qu'il "touché" un maximum de catégories de population et qu'il soit commun à la population, à l'aménagement du territoire et au chercheur. Nous avons choisi le médiateur "besoin de nature". Pourquoi ce choix ? On aurait pu choisir un médiateur "matériel" tel que "bateau", "mobilhome",... mais on se situait dans des réponses particulières d'usagers. Avec "besoin de nature", la variabilité sémantique, et de besoin, et de nature, et de besoin de nature, permet de n'écarter personne. L'analyse des stratégies de réponse de chacun permet alors de préciser le sens que chacun donne à SON besoin de nature : promenade, bateau, camping, etc...

Devant le grand nombre des sens donnés au besoin de nature et aux multiples réponses qui en découlent, il est nécessaire d'appliquer une "grille de lecture"\*.

On peut construire une grille de six points, lesquels jouent un rôle pour la compréhension des stratégies différentes que la population met en oeuvre :

Propriété	Destruction	Imaginaire
Non-propriété	Construction	Symbolique

Ces points n'ont pas été choisis au hasard, même si la construction d'une grille constitue toujours un exercice arbitraire et réducteur.

Propriété / Non-propriété : sont apparus comme importants dans les réponses au questionnaire d'enquête, en particulier par rapport au droit de marchepied.

Destruction / Construction : sont apparus comme importants dans la partie "projective" du questionnaire établi; ils ont fait apparaître des conceptions de "nature" pouvant être diamétralement opposées.

\* Pour plus de détails sur la méthode employée, voir DEIALEU D. et F. SABELLI, 1977.



Imaginaire / Symbolique : concernent les pratiques des individus sur l'espace-rives. Les conceptions différentes de "nature" renvoient en effet à la façon dont est envisagée la territorialité d'un espace-loisir dans l'ensemble des pratiques des individus.

Les différents éléments de la grille opèrent dans une boucle tétralogique\* :

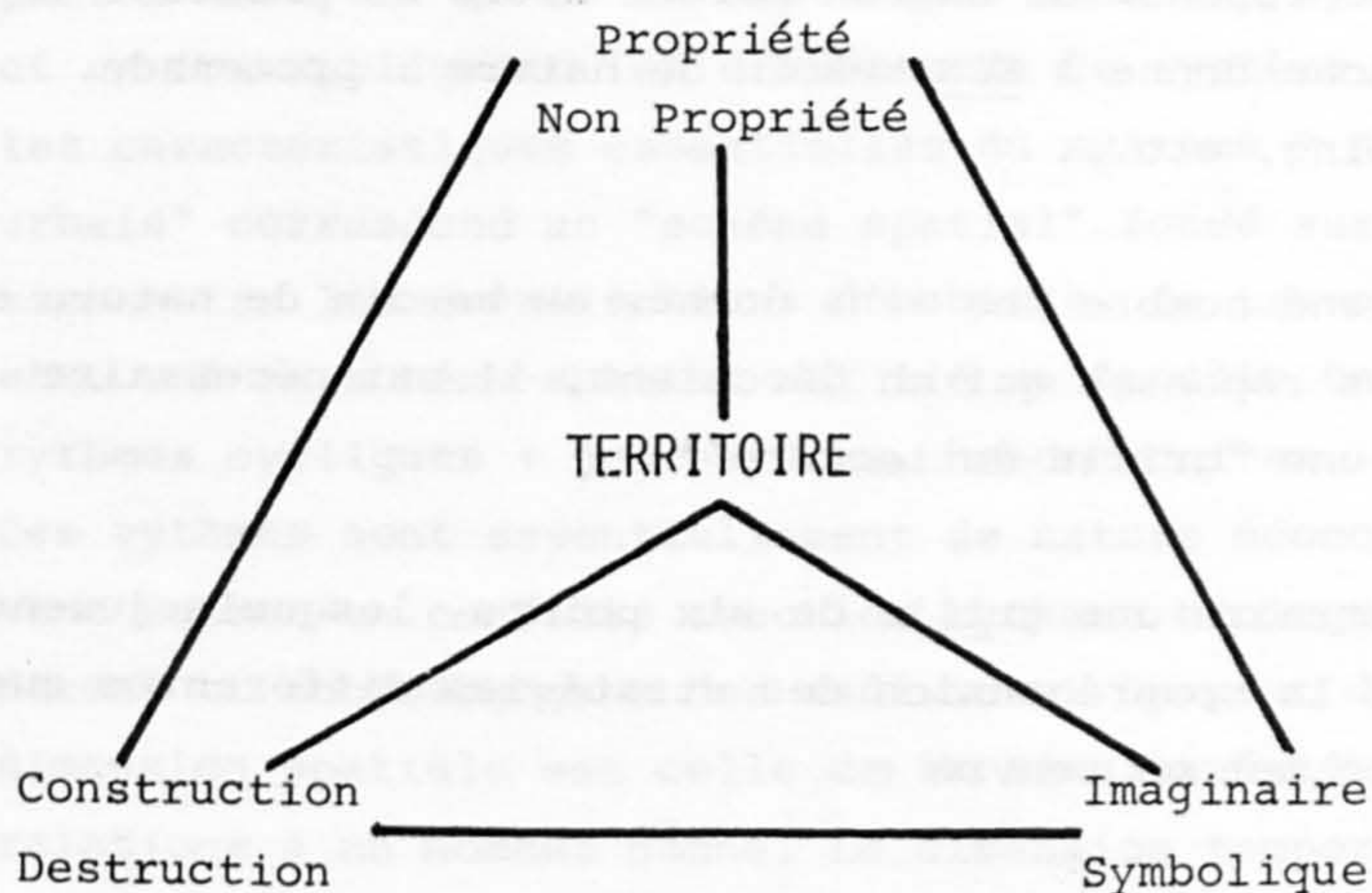


Schéma N° 4

La manière dont les différents points de la grille interagissent entre eux dans l'élaboration du territoire pour les individus va déterminer des groupes dans la population, caractérisés par des stratégies et revendications spécifiques. Ces stratégies et revendications sont "consommatrices" d'espace physique. Ce dernier n'étant pas élastique, le politique se voit contraint d'agir et de gérer les conflits éventuels d'utilisation de l'espace. L'Aménagement du territoire devient le moyen d'action sur les facteurs en vue de diriger les effets produits par l'effecteur. La production de l'espace est donc un va-et-vient

\* Pour une définition, voir MORIN E., 1977:55.



entre hystérésis et retard d'efficacité, où l'aménagement réussi est celui qui prévoit au maximum l'hystérésis dans le but de diminuer au maximum les retards d'efficacité. C'est autre chose qu'une gestion a posteriori des dysfonctionnements.

#### CONCLUSION

Dans une société qui prouve son efficacité "dans son aptitude à produire des consommateurs" (ATTALI J.) et où la consommation est devenue production, les espaces de loisirs sont des lieux privilégiés de la production de différence sociale. Dans leurs stratégies sur ces espaces, les individus produisent de la différence sociale qu'ils soient promeneurs, plaisanciers, "bronzeurs", etc... Le système englobant est donc obligé de trouver des solutions pour/sur l'espace puisqu'il en va de sa reproduction. L'espace devient un élément essentiel dans la production de différence sociale et dans la gestion de l'obsolescence des signes qui la produisent. Espace vécu, espace-communication (?), pour les individus qui l'utilisent, l'espace-rives est un espace-marchandise pour le système social qui l'aménage, qui le produit.



BIBLIOGRAPHIE

BAUDRILIARD J. 1978. La précession des simulacres.  
Traverses No 5:3-37.

BRESSO M. et C. RAFFESTIN. L'économie de l'environnement :  
idéologie ou utopie ? L'Espace géographique 1979 No 2,85-92.

CLAVAL P. 1981. Les mythes fondateurs des sciences sociales.  
Paris, Puf.

DELALEU D. et P. ROSSEL 1980. Tourisme polytope et touristes  
héliotropes, A.R.A., Neuchâtel/Lausanne (polycop.).

DELALEU D., SABELLI F. 1977. L'enquête sondage. Méthode et  
problèmes. Neuchâtel : Institut d'ethnologie.

FISCHER A. 1979. Temps et aménagement du territoire. Quelques  
réflexions. L'Espace géographique, No 2,81-4.

GUILLAUME M. 1974. Le capital et son double. Paris, Puf.

LABORIT H. 1971. L'Homme et la Ville. Paris, Flammarion.

MITSCHERLICH A. 1970. Psychanalyse et urbanisme. Paris,  
Gallimard. Cité par Raffestin, s.d., p. 6.

MORIN E. 1977. La méthode. 1. La nature de la nature. Paris, Seuil.

RACINE J.B., GREER-WOOTTEN B. et G. GILMOUR. 1979. De l'idéologie  
de l'espace à l'idéologie dans l'espace. Colloque "Idéologie  
et géographie". Université de Cambridge (GB) 23-26 mars.

RACINE J.B., ISNARD H. et H. REYMOND. 1981. Problématiques de  
la géographie. Paris, Puf.



## NOTES DE LECTURE

RAFFESTIN C. Sans date. La territorialité : miroir des discordances entre organisation de l'espace et libertés individuelles. Université de Genève.

ROSSEL P. 1980. Approche des éléments mythiques dans l'oeuvre de Carlos Fuentes. A.R.A. Neuchâtel/Lausanne (polycop.).

SCHEFLEN A.E. et ASHCRAFT N. 1976. Human territories. How we behave in space-time. Englewood, N.J. Prentice-Hall Inc. Cité par Raffestin, s.d., p. 4.

WITTGENSTEIN. 1961. Tractatus logico-philosophicus. Paris. Cité par Raffestin, s.d., p. 5.

Le livre est divisé en trois parties d'inégale valeur. A. Jeanneret, dans un premier chapitre, traite des principes généraux de la géographie et de l'aménagement de l'espace. Il s'agit de définir les concepts de territoire et d'aménagement du territoire, et particulièrement ceux de l'utilisation des sols selon les règles. Dans une deuxième partie l'auteur évoque la genèse, les cadres légaux et l'évolution de la notion d'aménagement du territoire en Suisse, en mettant l'accent sur les conceptions directrices et le rôle joué par l'OPB. Cependant le plus de résistance est constitué par la troisième partie de l'ouvrage, aussi la plus importante en résistance pratique et personnelle qui rendent la lecture de l'ouvrage bien plus vivante et passionnante.



## NOTES DE LECTURE

A. Jeanneret

"Le Pays de Neuchâtel et l'aménagement du territoire".

Cahiers de l'Institut neuchâtelois, 1981.

La Baconnière

Dès le moment où le législateur a dû intervenir pour garantir une affectation rationnelle du sol, des tensions et des oppositions se sont manifestées. Diverses tendances ont vu le jour, souvent bien éloignées les unes des autres. Les intérêts particuliers ont souvent supplanté les intérêts généraux. Vu l'importance des problèmes d'aménagement du territoire, André Jeanneret, ingénieur rural cantonal à l'Etat de Neuchâtel, a repris le problème en se refusant à considérer "qu'aménager c'était tout simplement aligner des terrains et des bâtiments dans un ordre donné". Il a réussi dans son ouvrage à dépasser cette notion trop simpliste et il a placé l'analyse dans un plan tenant compte d'une protection du patrimoine dans un sens très large.

Le livre est divisé en trois parties d'inégale ampleur. A. Jeanneret, dans un premier chapitre, traite des principes généraux; de la démographie en croissance exponentielle de notre fin de siècle à des éléments de base d'aménagement du territoire, en particulier une comparaison de l'utilisation des sols selon les régions. Dans une deuxième partie l'auteur évoque la genèse, les cadres légaux et l'évolution de la notion d'aménagement du territoire en Suisse, en mettant l'accent sur les conceptions directrices et le rôle joué par l'ORL. Cependant le plat de résistance est constitué par la troisième partie de l'ouvrage, aussi la plus importante en références pratiques et personnelles qui rendent la lecture de l'ouvrage bien plus vivante et passionnante.



Ce troisième chapitre est introduit par une histoire de l'aménagement du territoire dans le canton de Neuchâtel depuis la fin de la guerre. Le rôle de pionnier joué par l'architecte Jacques Béguin, qui, en 1947 déjà avait doté presque toutes les communes du littoral d'un plan d'urbanisme, est relevé. Deux entreprises de remaniements parcellaires et d'aménagement du territoire, à Bevaix et dans l'Entre-deux-Lacs, servent ensuite d'exemples de ce qui a été fait dans le canton avant le décret concernant la protection des sites naturels du canton du quatorze février 1966. L'adoption de ce dernier marqua la volonté d'agir du canton dans le domaine et elle connut un grand retentissement en Suisse et même à l'étranger. En complément vinrent s'ajouter à ce premier arsenal de mesures un décret concernant la protection de biotopes (1969) et la loi sur la viticulture (1976).

L'auteur traite ensuite des implications de la LIM (loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne) pour le canton et, en particulier, pour le Val-de-Travers et Centre-Jura. Il s'agissait de créer des pôles de croissance au milieu de régions délimitées capables de prendre leur destin en charge. L'application de la loi impliqua un certain nombre de phases dont la délimitation de la région, la reconnaissance officielle de celle-ci, l'élaboration d'un programme de développement, la coordination de ce dernier avec les budgets des communes concernées. André Jeanneret évoque ensuite l'impact de l'aménagement du territoire sur la propriété foncière. Les problèmes que rencontrent les aménagistes lorsqu'ils se heurtent à la propriété privée sont si nombreux qu'un traitement exhaustif de la question aurait été une utopie. Par quelques exemples choisis l'auteur donne une approche intéressante du sujet sans toutefois épuiser cette question délicate.



En conclusion, nous citerons l'avant-propos de l'ouvrage qui situe particulièrement ce dernier : "Tout en partant de mobiles généraux, André Jeanneret a su donner un reflet précis de la préparation, de la structure et de l'application des postulats dont il se porte défenseur. Le Cahier est de la sorte, simultanément, volume d'information et document de référence".



Note de lecture :

N. Blattner, D. Maillat, R. Ratti, éditeurs :

"Processus régionaux sur le marché de l'emploi".

PNR, "Problèmes régionaux" du Fonds national suisse,  
Direction du programme, Berne, 1981.

Verlag Rüegger, Diessenhofen.

Depuis bientôt 10 ans, la Suisse s'est lancée dans une politique active de développement régional. C'est en 1974 que fut créée la LIM, loi sur les investissements dans les régions de montagne, qui permet à ces dernières de bénéficier de conditions favorables (prêts à intérêt faible) pour améliorer leur infrastructure. A ce jour, 52 régions sont reconnues et ont élaboré un concept de développement.

Parallèlement à l'activité de ces régions, le Fonds national suisse de la recherche a mis sur pied un programme intitulé "Problèmes régionaux".

Le présent ouvrage "Processus régionaux sur le marché de l'emploi", est consacré à l'approche économique des problèmes régionaux. Il se compose de 3 parties :

- le fonctionnement des marchés régionaux de l'emploi
- les processus d'adaptation sur les marchés régionaux de l'emploi
- les modèles de prévision quantitative du marché du travail.

L'ouvrage contient un grand nombre d'articles écrits par les spécialistes suisses de la question; il n'est pas possible de les présenter tous ici.



Nous voudrions mettre en évidence l'apport du Groupe d'études économiques de l'université de Neuchâtel. Denis Maillat, professeur, estime dans son article "Le fonctionnement des marchés régionaux de l'emploi : Problématique et hypothèses principales" que les modèles d'analyse classiques, où l'on distingue une offre et une demande de travail, l'ajustement entre les deux s'effectuant par l'intermédiaire du salaire, ne permettent pas de répondre aux questions que l'on se pose quant aux spécificités et aux différences de fonctionnement des différents marchés de l'emploi. Il estime que le marché de l'emploi est une organisation très complexe car elle résulte d'une division fonctionnelle de la main-d'oeuvre entre établissements.

Pour décrire de manière réaliste le fonctionnement d'un marché régional de l'emploi, Maillat propose une typologie simplifiée comprenant six types d'établissements construits à partir de cinq types de postes.

Daniel Held, économiste, propose dans son article "l'analyse de fonctionnement d'un marché régional de l'emploi : premiers résultats empiriques" une application de la méthode développée par D. Maillat.



Note de lecture :

Geography in Switzerland - La Géographie en Suisse

Publié par la Commission de Géographie de la Société Helvétique des Sciences Naturelles et la Société de Géographie et d'Ethnographie de Zurich, à Berne et Zurich comme numéro spécial no 5/1980 de la GEOGRAPHICA HELVETICA.

Contributions par 45 auteurs, 184 p., 101 fig. Editions Fotorotar AG, CH-8132 Egg ZH.

Cet ouvrage décrivant les recherches en cours en Suisse dans le domaine de la géographie, couvre un très large spectre de la recherche, conformément à la grande diversité naturelle, culturelle et économique du pays. Les 18 contributions traitent de travaux individuels ou en groupe de 45 géographes. Rédigée dans les deux langues officielles de l'Union géographique internationale (anglais et français), cette brochure s'adresse à la communauté des géographes à la fois comme une contribution à la connaissance géographique en général et comme un instrument devant faciliter la communication scientifique. Sa rédaction était confiée à MM. Prof. Dr. Laurent Bridel, Dr. Erich Schwabe et Prof. Dr. Fritz Müller.

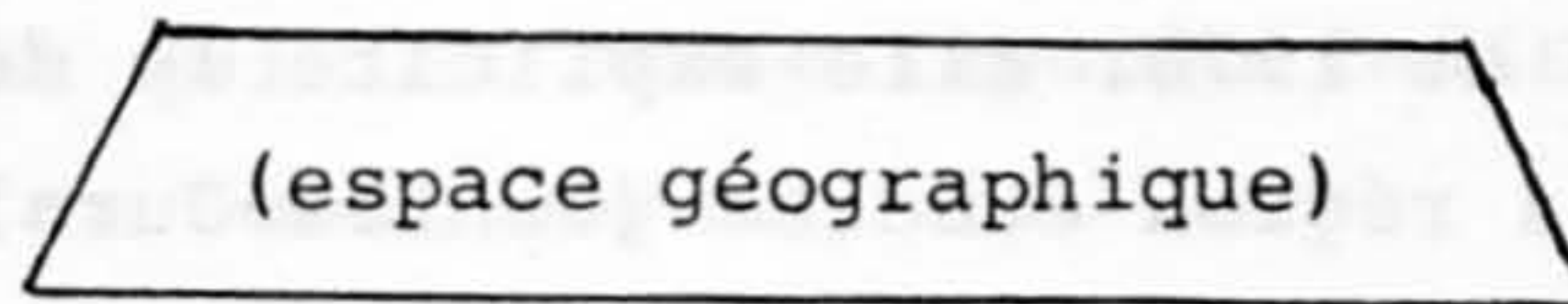
Parmi les contributions qui traitent des questions de l'érosion du sol, du climat, des glaciations, des méthodes d'étude du paysage, de l'histoire de celui-ci, de la population, des relations entre l'environnement naturel et le développement socio-économique, de la différenciation spatiale du tourisme, etc., nous mentionnerons trois contributions :

L'étude de Charles Hussy : "Pratiques urbaines et valeur de l'espace. Les significations socio-économiques d'un centre-ville". L'auteur y propose de considérer la ville comme "un espace-centre ou, plus précisément, espace étendu de manière



radiale ou radioconcentrique, ainsi qu'en hauteur, à partir d'un point qui est centre, constitue un objet d'étude à double face signifiante et signifiée. Entendons par là que son apparence physique, sa densité d'hommes et d'objets, d'échanges, de mouvements forment une certaine réalité matérielle qui joue, dans la praxis, le rôle de face signifiante, cependant que les processus et les interactions qui se trouvent impliqués dans cette praxis se réfèrent à une face invisible, immatérielle, signifiée : au plan corrélatif, mais distinct, des finalités de l'action qui utilise, dans l'espace, un ensemble de moyens matériels situés sur la face signifiante.

face signifiante



face signifiée

La contribution de M. Cosinchi-Meunier, J.-L. Piveteau et V. Ruffy, qui fait le point sur "La géographie urbaine contemporaine en Suisse".

Les propos de J.-B. Racine, C. Raffestin et V. Ruffy : "Echelle et action, contributions à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie". Les auteurs nous invitent "à découvrir une échelle des préoccupations humaines qui transcendent les préoccupations techniques de ceux qui ne s'intéressent qu'aux variations des échelles géographiques".



Note de lecture :

PELLATON J.-P.

Migrations et équilibres entre régions, G.E.E., Neuchâtel, 1980

Cette thèse peut être classée parmi celles que l'on considère comme être une réserve de poudre. Une fois de plus une étude basée sur des données du bureau fédéral de la Statistique et des recherches personnelles qui la complètent, permet de battre en brèche les positions néo-classiques des économistes "au pouvoir" en Suisse.

L'analyse porte sur les mouvements de la population jurassienne entre 1965 et 1970. Elle explicite le déséquilibre croissant entre la région étudiée (centre-Jura) et les pôles d'attraction de notre pays. En bon élève, J.-P. Pellaton passe d'abord en revue les approches classiques et néo-classiques pour ensuite s'inspirer d'économistes critiques tels que Ph. Aydalot et J.-P. Gaudemar. Il élabore ensuite une méthode qui a pour but de définir les profils des migrants. Les données sont intégrées sur le plan spatial, ce qui permet aisément de révéler les déséquilibres régionaux.

Une analyse coût-bénéfice permet à l'auteur de différencier les aspects socio-culturels, psycho-sociaux et démographiques de plusieurs aspects économiques (revenus, potentiels de développement et finances publiques).

Nous retiendrons avec lui la remarque de G. Gaudard :

"Au total on assiste en Suisse à une diminution de l'écart de la richesse par tête, mais à un accroissement de la différence des produits sociaux globaux des cantons."



Ces différences n'existent pas seulement dans le domaine spatial mais entre les différentes sphères privées et publiques :

"En matière de coûts et d'avantages, la rationalité publique est donc souvent en opposition avec la rationalité privée. Prenons par exemple un projet de localisation d'un supermarché au centre d'une agglomération. Avec l'exploitation de cette implantation, les déséconomies et les désutilités externes vont s'accroître (charges d'encombrement, frais de transports supportés par la collectivité, etc.). Cependant, les coûts qui intéressent le promoteur sont essentiellement "privés" et, dans la mesure où il contribue normalement aux recettes fiscales générales, la part des coûts sociaux qui lui reste imputée indirectement continue de se faire au "coût moyen". (p. 234)

Nous prenons note des directions de recherche que Monsieur Pellaton nous propose : "Toute prise en compte des domaines migratoires devrait dépasser la logique économique courante. Il faudrait pouvoir faire la balance entre l'apport des migrations du seul point de vue de l'économie nationale et les coûts sociaux du processus de mobilité, qui sont peut-être plus élevés qu'on ne l'admet généralement." (p. 236)

### Vers quel choix ?

Dans ses considérations finales, l'auteur, à raison, propose de faire un choix parmi les préoccupations concernant la politique régionale de notre pays. Il considère que le choix doit être porté vers "les préoccupations liées à l'équité où l'on considère que l'existence de disparités interrégionales n'est tolérable que dans une certaine mesure. Par ses actions régionales, l'Etat favorise l'équité entre les régions en réduisant les différenciations spatiales de revenu



et en uniformisant les taux de croissance de l'emploi.  
Une telle politique est indispensable dans un Etat  
fédératif comme la Suisse, car les inégalités entre les  
membres peuvent devenir une source de conflits et nuire à  
la cohésion nationale".



## ACTIVITES DE L'INSTITUT DE GEOGRAPHIE DE L'UNIVERSITE DE NEUCHATEL

13 juin 1981.

Excursion à la Chaux-de-Fonds.

La journée est consacrée au problème du développement urbain et de la rénovation urbaine d'une cité en difficulté économique. Nous sommes reçus par Madame Petrovic, urbaniste de la ville. Différents quartiers sont visités et un excellent montage audio-visuel est présenté.

Hiver 1981 - 1982.

Présentation d'un cycle de conférences consacrées à "la géographie et l'aménagement du territoire".

20 octobre 1981.

M. André Sermoud, délégué général du Transjuralpin, parle des "Relations ferroviaires franco-suisse".

10 novembre 1981.

M. Jean-Claude Aquarone, ingénieur au Service fédéral d'études des transports, parle de "Gothard ou Splügen ?". Il replace la question de la construction d'un nouveau tunnel ferroviaire dans la problématique générale des transports en Suisse.



24 novembre 1981.

M. Charly Darbellay, ingénieur agronome, traite le sujet suivant : "Agriculture et Société : pourquoi un nouveau contrat ?". Spécialiste du développement rural, le conférencier met en évidence le rôle que peut jouer à l'avenir l'agriculture suisse dans le cadre du développement régional.

26 janvier 1982.

M. Bernard Clerc, architecte, parle du "Contenu architectural actuel du canton de Neuchâtel".

Sa conférence, remaniée, est reproduite dans le présent Bulletin.

9 février 1982.

M. Heinz Trachsler, géographe de Zürich, présente une conférence intitulée "L'utilisation des photographies aériennes en aménagement du territoire".

Différentes applications qui concernent la protection de l'environnement, la mise sur pied d'une nouvelle statistique des superficies en Suisse sont présentées.

23 février 1982.

M. Jean-Paul Ferrier, professeur de géographie à l'université d'Aix-en-Provence, parle de "Espace et territoire".

On trouvera dans le présent Bulletin le texte remanié de son exposé.



23 mars 1982.

M. Frédéric Chiffelle, directeur de l'Institut de géographie de l'université de Neuchâtel, parle de "Eléments de géographie de la perception", mettant en évidence l'importance de cette orientation de la géographie, en particulier dans la perspective de l'aménagement du territoire.

8 mai 1982.

Excursion dans la région de Berthoud (canton de Berne).

Nous sommes reçus par M. Charles Maeder, géographe et aménagiste régional. Les problèmes inhérents à l'organisation de la région, les effets découlant de la proximité de la ville de Berne, la protection du patrimoine, etc. sont mis en évidence.



# ACTIVITES DE LA SOCIETE NEUCHATELOISE DE GEOGRAPHIE

## Recherches

Les recherches à l'Institut de géographie se poursuivent dans trois directions préférentielles.

En géographie physique, M. J.-P. Portmann et ses étudiants ont dressé un certain nombre de cartes de l'environnement et de sa dynamique. La juxtaposition de ces cartes permet de couvrir une part appréciable du Bas du canton de Neuchâtel. En géographie humaine, l'accent continue à être mis à la fois en géographie rurale et en géographie de la perception. En géographie rurale, nous avons obtenu le relevé complet du recensement fédéral des entreprises agricoles de 1980 pour l'ensemble du canton de Neuchâtel. Nous sommes en train d'effectuer une analyse de l'évolution de l'agriculture neuchâteloise (structure foncière, composition de la main-d'oeuvre, structure de la production). Dans le domaine de la géographie de la perception, nous avons mis l'accent sur la poursuite de l'étude mandatée par le Conseil d'Etat neuchâtelois et portant sur la perception des rives neuchâteloises des lacs de Neuchâtel et de Bienne. De nombreux entretiens ont été effectués dans les communes du Littoral; ces entretiens informels ont permis l'élaboration d'un questionnaire envoyé en juin à quatre mille ménages du canton de Neuchâtel. Le succès de l'enquête a été réjouissant puisque environ 25 % des questionnaires nous ont été renvoyés remplis. Le traitement des données du questionnaire nécessitera quelques mois.

## Contacts

En sus des contacts créés par les conférences, exposés et participations aux divers colloques mentionnés ci-dessous, nous soulignerons que :



Des contacts ont été établis par M. Eric Berthoud, assistant, avec l'Institut de géographie de l'Université de Durham à la fois par son séjour d'une année postgraduée dans cet institut et par le voyage d'étude de notre institut dans la région de Durham au printemps 1981.

Les liens avec l'Institut de géographie de l'Université de Fribourg ont été renforcés par l'enseignement qu'y a donné le professeur Chiffelle en 1980-81 en remplacement partiel du professeur Piveteau.

M. J.-P. Portmann a poursuivi quant à lui son enseignement à l'Université de Berne.

Enfin, M. Chiffelle a été invité en été 1981, à donner des cours et à participer à un colloque de géographie de la perception à l'Université de l'Oregon (USA), renouant ainsi des contacts établis lors de l'échange effectué avec cette Université il y a trois ans.

### Conférences, exposés, visites et colloques

#### 1981

##### 2 - 7 février

Séjour de recherche en géographie rurale, à l'Institut, du Professeur Szczesny de l'Académie des Sciences de Pologne à Varsovie.

##### 25 février

Exposé du Professeur Rémy de l'Université de Louvain :  
Recherches sociologiques urbaines.

##### 26 avril - 3 mai

Excursion de l'Institut de géographie dans le Nord-Est de l'Angleterre : Visite du comté de Durham (villages miniers et agricoles), du complexe sidérurgique de Redcar (Middlesbrough), des villes nouvelles de Peterlee et de Washington, des problèmes de planification urbaine à Newcastle-upon-Tyne, du Collège agricole de Durham. Exposés portant sur le recen-



sement de la population, et plusieurs recherches en cours à l'Université de Durham. Cette excursion a été organisée par M. Eric Berthoud, assistant, en collaboration avec le "Department of geography, Durham University" et en particulier : Dr. R. Hudson, Dr. Unwin et M. Wheadon.

6 mai

Exposé du Professeur Frémont de l'Université de Caen : "Géographie sociale du Nord-Ouest de la France".

7 - 8 mai

F. Chiffelle a présenté une communication à la table ronde de la perception organisée par le Département de géographie de l'Université de Genève : "De la géographie du paysage à la géographie de la perception".

24 - 26 octobre

Participation du Professeur Chiffelle au Congrès de la Commission française de géographie rurale à Bordeaux.

9 décembre

Visite d'une exploitation viticole à Cortailod et d'une exploitation agricole à Bevaix par les étudiants de l'Institut.

23 février

Exposé de P. Auchlin : "Grammaire de l'Espace".

24 février

Exposé de J.-P. Ferrier, Professeur à Aix-Marseille : "Fonction géographique et optimisation de l'analyse régionale".

25 - 26 mars

Participation du Professeur Chiffelle au Xe Séminaire de la Société Suisse d'économie rurale et de sociologie rurale à Châteauneuf/Sion.

12 mai

Présentation d'une communication du Professeur Chiffelle à la Table-ronde de l'Association de science régionale de langue française à Dijon : "Pratiques et perception d'un espace de loisir".



26 - 27 mai

Participation de MM. E. Berthoud et T. Gianoni, assistants, à la rencontre Géopoint, organisée par le Groupe Dupont, à Avignon.

29 mai - 6 juin

Participation du Professeur Chiffelle au Colloque "Aménagement rural" de l'Union géographique internationale à Rovaniemi (Finlande). Présentation d'une communication : "Swiss agricultural Policy in Mountainous Areas".

23 juin

Exposé de Me P. Matile, ler secrétaire au Département cantonal de l'Industrie : "Rôle des pouvoirs publics dans l'incitation industrielle".

Cours et séminaires : aménagement du territoire18 mai

Présentation de ses recherches, par P.-A. Rumley : "Utilisation du sol en Suisse".

4 mai

"Aménagement cantonal fribourgeois". Exposé et visite guidée par M. R. Currat, Directeur de l'Office Cantonal de l'Aménagement du Territoire.

1er juin

"Aménagement cantonal jurassien". Exposé et visite guidée par M. C. Nussbaum, Chef du Service de l'Aménagement du Territoire.

15 juin

"Aménagement régional au Val-de-Travers". Exposé et visite guidée par M. Rumley, Secrétaire de la Région Val-de-Travers.

22 juin

Exposé de Me Ph. Mayor, "Droit neuchâtelois et Aménagement du territoire".



